

RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION

Décembre 2020





RAPPORT ANNUEL 2020

SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION

Décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES GRAPHIQUES	6
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	6

RÉSUMÉ DU RAPPORT 8

1. CONTEXTE DE L'UNION EN 2020	8
2. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES CHANTIERS DE LA COMMISSION	9
3. ACTIVITÉS DES AUTRES ORGANES DE L'UNION	17
4. RECADRAGE DES PRIORITÉS ET RÉFORMES INTERNES	18
BILAN ET PERSPECTIVES	20

INTRODUCTION 21

PREMIÈRE PARTIE :

SITUATION ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE DE L'UNION 23

1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	24
1.2 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS L'UEMOA	25
1.2.1 Production	25
1.2.2 Prix et inflation	26
1.2.3 Finances publiques et dette publique	26
1.2.4 Commerce extérieur et balance des paiements	27
1.2.5 Situation monétaire	27

DEUXIÈME PARTIE :

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE 29

2.1 ACCORDS AU NIVEAU INTERNATIONAL	30
2.1.1 Surveillance multilatérale	30
2.1.2 Harmonisation des cadres juridique et comptable	31
2.1.3 Études et prévisions économiques	32
2.1.4 Développement du système statistique régional	33
2.2 MARCHÉ COMMUN, LIBERTÉ DE CIRCULATION ET DROIT D'ÉTABLISSEMENT	34
2.2.1 Édification du marché commun et développement des échanges commerciaux	34
2.2.2 Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services	36
2.3 NÉGOCIATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX	38
2.3.1 Accords au niveau international	38
2.4 COORDINATION ET FINANCEMENT DES CHANTIERS COMMUNAUTAIRES	39
2.4.1 Programme de coopération	39
2.5 PROGRAMME ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET POLITIQUES SECTORIELLES DE L'UNION	45
2.5.1 Programme Économique Régional (PER)	45
2.5.2 Aménagement du territoire communautaire	45
2.5.3 Infrastructures et services des transports	47
2.5.4 Promotion du secteur des mines et des hydrocarbures	51
2.5.5 Développement du secteur de l'énergie	52
2.5.6 Développement de l'économie numérique	53
2.5.7 Sécurité alimentaire et développement agricole	54
2.5.8 Environnement et développement durable	58
2.5.9 Développement du secteur privé	60
2.5.10 Artisanat	61
2.5.11 Culture	62
2.5.12 Tourisme	62
2.5.13 Développement humain	62

2.6	PAIX ET SÉCURITÉ DANS L'ESPACE UEMOA	65
2.7	REVUE ANNUELLE DES RÉFORMES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS COMMUNAUTAIRES	66
2.8	CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE ET JURIDICTIONNEL	69
2.8.1	Programme Économique Régional (PER)	69
2.8.2	Aménagement du territoire communautaire	70
2.8.3	Comité Interparlementaire (CIP)	71
2.9	ACTIVITÉS DES ORGANES CONSULTATIFS	
2.9.1	Chambre Consulaire Régionale (CCR)	72
2.9.2	Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)	73
2.9.3	Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)	73

TROISIÈME PARTIE :

GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE 75

3.1	RÉFORMES INTERNES ET RECADRAGE DES PRIORITÉS	76
3.2	GESTION FINANCIÈRE DES ORGANES	79
3.2.1	Évolution du budget de l'Union	79
3.2.2	Programme immobilier de l'UEMOA	81
3.3	ACTIONS STRATÉGIQUES DE LA PERFORMANCE DES ACTIVITÉS, DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE L'UNION	82
3.3.1	Préservation du patrimoine de l'Union et performance des activités	82
3.3.2	Évaluation des politiques et programmes de l'Union	83
3.4	COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DE L'UNION	84
3.4.1	Communication et visibilité des chantiers communautaires	84
3.4.2	Représentation et visibilité de l'Union	85

QUATRIÈME PARTIE :

DIFFICULTÉS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES 86

4.1	DIFICULTÉS	88
4.2	RECOMMANDATIONS	88
4.3	PERSPECTIVES	89
4.3.1	Environnement international	89
4.3.2	Perspectives économiques et financières de l'Union	89
4.3.3	Défis à relever	95

CONCLUSION 97

ANNEXES 98

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation de 2016 à 2020	25
Graphique 2 :	État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre de l'année 2020	66
Graphique 3 :	État de mise en œuvre des réformes par État membre au titre de l'année 2020	67
Graphique 4 :	Taux de mise en œuvre des réformes par État entre 2019 et 2020	68

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Taux de croissance économique mondiale entre 2018 et 2020 (en %)	24
Tableau 2 :	État de mise en œuvre des réformes par État membre et par domaine (en %)	67
Tableau 3 :	État de mise en œuvre des projets et programmes par État membre	68
Tableau 4 :	Situation des recettes budgétaires de l'Union de 2017 à 2020 (montants en milliards de FCFA)	79
Tableau 5 :	Situation des dépenses budgétaires de l'Union de 2017 à 2020 (en milliards de FCFA)	80

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

6

ACBF	: Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique	CCR	: Chambre Consulaire Régionale
ACP-UE	: Afrique, Caraïbes, Pacifique-Union Européenne	CCT	: Conseil des Collectivités Territoriales
AFRISTAT	: Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne	CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
APE	: Accord de Partenariat Économique	CEMAC	: Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
APEI-UE-RCI	: Accord de Partenariat Économique intérimaire entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire	CE	: Communauté européenne
APUC	: Administration Publique Centrale	CILSS	: Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
BAD	: Banque Africaine de Développement	CIP	: Comité Interparlementaire
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	CNEE	: Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale
BID	: Banque Islamique de Développement	CNUCED	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
BOAD	: Banque Ouest-Africaine de Développement	CNPE	: Comité National de Politique Économique
BP	Budget programme	CREPMF	: Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
BIOPAMA	: Biodiversity and Protected Areas Management	CTDS	: Conseil du Travail et du Dialogue Social
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières	DATC	: Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports
CCC	Comité Consultatif de la Concurrence	DAREN	: Département de l'Agriculture, des Ressources en eau et de l'Environnement
CCEG	: Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement	DDH	: Département du Développement Humain
CEH	: Centre d'Excellence de l'Habitat		

DMRC	: Département du Marché Régional et de la Coopération	PCJ	: Postes de Contrôle Juxtaposés
DMEN	: Département du Développement de l'entreprise, des Mines, de l'Énergie et de l'Économie Numérique	PCOM	: Présidence de la Commission
DPE	: Département des Politiques Économiques et de la Fiscalité Intérieure	PCS	: Prélèvement Communautaire de Solidarité
DSAF	: Département des Services Administratifs et Financiers	PER	: Programme Économique Régional
DSP	: Délégation de Services Publics	PHV	: Programme d'Hydraulique Villageoise
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	PIB	: Produit Intérieur Brut
FAIR	: Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale	PIR	: Programme Indicatif Régional
FDE	: Fonds de Développement de l'Énergie	PME/PMI	: Petites et Moyennes Entreprises/ Petites et Moyennes Industries
FMI	: Fonds Monétaire International	PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
FEAO	: Facilitation de Échanges en l'Afrique de l'Ouest	PND/SRP	: Programme National de Développement/Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
FRDA	: Fonds Régional de Développement Agricole	PPBSE	: Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation
IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation	PPP	: Partenariat Public-Privé
INS	: Institut National de la Statistique	PRFE	: Programme Régional de Facilitation des Échanges
IREC	: Initiative Régionale pour l'Énergie Durable	PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
ITC	: Centre du Commerce International	SIPAO/WAPIS	: Programmes régionaux de gouvernance énergie, transport et de sécurité régionale
IZF	: " Investir en Zone Franc "	SNC	: Structures Nationales de Concurrence
JICA	: Agence Japonaise de Coopération Internationale	SOAC	: Système Ouest-Africain d'Accréditation
ODD	: Objectifs de Développement Durable	SYSCOA	: Système Comptable Ouest-Africain
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie	TEC	: Tarif Extérieur Commun
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce	TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
OPA	: Observatoire des Pratiques Anormales	TICAD	: Conférence de Tokyo sur le Développement de l'Afrique
ORASTEC	: Observatoire Régional d'Analyse spatiale et de Suivi du Territoire Communautaire	TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'État
PACITR	: Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers	UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
PAU	: Politique Agricole de l'Union	UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
PCD	: Programme Communautaire de Développement de la CEDEAO	UMOA	: Union Monétaire Ouest-Africaine
PCD-TASAN	: Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	USAID	: Agence des États-Unis pour le Développement International
		ZLECAf	: Zone de Libre Échange Continentale Africaine

RÉSUMÉ DU RAPPORT

1. Contexte de l'Union en 2020

La dynamique de croissance de l'Union enregistrée depuis 2012 a été freinée par les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 qui a entraîné une récession drastique de l'économie tant sur le plan régional que mondial.

Aussi conviendrait-il d'indiquer que pour donner plus de flexibilité aux États membres dans la gestion des finances publiques en vue de faire face à la crise sanitaire, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UEMOA a pris, au cours de sa session extraordinaire tenue le 27 avril 2020, la décision de la suspension temporaire de l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

Dans ce contexte, le taux de croissance du PIB réel de l'Union serait de 0,7% contre 5,8% en 2019. Tous les secteurs de l'activité économique connaîtraient un ralentissement dans tous les États membres. Les branches du transport, de l'hôtellerie et de la restauration seraient les plus affectées, en raison, principalement, des mesures de restriction des déplacements et de fermeture des frontières visant à limiter la propagation du virus. Toutefois, les services de télécommunications et les services financiers ont été les plus résilients à la crise sanitaire.

En relation avec les mesures gouvernementales en vue d'assurer un approvisionnement régulier des marchés en produits de grande consommation, l'évolution des prix à la consommation dans l'Union serait contenue, induisant un taux d'inflation de 2,1% contre -0,7% en 2019.

L'exécution des budgets des États membres de l'UEMOA en 2020 se solderait par une aggravation des déficits. Le déficit budgétaire global représenterait 5,9% du PIB, après 2,5% en 2019. Le déficit budgétaire global hors dons représenterait 8,7% du PIB contre 4,3% en 2019. L'aggravation du déficit budgétaire global s'expliquerait, d'une part, par l'incidence des mesures fiscales prises par les États pour limiter les effets négatifs de la crise sanitaire sur les ménages et les entreprises les plus vulnérables et, d'autre part, par la hausse des dépenses, singulièrement de santé, pour contenir les effets de la pandémie.

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 49,3% en 2020 contre 44,1% en 2019.

La situation extérieure de l'Union en 2020 se traduirait par une forte réduction de l'excédent du solde global de la balance des paiements qui se situerait à 19,6 milliards de FCFA contre 1 635,1 milliards de FCFA en 2019. Cette réduction s'expliquerait par l'aggravation du déficit du compte courant et le repli des entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, dont les effets seraient atténués par la bonne tenue du compte de capital. Les réserves couvriraient 5,9 mois d'importations de biens et services après 5,8 mois en 2019.

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2020, comparée à celle à fin décembre 2019, serait caractérisée par un accroissement de 12,1% de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et des créances intérieures.

C'est dans ce contexte économique que les Organes de l'UEMOA ont conduit, conformément à leurs mandats, aux priorités de l'Union et aux décisions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, les chantiers communautaires dont les principaux résultats sont consignés dans le présent rapport.

2. État de mise en œuvre des chantiers de la Commission

Conformément à ses missions, la Commission de l'UEMOA a conduit plusieurs chantiers dans le but de renforcer ses acquis.



Ainsi, dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale, le Conseil des Ministres a, en sa session du 26 juin 2020, par visioconférence, adopté la recommandation relative aux modalités de l'exercice pendant la période de la suspension de l'application du Pacte de convergence. En outre, le Conseil a adopté, le 10 décembre 2020, le rapport d'exécution de la surveillance multilatérale ainsi que la recommandation relative aux perspectives économiques et financières des États membres sur la période 2021-2025.



Le rapport de décembre a mis l'accent sur la **situation économique et financière en 2020**, les perspectives à moyen terme, l'état de mise en œuvre des plans de riposte à la COVID-19 et de relance économique ainsi que la transformation structurelle des économies. Il convient d'indiquer que le retour à la consolidation budgétaire de l'ensemble des États membres est envisagé pour 2024, sous l'hypothèse d'une maîtrise de la crise sanitaire.

En raison de la COVID-19, la Commission a pris part, par visioconférence, aux négociations et aux revues des programmes économiques et financiers de deux (2) États membres avec les institutions de Bretton Woods. En outre, les capacités des États

à l'utilisation des outils de modélisation et d'analyse économique ont été renforcées. Des réunions techniques d'appropriation desdits outils ont également été tenues avec les Comités Nationaux de Politique Économique.

Dans le domaine de la modernisation de la gestion des finances publiques des États membres, la Commission a élaboré et mis à la disposition des États de l'Union des guides didactiques portant sur les principales innovations introduites par les directives du nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques.

En matière de fiscalité intérieure, la Commission a élaboré et soumis pour adoption au Conseil deux (2) Directives portant respectivement sur un nouveau régime juridique des centres de gestion agréés et un régime fiscal applicable aux créances douteuses et litigieuses des banques et établissements financiers.



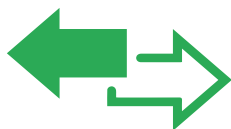
Concernant la réglementation communautaire sur les marchés publics, le processus d'adoption de la nouvelle Directive des marchés publics suit son cours. Cette nouvelle directive opère une unification des Directives n°04/2005/CM/UEMOA portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public et n°05/2005/CM/UEMOA portant contrôle et régulation des marchés publics et délégations de services publics dans l'UEMOA.

Pour l'édification du marché commun, la Commission a poursuivi la consoli-

ation de l'Union douanière à travers notamment la réalisation ainsi que la validation de l'étude portant sur la mise en place du régime de la libre pratique dans l'espace UEMOA. Les projets de textes issus de ladite étude feront l'objet d'adoption en 2021.

Concernant la convergence avec la CEDEAO, la collaboration des deux Institutions a permis de mettre en place des cadres communs dans plusieurs domaines. Les principaux résultats y relatifs concernent, notamment la validation du projet de Code Communautaire des Douanes de la CEDEAO, la validation du projet de Règlement portant prévention des risques biotechnologiques dans l'espace CEDEAO, le renforcement de l'application uniforme du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO ainsi que le suivi de la mise en œuvre dudit TEC.

En effet, le Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO/UEMOA, mis à jour pour prendre en compte les amendements opérés dans le Système Harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises dans sa version 2017, est appliqué par l'ensemble des États membres de l'Union. Des réflexions ont été menées en vue de donner de nouvelles orientations au Comité de Gestion du TEC, dans le cadre de l'application du TEC CEDEAO. Ces réflexions ont abouti à la création du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation dont l'objectif visé est de donner des avis à la Commission de l'UEMOA sur toutes les questions relatives à la promotion du Marché Commun de l'UEMOA et de celui de la CEDEAO.



Dans le cadre du développement des échanges commerciaux,

la Commission a poursuivi les initiatives en cours en vue de contribuer à accroître et à diversifier l'offre de produits exportables. À ce titre, il a été réalisé une étude pour l'élaboration de stratégie de renforcement des échanges commerciaux entre les pays membres de l'hinterland et les pays côtiers. Les résultats de cette étude ont fourni des bases de travail à poursuivre et à finaliser au cours de l'année 2021. En outre, l'accent a été mis sur la facilitation des échanges, la promotion des échanges commerciaux, le suivi et la mise en œuvre des recommandations des Ministres en charge du commerce et de la surveillance commerciale.

Dans le cadre de la facilitation des échanges, il a été réalisé et validé par les États membres l'étude de gestion coordonnée des frontières avec l'appui du Programme ACP-UE TradeCom II. Il en résulte un projet de document de stratégie de coordination et de coopération des différentes structures chargées de la gestion des frontières des États membres, en vue de réduire le délai, le nombre et la durée de contrôle des personnes, des marchandises importées, exportées ou en transit.

Dans le cadre de la transparence et la prévisibilité des informations commerciales, il a été élaboré, avec l'appui technique de l'Alliance Borderless, Commerce sans frontières, des outils et des documents de diffusion de l'information commerciale dans les États membres, notamment un recueil et des dépliants sur les principaux textes réglementaires liés au commerce et au transport. Ces documents participeront à la sensibilisation des opérateurs économiques et des administrations nationales sur la réduction des barrières au commerce.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Facilitation des

Échanges en l'Afrique de l'Ouest (FEAO), il a été procédé à l'évaluation du plan d'actions de l'année 2020 et l'examen du plan d'actions 2021.

Par ailleurs, un accord financier a été conclu en février 2020 entre l'UEMOA et le Groupe de la Banque Mondiale pour soutenir les États membres dans la mise en œuvre du FEAO.

La Commission en partenariat avec l'Alliance Africaine pour le Commerce Électronique (AACE) a tenu, en décembre 2020, un atelier régional d'information et de sensibilisation sur le projet de dématérialisation du certificat d'origine UEMOA suite à l'élaboration d'un projet de texte communautaire sur la dématérialisation des procédures et formalités du commerce extérieur.

En ce qui concerne le développement de l'économie numérique et en partenariat avec la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), l'état des lieux du niveau de préparation des États membres de l'UEMOA a été réalisé et a fait l'objet d'une publication de la CNUCED en 2020.

En ce qui concerne l'élaboration de la stratégie d'accès au marché américain dans le cadre de l'exploitation des opportunités économiques et celles nées de la Loi sur la croissance communément appelées AGOA, les travaux ont été suspendus, en raison de la pandémie de COVID-19. Cependant, une mission de l'équipe d'encadrement de l'étude est programmée aux États-Unis en 2021 en vue de rencontrer les décideurs qui auront ainsi l'opportunité de valider les approches stratégiques qui auront été proposées dans ce guide.

En matière d'élargissement des instruments de gestion du marché des produits agricoles, les travaux pour la mise en place de Bourse Régionale des Produits Agricoles (BRPA) au sein de l'espace UEMOA ont été poursuivis, avec la prospection de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), pour accompagner la Commission de l'UEMOA.

Sur la base des résultats des travaux

réalisés par la Commission, la Société de Bourse des Produits Agricoles de l'Afrique de l'Ouest dont le sigle est « BOPAO-WAACE » a été créée. Cette société créée le 14 septembre 2020 en Gambie par un trading britannique, le Fonds de Solidarité Africaine (FSA), basé à Niamey au Niger et le Groupe de ORABANK présent dans 14 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, est une Société en Commandite Simple (SCS), au capital de 5 milliards de FCFA, réparti à concurrence de 51% pour les commandités et 49% pour les commanditaires. La Commission examine actuellement les modalités suivant lesquelles elle pourra accompagner cette bourse, en vue de la sécurisation de ses transactions et de son effectivité dans tous les États membres de l'UEMOA.

S'agissant du renforcement des moyens d'intervention de la Commission pour la promotion des échanges intracommunautaires à la faveur de la coopération entre la Commission de l'UEMOA et le Réseau des Organismes de Promotion du Commerce des États membres de l'UEMOA (ROPC/UEMOA), un appui financier a été apporté pour le secrétariat du réseau.

Toutefois, en raison de la COVID-19, l'Assemblée Générale Ordinaire du réseau n'a pas pu être tenue en 2020. Cependant, le Réseau et la Commission ont poursuivi la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers pour permettre le démarrage effectif du projet Talents Africains à l'International (TAI) au cours de l'année 2021.

La Commission de l'UEMOA a été attentive aux recommandations des Ministres chargés du Commerce. À cet effet, elle a organisé, du 30 novembre au 1^{er} décembre 2020, une réunion régionale de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Conseil des Ministres chargés du Commerce de l'espace UEMOA qui s'était tenue le 25 octobre 2019.

La réunion a permis de relever que sur les quinze (15) recommandations à l'endroit de la Commission, six (6) ont été pleinement mises en œuvre,

cinq (5) partiellement et quatre (4) non mises en œuvre. La non mise en œuvre de certaines recommandations s'explique principalement par le contexte de la COVID-19.

En ce qui concerne l'évaluation faite pour les États membres, la mise en œuvre varie selon les États. La plupart des recommandations ont été mises en œuvre.

Par ailleurs, dans le cadre de la consolidation des initiatives régionales en faveur de la construction du marché commun, la promotion des échanges commerciaux intra-communautaires et la facilitation des échanges, la rencontre des Ministres chargés du Commerce a institué, en sa séance du 25 octobre 2019, le mois d'octobre comme « Mois du consommer local dans l'espace UEMOA ».

La réunion a été l'occasion de faire un partage d'expériences des États dans la conduite des actions de la 1^{ère} édition du mois d'octobre, Mois du consommer local, lancée officiellement le 6 octobre 2020 par le Président de la Commission de l'UEMOA et dans les États membres. La Commission a accompagné les États dans l'opérationnalisation du Mois du consommer local. L'initiative du mois d'octobre, « Mois du consommer local », a connu l'adhésion de tous les États membres, même si, sur les huit États, deux n'ont pas pu célébrer l'évènement en raison de contraintes internes.

À l'occasion de l'évaluation, de pertinentes recommandations ont été formulées pour la 2^{ème} édition prévue en 2021.

Dans le cadre du renforcement de la surveillance commerciale pour l'année 2020 et pour l'élaboration des rapports nationaux, la Commission a octroyé au Ministère en charge du Commerce, qui coordonne les comités nationaux, une subvention de 64 millions de FCFA à raison de huit (8) millions par État.

Il ressort des résultats du rapport régional 2020, la persistance d'entraves dans la mise en œuvre des instruments de la politique commerciale.

Des restrictions au commerce sont observées dans les États membres et elles frappent les produits originaires. Des taxes additionnelles au TEC et des exonérations non conformes sont également notées dans tous les États membres en particulier au niveau du prélèvement communautaire de solidarité. De façon générale, l'évolution des échanges commerciaux a été impactée par la pandémie de COVID-19.

Nonobstant la pandémie de COVID-19, les États sont restés résilients au niveau commercial en 2020. Les activités commerciales se sont poursuivies de manière globale et ont contribué au renforcement du processus d'intégration commerciale. Les opérateurs privés souhaitent surtout une ouverture des frontières terrestres pour leur permettre de bien mener leurs activités.

Sur le suivi des accords commerciaux internationaux, des activités ont été conduites dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) et de l'Accord de Partenariat Économique intérimaire entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne.

En effet, la Commission de l'UEMOA a organisé, le 20 octobre 2020, par visioconférence, une rencontre d'informations et d'échanges sur la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire (APEI) entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne (APEI/UE-RCI). L'atelier a permis de mettre en exergue les points forts et faibles de la première phase du démantèlement tarifaire démarrée en janvier 2019. Cette rencontre a mis en évidence la nécessité pour la région Afrique de l'Ouest de relancer, au niveau politique notamment, l'approche régionale du partenariat économique avec l'Union Européenne afin de démarrer l'APE régional qui serait l'alternative aux APEI de la Côte d'Ivoire et du Ghana.

Des échanges au cours de l'atelier, il ressort que les importations ivoiriennes en produits de la phase I du démantèlement ont occasionné la perception de droits de porte sur la

quasi-totalité des importations en provenance de l'Union Européenne.

Au regard des enjeux liés à la mise en œuvre de l'APEI, des propositions ont été faites par la Côte d'Ivoire pour préserver les acquis de la région. Il s'agit, entre autres, d'assurer le maintien du dialogue avec les autres pays de la région pendant les phases de démantèlement tarifaires à travers les participations des deux Commissions aux réunions des deux comités conjoints APEI (UE-RCI et RU-RCI).

En ce qui concerne les négociations de la phase II de la ZLECAf, la Commission a pris part aux travaux organisés par la Commission de la CEDEAO sur les règles d'origine et les engagements spécifiques sur le commerce des services.

Dans le cadre de la finalisation des négociations de la phase I, la Commission de l'UEMOA a également participé aux réunions de concertation avec les États membres, en vue de définir les règles d'origine dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) adoptée le 31 mars 2018.

Par ailleurs, avec l'appui de l'Organisation Mondiale du Commerce, une formation sur le commerce des services a été organisée au profit des Cadres de la Commission de l'UEMOA.

Concernant la régulation du marché des biens et services de l'Union, des actions visant à assainir la concurrence entre les entreprises pour le bien-être des consommateurs se sont poursuivies en 2020. Elles ont consisté en la réalisation d'enquêtes de concurrence dans les secteurs de la confiserie et des produits des tabacs, la finalisation des procédures d'instruction de contentieux au Togo et au Burkina Faso, l'organisation d'une session du Comité Consultatif de la Concurrence et des actions de renforcement de l'efficacité des dispositifs et mécanismes d'administration des règles de concurrence dans l'espace communautaire.



Relativement à la libre circulation des personnes, des biens, des services et du droit d'établissement, la Commission a, d'une part, apporté des appuis techniques aux États pour l'application des textes communautaires et, d'autre part, poursuivi ses actions d'identification des barrières non tarifaires, de plaidoyer et de sensibilisation.

En ce qui concerne plus spécifiquement les personnes non ressortissantes de l'Union, les travaux se sont poursuivis avec notamment l'élaboration de deux projets de règlement qui seront prochainement soumis à validation interne.

Dans les domaines du suivi de la performance des corridors, des pratiques anormales, quatre (4) rapports trimestriels de l'Observatoire des Pratiques Anormales ont été publiés. De l'analyse des résultats, il a été constaté un léger recul des pratiques anormales sur les corridors routiers de l'espace UEMOA au premier trimestre de l'année 2020, par rapport à 2019. En effet, un véhicule de transport de marchandises en transit sur un corridor routier inter-État dans l'espace UEMOA, a été contrôlé en moyenne 16,5 fois par voyage. Les sommes qui lui ont été prélevées illicitement par les agents impliqués dans ces contrôles sont de 64 432 FCFA.

Aussi faut-il noter que le processus de transformation de l'OPA en Observatoire Régional des Transports est actuellement en cours et son opérationnalisation est prévue en 2021.



En matière d'aménagement du territoire communautaire, la Commission de l'UEMOA s'est attelée, au cours de l'année 2020, à outiller les États membres en matière de développement territorial et de coopération transfrontalière locale. Ainsi, la mise en œuvre des projets d'investissements prioritaires a été renforcée par le financement de la Banque Mondiale du Projet Logement Abordable dans l'espace UEMOA (PFLA UEMOA).



S'agissant des infrastructures, les réalisations de l'année 2020 s'inscrivent principalement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR). Elles portent, entre autres, sur le contrôle régional de la charge à l'essieu pour la préservation des infrastructures routières, la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, la réalisation des études techniques routières sur les corridors routiers communautaires, l'élaboration d'un Plan directeur d'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest, la coordination régionale de la mise en œuvre du projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou ainsi que les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés et des stations de pesage.

En vue de la mobilisation des ressources pour le financement du Plan directeur d'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest, il a été organisé, le 18 juillet 2019, une table ronde des bailleurs de fonds à l'issue de laquelle le montant des manifestations d'intérêt est évalué à 1 752 milliards de FCFA. Ce processus de

Dans le cadre de la gestion spatiale communautaire, le projet de Décision portant adoption du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) de l'UEMOA a été adopté par le Conseil des Ministres Statutaire de l'UEMOA, lors de la session qui s'est tenue le 28 septembre 2020 par visioconférence. Le suivi de cet outil de planification et de développement sera assuré à travers l'Observatoire Régional d'Analyse spatiale et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC) dont l'opérationnalisation est en cours suite au recrutement d'un consultant chargé de développer le Système d'Information Géographique (SIG), orienté WEB, pour le partage et la diffusion des indicateurs de suivi de l'espace communautaire.

mobilisation des dites ressources est toujours en cours.

Des concertations régionales ont été organisées entre les acteurs concernés dans le secteur des transports en vue de faciliter l'application du Règlement relatif au contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transports de marchandises dans les États membres de l'UEMOA. Ces concertations qui ont conduit à la mise en œuvre des mesures arrêtées de commun accord entre les États membres et la Commission ont permis de réduire le taux d'extrême surcharge de 40% à 20% en 2018. Pour compter de 2019, les États et la Commission ont convenu de l'application d'une tolérance maximum de 15% ainsi que l'application du régime des sanctions et du délestage au-delà des 15%. À cause de la crise sanitaire, l'application intégrale et concomitante du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA à partir de juillet 2020 convenue à l'issue de la réunion des Ministres, tenue le 19 septembre 2019, a été repoussée au 1^{er} avril 2021.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'opérationnalisation des Postes de Contrôle Juxtaposés de Malanville à la frontière entre le Bénin et le Niger ainsi que Boundou Fourdou (Frontière Sénégal-Guinée) a permis la réduction significative des délais de passage et des coûts de transport sur les corridors Cotonou-Niamey et Dakar-Conakry.



Pour ce qui concerne le transport aérien, la réalisation des actions prioritaires du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA) a conduit la Commission à poursuivre la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA CO) financé par la BAD. De même, elle a assuré divers conseils, formations et

assistances aux États membres en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile.

L'opérationnalisation de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA a permis la mise en œuvre des fonctions dévolues à une organisation régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, en attendant l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (ACSAC) et au rehaussement du niveau de mise en œuvre des mesures de sécurité et de sûreté de l'aviation civile.

En outre, dans le contexte de la COVID-19, la Commission a joué un rôle de premier plan dans la coordination des mesures pour la gestion de la pandémie et la reprise des activités dans le secteur des transports avec les États membres et les organisations internationales.

L'opérationnalisation de l'URSAC a permis d'obtenir des résultats significatifs, notamment la certification de l'aéroport de Ouagadougou, l'adoption d'un guide relatif aux mesures de reprise des activités dans le secteur des transports aériens dans le contexte de la COVID-19 et l'adoption d'une nouvelle méthodologie de conduite des audits de sûreté.



Concernant le sous-secteur maritime, les activités menées par la Commission ont consisté en la mise en place des mécanismes pour l'opérationnalisation des fonds nationaux et du fonds régional de développement du sous-secteur maritime, fluvial et lagunaire à travers l'accompagnement des États et le suivi du processus d'ouverture d'un compte au titre du fonds, d'une part, et au suivi de mise en œuvre des dispositions contenues dans les textes d'application de la réglementation communautaire, d'autre part. La Commission a, en outre, réalisé deux études : l'une sur le taux fret maritime et les charges connexes dans l'espace UEMOA et l'autre sur les coûts et les délais de passage portuaire dans les ports des pays membres de l'UEMOA et du Ghana.

Dans le domaine de l'énergie, la Commission finance, à travers le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE), la réalisation de quatorze (14) projets relatifs à la production d'énergie et à l'interconnexion de réseaux électriques. La supervision technique de ces projets fait ressortir, en 2020, un état d'avancement satisfaisant. Pour favoriser l'émergence d'un marché commun des services énergétiques, l'étude pour le développement de pôles énergétiques dans l'espace UEMOA a été menée dans le but de mettre en valeur les ressources énergétiques là où elles sont abondantes en vue de réaliser des économies d'échelle et de tirer profit des avantages comparatifs des différentes sources de production. L'implémentation des étapes préliminaires à l'opérationnalisation des pôles énergétiques est en cours. De plus, les actions visant la consolidation du Système d'Information Énergétique dans les États membres de l'UEMOA (SIE-UEMOA) ont été entreprises. Il s'agit notamment d'améliorer la qualité des données sur les énergies domestiques et d'automatiser la saisie des données sur la plateforme.

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission de l'UEMOA

a poursuivi en 2020 les activités du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE), conformément aux conclusions de la réunion des Ministres de septembre 2018. À cet égard, un nouveau cadre contractuel a été établi avec les structures nationales en charge des projets d'énergies renouvelables et les bénéficiaires. De plus, la Commission a apporté, en 2020, un appui financier à quatre (4) États membres, en vue de mener des actions de pérennisation des équipements installés, dans le cadre du volet 1 du PRODERE. Des actions sont en cours, en vue d'élaborer un projet de texte portant sur les mesures incitatives pour la promotion des énergies renouvelables. Des actions de renforcement des capacités ont été également menées à l'endroit des experts des États membres.

Concernant l'efficacité énergétique, la Commission poursuit la mise en œuvre du Programme Régional d'Économie d'Énergie (PREE). Deux (2) directives élaborées dans le cadre du PREE et relatives à l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers et à l'efficacité énergétique dans les bâtiments ont été adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union le 26 juin 2020. En ce qui concerne le renforcement des capacités des laboratoires de tests de performance énergétique, l'équipement de cinq (5) laboratoires a été réalisé.



Concernant le transport ferroviaire, le processus est en cours pour l'adoption de la décision instituant le « Projet Régional de la Boucle Ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé », en abrégé « Projet de la Boucle ferroviaire ». L'adoption de ladite décision facilitera la recherche de financement pour la construction des chaînons manquants et la réhabilitation des lignes existantes.



Dans le domaine de l'économie numérique, les trois (3) études lancées en 2019 ont été finalisées en 2020. Les conclusions de ces trois études permettront d'engager des projets visant la promotion des usages numériques, de mettre en place un nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest et d'améliorer la qualité des infrastructures régionales. Trois (3) avant-projets de textes communautaires sont élaborés et soumis à la procédure d'adoption.



Dans le secteur de la pêche aquaculture, la Commission a continué l'opérationnalisation du Système d'Information Régional des Pêches (SIRP), ainsi que la production de semences améliorées de poisson. Elle a également poursuivi le chantier d'harmonisation des législations en matière de gestion de la pêche et de l'aquaculture à travers la finalisation des projets de Décision portant harmonisation des modèles de permis de pêche et des registres des titres de pêche et portant réglementation de l'exercice de l'aquaculture.



Dans le secteur agricole, en 2020, les efforts ont été poursuivis en matière d'harmonisation des réglementations sur les intrants agricoles et la sécurité sanitaire et phytosanitaire, le renforcement de la gouvernance des filières agricoles prioritaires (coton, maïs, riz, bétail et aviculture), la mise en place des infrastructures de production irriguée, de stockage et de transformation (plateforme microsol, abattoirs, etc.) ainsi que de commercialisation des productions. La Commission a également consolidé ses acquis sur la gestion des maladies animales (Charbon bactérien...) et des ravageurs.

Par ailleurs, le Système d'Information Agricole Régional (SIAR), bientôt fonctionnel, permettra un meilleur pilotage des politiques, programmes et projets agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.



Dans le cadre de la pharmacie vétérinaire, quatre-vingts (80) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) communautaire de produits vétérinaires ont été délivrées en 2020. En outre, les appuis aux États membres pour la surveillance du marché des médicaments vétérinaires ont été poursuivis. Par ailleurs, une plateforme de soumission, d'évaluation et de gestion électronique des dossiers de demande d'AMM des médicaments vétérinaires est en cours de développement en vue de favoriser la célérité dans le traitement des dossiers et de résoudre le problème de stockage/archivage desdits dossiers.



Pour le foncier rural, le site internet de l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) a été mis en place et le processus de recrutement d'un Consultant pour accompagner la Commission dans son animation est en cours.



En matière de développement de l'entreprise, l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, le renforcement de la compétitivité des entreprises et la promotion de la qualité ont été poursuivis.

Pour ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA), adoptée en septembre 2019, a vu sa mise en œuvre matérialiser en 2020 par le démarrage du processus d'adoption de la décision de mise en place du Comité Régional du Climat des Affaires et la réunion de partage d'expérience entre les Experts des États membres.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises, un appui total de 150 millions de FCFA a été apporté au Réseau des Bureaux de Restructuration et de Mise à Niveau ainsi qu'au Réseau des Bourses de Sous-traitance et de Partenariat.

Pour la promotion de la qualité dans l'Union, la Commission a poursuivi la formation des formateurs des États membres en métrologie et en management de la qualité, la mise en œuvre de son appui à deux laboratoires d'étalonnage à vocation régionale et au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC). Aussi a-t-elle, en collaboration avec la CNUCED, fait valider par les États membres un rapport d'étude et un avant-projet de Directive en vue de proposer un cadre communautaire de protection des consommateurs dans l'Union, assorti d'un plan d'actions pour le renforcement des capacités des États membres.



En matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles,

la Commission a mis en œuvre plusieurs actions dans le cadre du programme BID UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural, du programme d'aménagements hydrauliques multi-usages. En 2020, elle a poursuivi les activités du projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) en appui aux actions de protection du littoral ouest-africain et maintenu son appui pour l'aménagement de périmètres à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques dans les États membres de l'UEMOA,

l'harmonisation des évaluations environnementales et la validation du document de stratégie régionale de gestion des produits et déchets plastiques et de texte juridique harmonisé par les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO.

La Commission a par ailleurs renforcé sa collaboration avec la CEDEAO en vue de doter l'espace communautaire d'instruments juridiques nécessaires à la préservation de la biodiversité régionale ainsi qu'à la promotion d'un environnement sain à travers une meilleure gestion des déchets plastiques. Il en est de même de la poursuite de la collaboration avec l'Union Européenne et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) dans le cadre de la mise en place et du fonctionnement de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées

pour l'Afrique de l'Ouest, à travers le Programme Biodiversity and Protected Areas Management (BIOPAMA).

En outre, avec l'appui de l'Union Européenne, le Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, la promotion de la gouvernance environnementale et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest (PAPBIO), et celui d'Appui à la Préservation des écosystèmes Forestiers (PAPFOR) ont été lancés.

Aussi des actions de renforcement des capacités des experts des États membres de l'UEMOA et de la CEDEAO se sont-elles poursuivies pour permettre une meilleure participation des États et de la région aux négociations régionales et internationales relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement et en particulier sur le climat.



Dans le secteur des mines et des hydrocarbures, la Commission a, en 2020, poursuivi le processus d'adoption du Code Minier Communautaire révisé. Elle a apporté des appuis pour le renforcement des capacités des administrations, l'amélioration de la gouvernance du secteur et la promotion du secteur des mines et du pétrole. Spécifiquement dans les hydrocarbures, la Commission a réalisé, en 2020, une étude qui a abouti à l'élaboration de trois (3) projets de textes communautaires sur (i) les spécifications techniques des produits pétroliers distribués dans l'Union, (ii) les capacités de stockage et le stock de sécurité des produits pétroliers et (iii) la circulation et les frais de consigne des bouteilles de gaz butane. Ces projets de textes ont fait l'objet de validation par les Experts des États membres du 28 au 31 décembre 2020.



Dans le secteur de l'artisanat, la Commission a organisé l'atelier de formation des Chambres consulaires de Métiers de l'Artisanat (CMA) des États membres, la troisième réunion du Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat (CCRA), la mission d'évaluation finale de la phase pilote du Programme d'Appui aux Petites Entreprises (PAPEA) de l'UEMOA dans les États membres en synergie avec le Cabinet CEFOD. Plusieurs appuis financiers ont été accordés aux États membres dans le cadre de l'organisation de certaines manifestations commerciales (Journée Nationale de l'Artisanat (JNA) du Burkina et du Salon International de l'Artisanat de Dakar (SIAD) du Sénégal, et aux Chambres consulaires de Métiers de l'Artisanat (CMA) de l'Union pour la mise en place de mécanismes de facilitation de l'accès des entreprises artisanales aux financements.



Dans le secteur du tourisme, tenant compte de la pandémie de COVID-19, la Commission, poursuivant en 2020 son objectif de rendre la destination UEMOA attractive, a impulsé une réflexion sur une nouvelle approche de relance et de résilience du secteur.



Concernant la culture, deux (2) nouveaux textes communautaires ont été adoptés par le Conseil des Ministres statutaire et un (1) texte validé par les Ministres sectoriels dans le cadre de la réalisation d'un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels.



Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, deux (2) textes ont été adoptés par le Conseil des Ministres statutaire, à savoir la Directive n°07/2020/CM/UEMOA du 28 septembre 2020 portant organisation du Baccalauréat harmonisé au sein des États membres de l'Union et le Règlement n°03/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 instituant un Diplôme d'Expertise Comptable et Financière (DECOFI) au sein des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Les actions ont concerné également la mise en place d'un système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace UEMOA en partenariat avec le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES) et la signature d'une convention de financement pour le déploiement du programme régional pour la formation professionnelle.

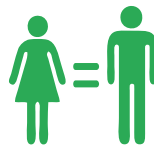


Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Commission, en 2020, s'est fixé comme objectifs d'améliorer les capacités d'alerte et de réponse des États membres dans la prévention des crises et des conflits et les capacités opérationnelles des États membres en matière de lutte contre le terrorisme et les autres criminalités, de renforcer les capacités des États membres en matière de stabilisation sécuritaire dans les zones transfrontalières. Ainsi, dans sa dynamique d'amélioration des capacités d'alerte et de réponse des États membres dans la prévention des crises et des conflits,

la Commission de l'UEMOA a mis à la disposition des États, une salle de veille et d'alerte précoce (MeVap) équipée en matériel informatique et bureautique. Les travaux de démarrage ont été lancés lors d'un atelier de formation tenu à Ouagadougou, du 3 au 5 mars 2020.

Deux rapports semestriels sur la sécurité dans l'espace UEMOA ont été élaborés et disponibles dans le cadre du MeVap.

Outre la collaboration technique, la Commission de l'UEMOA apporte un appui financier à la mise en œuvre des activités des Centres nationaux d'alerte précoce et de réponse mis en place par la CEDEAO. Bénéficient actuellement dudit appui, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Mali.



Pour ce qui est du Genre dans l'espace UEMOA, l'année 2020 a été consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par Décision n°03-2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018, avec comme axe privilégié « l'institutionnalisation du Genre dans les États membres et dans les Organes de l'UEMOA ».

Pour favoriser cette opérationnalisation dans les États membres, un schéma organisationnel type d'institutionnalisation du Genre dans

les ministères sectoriels et dans les institutions des États membres a été élaboré.

En se basant sur les systèmes de planification nationaux, le schéma organisationnel propose des processus et des outils nécessaires pour intégrer le Genre dans les politiques publiques à chaque niveau (aux niveaux Macro, Méso et Micro), constituant ainsi une innovation structurelle visant à rendre effective la transversalité du Genre dans tous les secteurs.

Pour ce qui est de la Commission de l'UEMOA, une proposition de code d'éthique sensible au genre a été conçue à l'attention du personnel de la Commission comme contribution à l'élaboration de son Code éthique.



Au titre de la santé et de la protection sociale, les efforts de la Commission en 2020 ont porté sur le renforcement des capacités des États membres dans les domaines de la mutualité sociale, de la couverture du risque maladie, de la réglementation pharmaceutique, de la surveillance et de la réponse aux épidémies, notamment en milieu transfrontalier.

En ce qui concerne le suivi annuel de la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, dans la dynamique de pérennisation des acquis et du maintien du niveau d'engagement actuel des États membres, la Commission a organisé, en 2020, la sixième édition de la revue annuelle malgré les contingentements qu'impose la pandémie de COVID-19.

Au total, 116 textes et 84 projets et programmes communautaires ont été passés en revue. Des résultats des travaux, il ressort que des progrès appréciables ont été réalisés par tous les États membres, l'Union ayant enregistré un taux global de mise en œuvre des réformes de 76% en 2020 contre 74% en 2019, soit une augmentation de 2 points de pourcentage entre 2019 et 2020.

Concernant les quatre-vingt-quatre (84) projets et programmes communautaires en exécution dans les huit États membres pour un montant global de 316 milliards de FCFA financés par la Commission de l'UEMOA, le taux de décaissement en 2020 est de 68%. L'ensemble des projets et programmes de l'Union enregistre

un indice de performance de 45% jugé faible.

Il faut noter que les interventions de l'Union intègrent aussi les activités des autres Organes dont l'état des résultats enregistrés en 2020 est présenté dans le point suivant.

3. Activités des autres Organes de l'Union

Au cours de l'année 2020, les autres Organes ont conduit, chacun en ce qui le concerne, des activités entrant dans le cadre de leur prérogative respective.

Ainsi, la Cour de Justice a réalisé des activités judiciaires et mené des actions relatives à la communication, à la coopération judiciaire et au renforcement des capacités de ses membres et des acteurs nationaux.

La Cour des Comptes, conformément à ses attributions, a vérifié les comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA, ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Elle a réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, renforcé les capacités des juridictions financières des États membres et participé à des réunions statutaires et à diverses rencontres.

En ce qui concerne le Comité Interparlementaire (CIP), il a tenu ses réunions statutaires, organisé des séminaires d'imprégnation des chantiers de l'UEMOA et assuré la diplomatie parlementaire.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) a contribué à accroître davantage le niveau de l'implication effective du Secteur Privé dans le processus d'intégration économique et sociale au sein de l'UEMOA, à travers une large implication de ses Organisations membres.

À cet effet, elle a contribué au renforcement des partenariats avec les Organisations membres du secteur

privé à travers sa participation : (i) aux réunions du Groupe de Travail (GT) chargé de l'élaboration de la Stratégie de Développement du Secteur Privé dans l'espace UEMOA, (ii) aux réunions de concertation entre la Commission de l'UEMOA et la CCR, dans le cadre de la mise en œuvre du projet tremplin Start-up, (iii) à la réunion des Représentants Résidents sur les activités du Système Ouest-Africain de la Certification (SOAC), (iv) à la réunion du réseau des Bourses de Sous-traitance et de Partenariat de l'espace UEMOA (R/BSTP-UEMOA) et (v) aux activités du Programme Régional d'Amélioration du Climat des Affaires (PRACA).

La CCR-UEMOA a aussi mené une étude sur l'impact économique de la COVID-19 sur les activités du secteur privé communautaire avec des recommandations formulées à l'endroit des autorités publiques et privées. Cette étude constitue un outil d'aide à la décision et devra être actualisée en 2021 en vue d'aboutir à une proposition de plan de relance économique de l'Union.

S'agissant du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT), il a, en 2020, poursuivi la mise en œuvre des activités du PCTL, en sa qualité d'agence d'exécution désignée de ce programme. À ce titre, il a tenu des missions de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers dans le but de consolider des acquis

de phase pilote du PCTL et de mobiliser les ressources pour la phase II du PCTL et le Programme d'Appui à la Décentralisation Financière en Afrique de l'Ouest (PRADEF). Ces activités ont été renforcées, sur le plan technique, par la mobilisation des experts des États, des élus, des partenaires et des organisations régionales pour contribuer à la formulation et à la validation de ces deux programmes phares dont la mise en œuvre est programmée à partir de 2021. En plus de la coopération transfrontalière, le CCT s'est attelé à porter auprès des partenaires tels que le Royaume du Maroc, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) les projets de mise en place des éco-quartiers dans les villes pilotes de l'UEMOA et de promotion des villes vertes dans l'espace communautaire.

Pour ce qui concerne le **Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)**, il a transmis à la Commission, au cours de l'année 2020, deux (2) avis importants adoptés par le Conseil lors de sa 11^{ème} session tenue les 10 et 11 novembre 2020 : « L'Avis n°0011 /2020 sur le dialogue social dans les Fonctions publiques des États membres de l'Union » et « une Résolution spéciale sur les suites réservées par la Commission de l'UEMOA aux avis que le CTDS lui transmet régulièrement ».

4. Recadrage des priorités et réformes internes

Les orientations qui ont servi de base pour l'action de la Commission de l'UEMOA en 2020 sont issues de la feuille de route 2017-2021.

Bâtie autour de trois axes stratégiques majeurs de gestion et de recherche de performance, cette feuille de route affirme la volonté de faire de la Commission une institution moderne et crédible, reconnue pour sa culture du résultat et de redevabilité dans la mise en œuvre de sa mission. Elle vise essentiellement à : (i) renforcer la gouvernance et le pilotage institutionnel de la Commission, (ii) rationaliser les charges et les modalités d'intervention des politiques sectorielles et (iii) renforcer la gouvernance économique et l'application effective de la législation communautaire par les États membres de l'Union.

En 2020, les actions engagées dans le cadre de l'opérationnalisation de ces trois orientations majeures de la feuille de route sont structurées comme suit :

Concernant l'axe 1 « Modernisation de la gouvernance et du pilotage institutionnel », la Commission a poursuivi sa réorganisation institutionnelle et le renforcement des réformes relatives à la mise en œuvre du budget programme au sein des Organes de l'Union. En effet, des responsables de programme et des responsables du budget opérationnel ont été nommés par décision du Président de la Commission conformément au Règlement n°01/2018/CM/UEMOA du 23 mars 2018 portant Règlement financier des Organes de l'UEMOA. Aussi des lettres de mission ont-elles été adressées aux Commissaires par le Président de la Commission et des Contrats d'Objectifs de Performance (COP) aux Responsables de Programmes (RPROG) et aux Responsables de Budget-Opérationnel de Programme (RBOP) par les Commissaires afin de permettre aux acteurs de s'engager sur des résultats tangibles et de mieux opérationnaliser le dispositif de redevabilité.

Pour fluidifier les processus d'exécution des activités techniques, des Décisions de délégation de pouvoir et de signature ont été prises, conférant notamment aux Commissaires la responsabilité de la gestion de certaines matières pour l'effectivité et l'enracinement du budget programme.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opérationnalisation de l'axe 1, plusieurs actions ont été réalisées en 2020 dont les plus importantes sont :

- le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel et l'optimisation des mécanismes de gouvernance et d'intervention des instruments financiers (documents-cadres, manuel de procédures...) des fonds structurels ;
- la modernisation de la gestion du personnel à travers la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel des ressources humaines et de l'étude sur la Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines (GPRH) ;
- la mise en place d'un système d'information performant, capable de simplifier, de fluidifier les procédures notamment administratives, comptables, financières... et de faciliter le reporting pour l'évaluation des performances, la reddition de comptes et la dématérialisation de certaines opérations ou transactions.



S'agissant de l'axe 2 « Rationalisation des charges et des modalités d'intervention des politiques sectorielles de l'Union », la Commission a poursuivi en 2020 la mise en œuvre des mesures destinées à réduire leurs charges d'opérationnalisation et à accroître leur efficacité. En effet, les actions de recentrage des activités des Organes aux missions d'impulsion, d'harmonisation, de supervision et de coordination se sont poursuivies. Le déperissement progressif des projets et programmes en cours d'exécution a été poursuivi tout en respectant les engagements déjà pris. En 2020, les activités réalisées dans cet axe relèvent des politiques et programmes sectoriels qui ont favorisé la convergence macroéconomique et la réalisation d'un marché régional profitable aux entreprises et aux populations.

Pour ce qui concerne l'axe 3 « Renforcement de la gouvernance économique et l'application effective de la législation communautaire par les États membres », la Commission de l'UEMOA a, en 2020, enregistré les réalisations suivantes :



- la rénovation de la Banque de Données sur la Surveillance Multilatérale (BDSM) ;
- l'élaboration et la diffusion du rapport régional 2019 de suivi de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- le rebasage des comptes nationaux de sept (07) États membres dont les réévaluations varient entre 13,5% et 38,2% suivant les principes et la méthodologie du Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 ;
- l'élaboration et la diffusion du Rapport de la Surveillance Multilatérale (RSM) (juin et décembre 2019) ;
- le renforcement des capacités de 320 cadres des États membres en finances publiques (budget programme) et 72 cadres issus des États membres sur la thématique « suivi-évaluation des programmes et projets communautaires ».

En outre, la Commission a organisé l'édition 2020 de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires dans tous les États membres malgré les contraintes liées à la pandémie de COVID-19. Le résultat issu de cette édition montre que le taux moyen de mise en œuvre des réformes au niveau de l'Union en 2020 est de 76% contre 74% en 2019, soit une progression de 2 points de pourcentage. Ce résultat dénote le maintien du niveau d'engagement des États membres et la pérennisation des acquis de l'exercice de la revue annuelle démontrant ainsi l'utilité et l'intérêt de cet exercice pour l'édification d'un espace économique harmonisé et intégré.

76%
de mise en œuvre
des réformes au
niveau de l'Union
en 2020 contre
74% en 2019

Le taux d'exécution physique des activités s'est établi en 2020 à 92,86% contre 89,73% en 2019 et le taux d'exécution financier à 90,12% en 2020 contre 88,91% en 2019

Bilan et perspectives

Durant l'année 2020, les Organes de l'UEMOA ont réalisé les priorités inscrites dans leur Projet Annuel de Performance (PAP)  PAP, élaboré conformément à la feuille de route 2017-2021 de la Commission , tient compte de la décision de la Conférence des Chefs d'État de maintenir le taux du PCS, principale ressource des Organes de l'Union, à 0,8%.

Au terme de l'exécution des activités au titre de l'exercice budgétaire 2020, les performances de la Commission sont en progression par rapport à 2019. Le taux d'exécution physique des activités s'est établi en 2020 à 92,86% contre 89,73% en 2019 et le taux d'exécution financier à 90,12% en 2020 contre 88,91% en 2019.

Ces performances ont bénéficié du dynamisme des économies nationales et d'un environnement international favorable, d'une part, et des actions de la Commission ainsi que de l'implication des États membres pour impulser le processus d'intégration régionale, d'autre part.

En ce qui concerne les perspectives, l'année 2021 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route 2017-2021 de la Commission. Les principales orientations qui ont guidé l'élaboration du CPBP 2021-2023 trouvent leurs fondements non seulement dans les recommandations des CCEG de l'UEMOA mais aussi, dans la feuille de route 2017-2021 de la Commission et dans les lettres de mission assignées aux Commissaires par le Président de la Commission.

En effet, la morosité de la situation socio-économique et financière de l'Union oblige les organes de l'UEMOA à poursuivre les efforts de rationalisation de leurs charges.

INTRODUCTION

L'activité économique au sein de l'Union en 2020 ralentirait du fait de l'impact négatif de la COVID-19 sur l'économie dans les États membres. Le taux de croissance économique est attendu à 0,7% contre 5,8% en 2019, dans un contexte de récession de 4,4% de l'économie mondiale, selon le Fonds Monétaire International (FMI).

L'activité dans tous les secteurs se resserrerait, principalement, dans les branches « transports », « hôtellerie », « restauration » et « tourisme ». Par État, le taux de croissance en 2020 se présenterait comme suit : **Bénin (+2,3%), Burkina Faso (+1,4%), Côte d'Ivoire (+1,8%), Guinée-Bissau (-2,3%), Mali (-2,9%), Niger (+1,2%), Sénégal (-0,7%) et Togo (+0,7%)**.

L'activité économique évoluerait dans un contexte d'ensemble de l'Union caractérisé par un taux d'inflation de 2,3% contre -0,7% en 2019, un accroissement de la masse monétaire consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et du crédit intérieur.

Le présent rapport analyse l'évolution récente de la conjoncture externe et interne de l'Union, les avancées réalisées par les Organes de l'UEMOA en 2020, pour renforcer l'intégration régionale, les perspectives économiques et les défis du processus d'intégration régionale. Il est structuré en quatre (4) parties :

- la situation économique, financière et monétaire de l'Union ;
- l'état d'avancement du processus d'intégration régionale ;
- la gouvernance institutionnelle ;
- les difficultés, les recommandations et les perspectives.





- Sector 1
- Sector 2
- Sector 3
- Sector 4
- Sector 5
- Sector 6
- Sector 7





PREMIÈRE PARTIE :
**SITUATION ÉCONOMIQUE,
MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE
DE L'UNION**

1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

-3,0%

de taux de croissance économique en Afrique subsaharienne en 2020

L'économie mondiale connaîtrait une récession de 4,4% en 2020, après la croissance de 2,8% enregistrée en 2019, sous l'effet de la propagation à l'échelle mondiale de la maladie à coronavirus (COVID-19), qui a débuté à Wuhan en Chine en décembre 2019. Dans les pays avancés, le taux de croissance économique se situerait à -5,8% contre 1,7% en 2019. Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance ressortirait à -3,3% en 2020. En Afrique subsaharienne,

le taux de croissance économique se situerait à -3,0% en 2020, après 3,2% en 2019 (tableau 1), enregistrant ainsi la première récession depuis plus de 25 ans.

L'inflation resterait modérée en 2020, notamment dans les pays avancés, du fait de la baisse de la demande globale. En Afrique subsaharienne, après l'atténuation des pressions inflationnistes avec un taux d'inflation à 8,5% en 2019, la hausse des prix connaîtrait une hausse de 10,6% en 2020.

Tableau 1 : Taux de croissance économique mondiale entre 2018 et 2020 (en %)

	2018	2019	2020 (p)
Monde	3,6	2,8	-4,4
Pays avancés	2,2	1,7	-5,8
- USA	2,9	2,2	-4,3
- Zone euro	1,9	3,2	-8,3
- Japon	0,3	0,7	-5,3
Pays émergents et pays en développement	4,5	3,7	-3,3
- Chine	6,7	6,1	1,9
Afrique subsaharienne	3,3	3,2	-3,0
Afrique du Sud	0,8	0,2	-8,0
CEDEAO	3,0	3,3	-2,7
- Nigéria	1,9	2,2	-4,3
- Ghana	6,3	6,5	0,9

Source : FMI, WEO octobre 2020, prévision

24

41,7 \$

le cours annuel moyen du baril de pétrole en 2020

Sur les marchés des matières premières, le cours annuel moyen du baril de pétrole se situerait à 41,7 dollars en 2020, en recul de 32,0% par rapport à 2019, en dépit des réductions de l'offre décidées par l'OPEP à la mi-avril 2020. S'agissant des principales matières premières exportées par les pays de l'Union, les cours ont évolué de façon contrastée au terme des neuf (9) premiers mois de 2020, comparés à leurs moyennes de l'année 2019.

S'agissant de la politique monétaire, les banques centrales ont procédé à plusieurs baisses des taux directeurs et ont adopté

des mesures spécifiques visant à injecter les liquidités nécessaires au soutien de l'activité économique.

Sur les marchés des changes, au cours de la période allant du début de l'année jusqu'au 15 octobre 2020, l'euro a évolué de façon contrastée face aux principales devises, s'appréciant par rapport au dollar des États-Unis, à la livre sterling et au renminbi chinois, et se dépréciant vis-à-vis du franc suisse et du yen japonais. Le franc CFA s'est inscrit en baisse par rapport aux autres monnaies de l'Afrique de l'Ouest, à l'exception du naira nigérian.

1.2 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS L'UEMOA

En 2020, le taux de croissance économique de l'Union serait de 0,7% après 5,8% en 2019, du fait de l'impact négatif de la crise à la COVID-19 sur l'ensemble des secteurs de l'économie des États membres. Le taux d'inflation s'afficherait à 2,3% contre -0,7% en 2019. L'exécution des opérations financières des États en 2020 se traduirait par une aggravation du déficit budgétaire global qui atteindrait 5,9% du PIB contre 2,5% en 2019. Rapporté au PIB, le déficit courant extérieur ressortirait à 5,5% en 2020 contre 4,4% en 2019. À fin décembre 2020, la masse monétaire ressortirait à 34 294,4 milliards de FCFA, en hausse de 12,1% en glissement annuel.

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de riposte à la COVID-19 et de relance économique, dont le montant global est estimé à 5 776,5 milliards de FCFA, près de 15 03,7 milliards de FCFA ont déjà été exécutés¹ par l'ensemble des États membres.

0,7%

de taux de croissance économique de l'Union, très faible du fait de la crise liée à la COVID-19

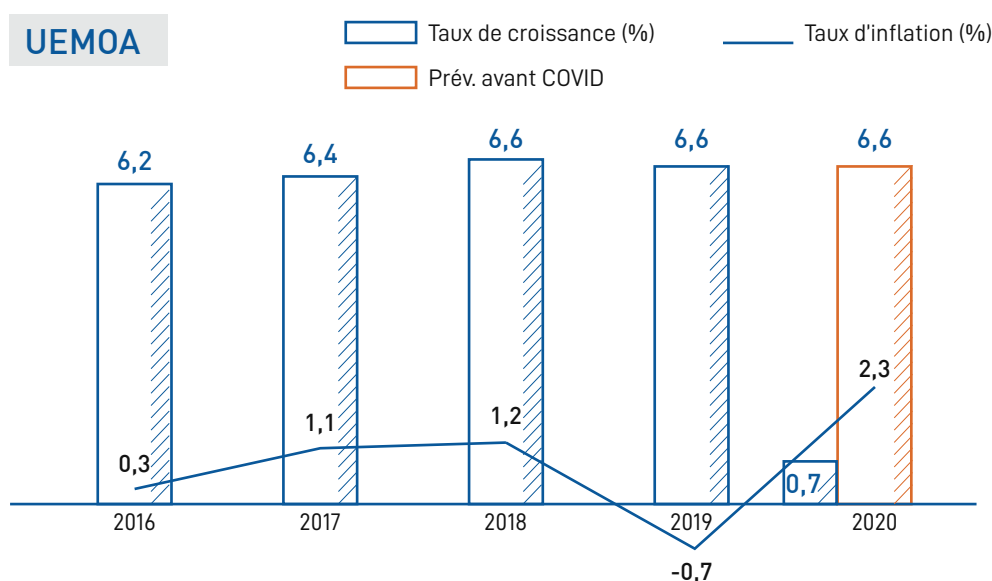
1.2.1 Production

Le ralentissement de la croissance économique en 2020 s'expliquerait par les mesures de restriction prises par tous les États pour contenir la crise sanitaire. L'activité au niveau du secteur primaire se contracterait, du fait des difficultés d'approvisionnement en intrants et des reculs de la production de certaines cultures de rente, notamment le cacao et le coton. Le secteur secondaire subirait les effets du ralentissement des travaux de construction d'infrastructures de base et de la baisse de la

production pétrolière et minière. Le secteur tertiaire pâtirait des pertes de croissance des activités de commerce, de transport, d'hôtellerie, de tourisme et de restauration.

Par État, le taux de croissance économique en 2020 se présenterait comme suit : Bénin (+2,3%), Burkina Faso (+1,4%), Côte d'Ivoire (+1,8%), Guinée-Bissau (-2,3%), Mali (-2,9%), Niger (+1,2%), Sénégal (-0,7%) et Togo (+0,7%).

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union sur la période 2016-2020



Source : Commission de l'UEMOA, Rapport de la surveillance multilatérale de décembre 2020

¹ Les dates d'exécution diffèrent par État membre. Toutefois, la période couvre celle allant de fin août à fin octobre 2020.

2,3%

de taux d'inflation annuel moyen en 2020 contre -0,7% en 2019

1.2.2 Prix et inflation

En 2020, l'inflation resterait modérée en 2020, en relation avec le bon approvisionnement des marchés en produits de grande consommation dans la plupart des États membres. Pour l'ensemble de l'année 2020, le taux d'inflation annuel moyen serait de 2,3% contre -0,7% en 2019.

Par État, le taux d'inflation en 2020 se présenterait comme suit : Bénin (+3,0%), Burkina Faso (+1,9%), Côte d'Ivoire (+2,4%), Guinée-Bissau (+1,5%), Mali (+0,5%), Niger (+2,9%), Sénégal (+2,5%) et Togo (+1,8%).

1.2.3 Finances publiques et dette publique

L'exécution des opérations financières des États membres, dans un contexte de ralentissement de l'activité économique, se traduirait par une augmentation des déficits budgétaires, en raison, principalement, d'une forte hausse des dépenses totales.

Les recettes totales et dons augmenteraient de 2,5% pour représenter 17,6% du PIB, après 17,7% en 2019, sous l'effet exclusif de la hausse des dons. Les recettes totales baisseraient de 3,7% pour représenter 14,8% du PIB, du fait de la contraction de 3,1% des recettes fiscales et de 10,6% des recettes non fiscales. La pression fiscale de l'Union serait de 12,9% en 2020, après 13,6% un an plus tôt. La baisse des recettes fiscales enregistrée dans tous les États membres s'expliquerait par l'incidence des mesures fiscales prises pour contenir les effets de la crise sanitaire sur les entreprises et les ménages. Par État membre, le taux de pression fiscale en 2020 se présenterait comme suit : Bénin (9,4%), Burkina Faso (15,9%), Côte d'Ivoire (11,9%), Guinée-Bissau (7,4%), Mali (14,5%), Niger (9,3%), Sénégal (16,8%) et Togo (12,1%).

Les dons seraient en hausse de 55,8% pour représenter 2,8% du PIB en 2020, après 1,8% en 2019, en lien avec les appuis des partenaires pour la mise en œuvre des plans de riposte contre la COVID-19 dans les États membres.

S'agissant des dépenses totales et des prêts nets, ils progresseraient de 20,1% pour

représenter 23,6% du PIB, après 20,2% en 2019, en liaison avec l'accroissement tant des dépenses courantes que des dépenses en capital. Les plus importantes hausses de dépenses courantes seraient enregistrées au Mali (+30,8%), au Bénin (+23,8%), en Guinée-Bissau (+17,8%) et en Côte d'Ivoire (+17,4%).

Les paiements au titre des intérêts de la dette augmenteraient de 15,2%. Les hausses les plus importantes seraient enregistrées au Bénin (+22,2%), en Côte d'Ivoire (+22,5%), en Guinée-Bissau (+96,8%) et au Mali (+20,3%).

La progression des dépenses en capital de 31,2% s'expliquerait par la poursuite des projets d'infrastructures socioéconomiques inscrits dans les plans de développement économique et social des États membres. Les plus fortes hausses seraient constatées au Togo (+89,4), au Bénin (+68,5%), en Guinée-Bissau (+64,0%), au Burkina Faso (+58,8%) et au Mali (+35,5%).

Au total, le déficit budgétaire global représenterait 5,9% du PIB en 2020 contre 2,5% en 2019. Hors dons, il se situerait à 8,7% en 2020 contre 4,3% en 2019.

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait en 2020 à 49,3% contre 44,1% en 2019. Il convient de noter que la dette intérieure continue de progresser rapidement dans plusieurs États membres, en lien avec les interventions sur le marché financier régional.

1.2.4 Commerce extérieur et balance des paiements

Les échanges extérieurs des pays de l'UE-MOA se traduiraient en 2020 par un solde global excédentaire de 19,6 milliards de FCFA, après un excédent de 1 635,1 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette évolution serait liée à la baisse des entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, couplée à une aggravation du déficit du compte courant, dont les effets seraient atténués par une amélioration de l'excédent du compte de capital.

Le déficit courant s'accroîtrait de 29,7% pour ressortir à 5 001,9 milliards de FCFA, en raison d'une forte détérioration de la balance des biens et services (-1.280,9 milliards de FCFA) du fait, essentiellement, d'une baisse des exportations (-4,5%) plus forte que celle des importations (-3,7%).

L'excédent du compte de capital progresserait de 43,6% par rapport à 2019, en relation notamment avec la hausse des dons-projets dans la plupart des États de l'Union.

19,6
milliards de
FCFA d'excédent
de la balance des
paiements en
2020 contre 1 635,1
milliards de FCFA
en 2019

1.2.5 Situation monétaire

À fin décembre 2020, la masse monétaire ressortirait à 34 294,4 milliards de FCFA, en hausse de 12,1% en glissement annuel. Cette évolution serait, principalement, induite par celle des créances intérieures (+13,4%), estimées à 35 853,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2020, sous l'effet de la hausse de 38,9% des créances sur les Administrations Publiques Centrales (APUC) et de l'accroissement de 4,5% des crédits à l'économie. Les actifs extérieurs nets n'augmenteraient que de 19,5 milliards de FCFA ou 0,3% par rapport à fin décembre 2019 pour se chiffrer à 6 958,9 milliards de FCFA.







DEUXIÈME PARTIE :

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE

2.1 GOUVERNANCE ET CONVERGENCE ÉCONOMIQUES



Le retour à la dynamique de croissance serait possible à partir de 2021, sous l'hypothèse d'une maîtrise de la crise sanitaire

2.1.1 Surveillance multilatérale

Résultats clés de la surveillance multilatérale

La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UEMOA a pris, lors de sa session extraordinaire du 27 avril 2020, la décision de suspendre temporairement l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité dans le but de permettre aux États membres de disposer de plus de flexibilité budgétaire pour contenir les effets négatifs de la crise de la COVID-19. L'exercice de la surveillance multilatérale en 2020 s'est réalisé conformément aux dispositions de la Recommandation N°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020.

Il ressort de cet exercice, des résultats macroéconomiques défavorables, du fait de la répercussion négative des effets de la pandémie sur les agrégats macroéconomiques. Dans le rapport de juin 2020, les orientations de politique économique des États membres au titre de l'année 2021, adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union, ont porté, principalement, sur la nécessité de renforcer les mesures et de poursuivre leur mise en œuvre en vue d'atté-

nuer les effets négatifs de la crise sanitaire sur les activités économiques.

En outre, les États ont été invités à renforcer la promotion des économies numériques et vertes, à intensifier les activités des industries locales et à continuer le développement des échanges intracommunautaires dans le but d'améliorer la résilience des économies.

Quant au rapport de décembre 2020, il a été, principalement, consacré à l'analyse des perspectives économiques et financières sur la période 2021-2025. Cette analyse indique que le retour à la dynamique de croissance serait possible à partir de 2021, sous l'hypothèse d'une maîtrise de la crise sanitaire. En outre, le retour à une consolidation budgétaire pour l'ensemble des États membres de l'Union est prévu pour 2024. Aussi le Conseil des Ministres a-t-il adopté la recommandation relative aux perspectives économiques et financières des États membres de l'UEMOA sur la période 2021-2025.



Assistance et suivi des économies des États membres

La crise sanitaire a fortement perturbé l'activité de la Commission en matière de suivi des économies nationales. Toutefois, la Commission a participé, par visioconférence, aux revues des programmes économiques et financiers conclus avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans deux (2) États membres.

Au titre du renforcement du dispositif de

la surveillance multilatérale, l'appui financier apporté aux Comités Nationaux de Politique Économique (CNPE) pour leur fonctionnement s'est poursuivi. Par ailleurs, la Commission a fait une présentation sur le dispositif de la surveillance multilatérale au Comité Interparlementaire (CIP), en vue d'améliorer les échanges parlementaires au niveau national lors des travaux budgétaires.

2.1.2 Harmonisation des cadres juridique et comptable

Finances publiques

Malgré les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, les actions de modernisation de la gestion des finances publiques des États membres ont été poursuivies par la Commission. À cet effet, elle a, avec l'appui de ses partenaires, élaboré des guides didactiques pour accompagner les États membres dans la mise en œuvre des principales innovations du cadre harmonisé de la gestion des finances publiques. Il s'agit du guide d'élaboration du bilan d'ouverture en comptabilité patrimoniale et du guide sur

la budgétisation des plafonds d'emplois rémunérés par l'État pour la mise en œuvre de la programmation budgétaire des dépenses de personnel. Ces différents guides ont été validés par les membres de l'Observatoire des finances publiques au cours des ateliers virtuels organisés à cet effet. La Commission a en outre procédé au suivi-évaluation de l'application des directives communautaires relatives aux finances publiques par visioconférence.



2 guides didactiques de mise en œuvre des principales innovations du cadre harmonisé de la gestion des finances publiques élaborés

Appui aux Administrations fiscales et aux organismes de la profession comptable

La Commission a procédé à l'évaluation de la réglementation fiscale communautaire à travers des visioconférences. Cette évaluation a permis de constater que les États membres ont maintenu leur niveau d'application des textes de l'année 2019.

Sur le plan des réformes, le Conseil des Ministres de juin 2020 a adopté deux (2) des directives soumises par la Commission de l'UEMOA, portant respectivement sur le régime juridique des centres de gestion agréés et sur la fiscalité applicable aux créances douteuses et litigieuses des banques et établissements financiers.

Dans le cadre du suivi du fonctionnement des Organismes du dispositif du SYSCOA, il faut signaler que la Présidence du Conseil Permanent de la Profession Comptable a été dévolue au Togo compte tenu du fait que ce pays assure la Présidence du Conseil des Ministres de l'UEMOA.

Dans le cadre de l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales, la Commission en relation avec la Commission de la CEDEAO a lancé la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Transition Fiscale en Afrique de l'Ouest (PATF), un Programme financé par l'Union Européenne au profit des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie.

Lancement du Programme d'Appui à la Transition Fiscale en Afrique de l'Ouest (PATF) au profit des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie

Appui aux réformes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA

La Commission a réalisé la deuxième Revue Communautaire des Marchés Publics (RCMP) de l'UEMOA focalisée sur l'analyse de trois (3) thématiques des marchés publics, à savoir (i) les marchés passés par Entente Directe (ED), (ii) les marchés passés par Appel d'Offres Restreintes (AOR) et (iii) la gestion du contentieux des marchés publics. Cette revue a permis d'analyser les dysfonctionnements au niveau de chacune de ces thématiques.

Concernant la thématique des Ententes Directes (ED), les marchés publics sont passés en principe par la procédure de droit commun de l'appel d'offres ouvert conformément à l'article 28 alinéa 2 de la Directive N°04/2005/CM/UEMOA portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

Exceptionnellement, ils peuvent être passés, sous certaines conditions, notamment par la procédure par Entente Directe. Toutefois, cette procédure étant non concurrentielle, sujette à un manque de transparence, suspectée de pratiques de collusion et de surfacturation, elle n'a pas une bonne réputation a priori en matière de bonnes pratiques de la commande publique communément acceptées par les standards internationaux.

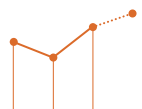
Pour cette raison, selon les indicateurs de l'OCDE, elle doit être confinée à un taux maximum de 5% du nombre total des marchés publics passés annuellement pour un État. Ce taux est identique à celui des indicateurs de l'UEMOA.

La Revue a révélé que certains États membres ne respectent pas les standards communautaires de balisage des marchés passés par Entente Directe. Ce sont les cas du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Sénégal dont les codes des marchés publics comportent des hypothèses de recours aux marchés passés par Entente Directe qui ne sont pas conformes aux directives communautaires en la matière. Cela a pour conséquence que, dans certains États membres, le taux des marchés passés par Entente Directe

avoisine les 66,42% du nombre total des marchés publics passés annuellement.

Par ailleurs, en vue de faciliter la diffusion des opportunités d'affaires liées à la commande publique à l'échelle régionale, la Commission a élaboré une note conceptuelle pour la création du Journal officiel des Marchés publics de seuil Communautaires (JMC).

S'agissant des perspectives, la Commission poursuit le processus d'adoption de la nouvelle directive des marchés publics qui, après avoir reçu le visa de la Direction des Affaires Juridiques de la Commission (DAJ), a été suspendu en attente de l'adoption de la directive sur les Partenariats Publics-Privés (PPP) qui est dans le circuit d'adoption. Cette suspension vise à ne pas créer un vide juridique de la réglementation de la catégorie des Délégations de Services Publics qui ne relève plus de la directive des marchés publics mais de celle relative aux Partenariats Publics Privés (PPP). Or l'adoption des nouvelles directives de marchés publics en l'état, avant celle des PPP, aurait pour conséquence de créer une absence de législation communautaire pour la famille des contrats de Délégation de Services Publics (DSP).



2.1.3 Études et prévisions économiques

En 2020, la Commission a participé activement à la rédaction du Rapport du Comité de Convergence de la Zone franc, à travers la mise à jour des bases de données économiques et financières, l'actualisation des indicateurs économiques régionaux sur le secteur réel et celui des finances publiques. Elle a également procédé de manière régulière à la rédaction des notes trimestrielles sur la conjoncture économique régionale.

Afin de mettre à la disposition des utilisateurs de la Base de Données de la Surveillance Multilatérale (BDSM) des informations statistiques en lien avec les dernières recommandations internationales en matière d'élaboration de statistiques économiques et financières, la Commission a poursuivi, en collaboration avec les États membres, la mise en œuvre de la feuille de route 2020-2021 qui devrait aboutir à la mise en ligne de la BDSM, sous le format de la nouvelle maquette déjà adoptée par les États dans le cadre d'une phase de transition.

La Commission a procédé à la conduite de premiers travaux de cadrage macroéconomique, après la mise en place de Modèles Quasi-Comptables (MQC) de prévision, élaborés au cours de l'année 2018 et du premier trimestre 2019, dans le cadre d'une phase pilote ayant porté sur deux États membres de l'Union. Les travaux sont en cours pour assurer la disponibilité des modèles pour chacun des États membres de l'Union.

Les travaux en vue de l'élaboration du rapport régional sur le suivi régional des Programmes Nationaux de Développement et de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PND/SRP) en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui procède à l'évaluation des performances à caractère économique et social au sein de l'Union, ont été menés. Le rapport a permis d'apprécier les efforts des États en vue de l'atteinte des ODD, à travers une analyse des principaux indicateurs de l'Union.

En outre, dans la perspective du développement d'outils d'analyse d'impact des politiques économiques et sociales des États membres, la Commission a mis à profit les résultats de la deuxième expérience de mise en place de Matrices de Comptabilité Sociale (MCS) harmonisées dans les États membres, initiée en 2016 (après une première expérience en 2011). À ce titre, elle a produit, en collaboration avec AFRISTAT, un guide méthodologique sur l'élaboration des MCS.

Plusieurs notes techniques ont été produites pour apprécier les performances des États membres de l'UEMOA sur la base des indicateurs et classements internationaux. Elles ont notamment porté sur :

- l'exercice annuel d'évaluation de la politique et des institutions nationales (indice CPIA) ;
- l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) ;
- l'indice du capital humain de la Banque Mondiale. Des notes techniques ont aussi été élaborées sur la base des différentes éditions des perspectives de l'économie mondiale du FMI et sur l'impact de la crise de la pandémie de Coronavirus sur les économies de l'UEMOA.

Enfin, afin de dégager des perspectives pour le dispositif de la surveillance multilatérale, suite à l'arrivée à terme du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité (PCSCS) à la date du 31 décembre 2019, défini par l'acte additionnel n°01.2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015, la Commission a réalisé, en interne, une étude sur l'« évaluation du dispositif, des politiques et des performances en matière de convergence dans l'UEMOA ».

2.1.4 Développement du système statistique régional

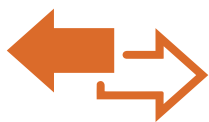
Concernant la production de statistiques, les Indices Harmonisés des Prix à la Consommation (IHPC base 2014) ont été produits pour les États membres et pour l'Union. La base de données des statistiques régionales du commerce international des biens a été également mise à jour jusqu'en 2019.

Par ailleurs, des appuis financiers et techniques dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Statistique Régional (PSR 2015-2020), via AFRISTAT, ont été apportés aux États membres pour le rebasage des comptes nationaux et le passage au Système de Comptabilité Nationale 2008, la rénovation des indicateurs d'activités des entreprises et la valorisation des données de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI). Les huit (8) États membres ont pu produire les comptes nationaux de leur nouvelle année de base. On notera que pour la première fois, les années de base des comptes nationaux des États membres sont quasiment alignées sur la même année facilitant ainsi la comparaison des agrégats macroéconomiques au sein de l'Union. En effet, six (6) États ont choisi l'année 2015 et deux (2) États ont choisi respectivement 2014 et 2016.

En outre, le Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMECV) dans les États membres de l'UEMOA, d'un montant d'environ 22 milliards de FCFA et financé sur don de la Banque Mondiale à la Commission de l'UEMOA, a connu la publication des premiers résultats en 2020 après la collecte de données réalisée en 2018 et 2019 et la validation par le Comité Régional de la Statistique. La mise à disposition des États membres des indicateurs de pauvreté monétaire et d'autres indicateurs pertinents sur les conditions de vie des ménages permet aux États de mieux évaluer les programmes de réduction de la pauvreté. Les bases de données de l'enquête 1 sont donc disponibles pour l'ensemble des États pour des études approfondies.

Au plan de la valorisation des statistiques courantes, la Commission de l'UEMOA a entrepris l'élaboration d'un annuaire statistique régional avec le concours des Instituts nationaux de la statistique des États membres.





2.2 MARCHÉ COMMUN, LIBERTÉ DE CIRCULATION ET DROIT D'ÉTABLISSEMENT

2.2.1 Édification du marché commun et développement des échanges commerciaux

Renforcement de l'Union Douanière et Développement des Échanges

Tous les États membres de l'Union appliquent le TEC UEMOA dans la version 2017 du SH

Dans le cadre de l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO, les réflexions menées en vue de donner de nouvelles orientations au Comité de Gestion du TEC ont abouti à l'adoption du Règlement n°03/2019/CM/UEMOA du 21 juin 2019, portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation (CCUDLC).

Ce Comité vise à donner des avis à la Commission de l'UEMOA sur toutes les questions relatives à la promotion du Marché Commun de l'UEMOA et de celui de la CEDEAO.

Le CCUDLC s'appuie sur les conclusions des travaux de deux groupes de travail que sont :

- le groupe de travail TEC, Valeur en douane, Procédures et Régimes douaniers ;
- le groupe de travail Libre Circulation.

En 2020, il a été organisé deux réunions du groupe de travail TEC, Valeur en douane, Procédures et Régimes douaniers.

En outre, la Commission a poursuivi ses efforts en vue de contribuer efficacement à la migration de la version du Système Harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises SH 2017 à la version SH 2022 du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO / UEMOA. Ce jour, tous les États membres de l'Union appliquent le TEC UEMOA dans la version 2017 du SH.

Les travaux sur l'institution du régime de la libre pratique se sont poursuivis. L'étude menée à cet effet avait été sanctionnée par la validation par les États membres d'un modèle de Libre Pratique et la proposition d'un schéma de mise en place dudit régime.

S'agissant de la mise en œuvre de la Politique Commerciale Commune et de la promotion de la facilitation des échanges dans les États membres de l'UEMOA, plusieurs actions ont été réalisées en 2020. Les recommandations issues du premier examen conjoint des politiques commerciales de tous les États membres devant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont fait

l'objet de suivi conjointement avec les États membres.

En ce qui concerne la facilitation des échanges, les activités suivantes ont été réalisées : (i) la définition du cadre juridique du Comité Régional de Facilitation des Échanges (CRFE), (ii) le suivi avec les États membres des recommandations issues du premier examen conjoint des politiques commerciales devant l'Organisation Mondiale du Commerce, (iii) la mise en place au niveau de tous les États membres du Mécanisme d'Alerte sur les Obstacles au Commerce (MAOC), (iv) l'élaboration avec la Commission de la CEDEAO d'un Programme multi-bailleurs de Facilitation des Échanges pour l'Afrique de l'Ouest, qui est entré en vigueur, (v) l'organisation d'un atelier régional sur le commerce électronique, en vue de poser les bases pour la promotion et le développement de cette forme de commerce dans les États membres de l'Union.

Dans le cadre du Développement des Échanges Commerciaux, les activités ci-après ont été réalisées :

- l'actualisation des données de base pour la création de la Bourse Régionale des Produits Vivriers (BRPV) ;
- la formation des acteurs du secteur privé pour la gestion des différends commerciaux par la médiation ;
- l'élaboration d'un compendium des textes pour la gestion de la médiation ;
- l'élaboration d'un guide pour le développement de chaînes de valeur agro-industrielles à partir de l'expérience de la filière « tomates industrielles » de la Vallée du fleuve Sénégal ;
- l'exploration des enjeux, du cadre juridique et des modalités pour la définition d'une politique régionale en matière d'économie numérique, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED).

Promotion de la libre circulation et du droit d'établissement

Relativement à la libre circulation et au droit d'établissement, la Commission a apporté des appuis techniques aux États pour l'application des textes communautaires et a poursuivi ses actions d'identification des barrières non tarifaires, de plaidoyer et de sensibilisation.

L'unique réunion du groupe de travail sur la Libre Circulation a été tenue et a permis de poursuivre les réflexions déjà engagées en la matière et surtout de dégager de nouvelles pistes.

De nouvelles reconnaissances de l'origine communautaire UEMOA des produits octroyées par les États membres ont été enregistrées et notifiées aux États membres. Grâce à ces reconnaissances, de nouveaux produits ont été reconnus originaires de l'Union, portant ainsi le total à plus de 7 000 produits originaires depuis 1996.

S'agissant de la vulgarisation des textes communautaires sur la libre circulation et le droit d'établissement, la Commission a, avec l'appui financier du Programme d'Appui et de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PARCI) de l'UEMOA élaboré un plan stratégique de communication qui a été validé en janvier 2020 et dont la mise en œuvre a immédiatement commencé.

À cet effet, un recueil de textes communautaires relatifs à la libre circulation et au droit d'établissement a été édité et diffusé dans les États membres. En outre, un film documentaire sur la libre circulation et le droit d'établissement qui sera diffusé dans les États membres en français et en portugais est en cours de réalisation. D'autres supports de communication (affiches, dérouleurs et plaquettes) seront bientôt distribués dans les États membres.

En ce qui concerne la libre circulation des services, la Commission a poursuivi ses réflexions en vue du déroulement de la feuille de route issue du document-cadre élaboré, qui définit les actions prioritaires à réaliser sur les cinq prochaines années (2021-2025).

Grâce aux actions menées, le taux de mise en œuvre des textes communautaires régissant le droit d'établissement ne fait qu'augmenter. En effet, le taux de mise en œuvre de ces textes est passé de 23% en 2017 à 40% en 2018 et à 50% en 2020, soit un accroissement de 27 points de pourcentage en trois (3) ans.

S'agissant de la libre circulation des personnes, la Commission de l'UEMOA a développé, avec la CEDEAO, des synergies dans le cadre du Programme WAPIS/SIPAO (Système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest) dont les objectifs sont : (i) accroître les capacités de collecte, de centralisation, de partage et d'analyse des données policières au niveau national, (ii) accroître les capacités d'échange des données policières au sein de la région et au-delà, et (iii) relier étroitement les services chargés de l'application des lois en Afrique de l'Ouest à ceux existant au niveau mondial grâce au renforcement du partage d'informations au niveau mondial.

Dans le cadre du projet de mise en place d'un mécanisme d'alerte et de résolution des entraves à la libre circulation et au droit d'établissement, une mission d'étude aux Centres Solvit des deux pays (Luxembourg et Belgique) ainsi qu'à la Commission de l'Union Européenne a été organisée en mars 2020.

À l'issue de la mission, de nouveaux partenariats ont été noués au Luxembourg, en Belgique et à la Commission Européenne.

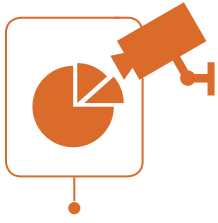
À l'issue de la mission, de nouveaux partenariats ont été noués au Luxembourg, en Belgique et à la Commission Européenne qui seront d'une utilité inestimable pour le déploiement prochain d'un mécanisme d'alerte et de résolution des entraves à la libre circulation et au droit d'établissement.

En ce qui concerne la libre circulation des personnes non ressortissantes de l'Union, la Commission a poursuivi les travaux en vue de l'institution du Visa unique de l'UEMOA. Ainsi, des missions d'échanges ont été effectuées auprès des représentations diplomatiques et consulaires les plus importantes des États membres, en l'occurrence celles accréditées à Paris et à Washington. Des perspectives de collaboration avec l'Union Européenne et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) sont envisagées dans le cadre de l'opérationnalisation du Visa unique de l'UEMOA.

À l'issue de ces missions, les travaux ont donné lieu à l'élaboration de quatre (4) projets de textes qui, après les validations internes, seront mis dans le circuit d'adoption par le Conseil des Ministres et/ou la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

Plus de
7 000
produits reconnus
originaires de
l'Union

50%
de mise en œuvre
des textes com-
munautaires
régissant le droit
d'établissement
en 2020



Les opérateurs privés souhaitent la réouverture des frontières terrestres

Le mois d'octobre est le « Mois du consommateur local » dans l'espace UEMOA

2.2.2 Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services

Surveillance commerciale

En plus des frontières terrestres des États membres de l'UEMOA frontaliers avec la République Fédérale du Nigéria qui sont restées fermées toute l'année jusqu'au 16 décembre 2020, le fait majeur à souligner est la pandémie de COVID-19 qui a entraîné des restrictions à la libre circulation des personnes et partant des biens, notamment les marchandes accompagnées. Cette pandémie a révélé l'importance d'une accélération des mesures de facilitation des échanges.

En ce qui concerne les résultats du Rapport régional sur la surveillance commerciale de 2019, ils ont été diffusés dans tous les États membres.

Dans le cadre de l'élaboration du rapport général de la surveillance commerciale pour l'année 2020 et pour l'élaboration des rapports nationaux, la Commission a octroyé aux Ministères en charge du commerce qui coordonne les comités nationaux, une subvention de 64 millions de FCFA à raison de huit (8) millions de FCFA par État.

Il ressort des résultats du rapport régional 2020, qui a été validé le 23 décembre 2020, la persistance d'entraves dans la mise en œuvre des instruments de la politique commerciale. Des restrictions au commerce sont observées dans les États membres et

elles frappent les produits originaires. Des taxes additionnelles au TEC et des exonérations non conformes sont également notées dans tous les États membres.

Toutefois, malgré la situation sanitaire, les États sont restés résilients au niveau commercial. Les opérateurs privés souhaitent la réouverture des frontières terrestres.

La Commission de l'UEMOA a organisé, du 30 novembre au 1^{er} décembre 2020, une réunion régionale de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Conseil des Ministres chargés du Commerce de l'espace UEMOA du 25 octobre 2019.

La réunion a permis de relever que sur les quinze (15) recommandations à l'endroit de la Commission, six (6) ont été pleinement mises en œuvre, cinq (5) partiellement et quatre (4) non mises en œuvre. La non mise en œuvre de certaines recommandations s'explique principalement par le contexte de la COVID-19.

En ce qui concerne l'évaluation faite pour les États membres, la mise en œuvre varie selon les États. La plupart des recommandations ont été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre.

Par ailleurs, dans le cadre de la consolidation des initiatives régionales en faveur de la construction du marché commun, la promotion des échanges commerciaux intra-communautaires et la facilitation des échanges, la rencontre des Ministres chargés du Commerce a institué, en sa séance du 25 octobre 2019, le mois d'octobre comme « Mois du consommateur local dans l'espace UEMOA » dont la première édition a été officiellement lancée le 06 octobre 2020.

La Commission a accompagné les États dans l'opérationnalisation de l'initiative du Mois du consommateur local à laquelle tous les États membres ont adhéré, même si, sur les huit (8) États, deux (2) n'ont pas pu célébrer l'évènement en raison de contraintes internes.

À l'occasion de l'évaluation de ladite initiative, de pertinentes recommandations ont été formulées pour la 2^{ème} édition prévue en 2021.



Régulation du marché des biens et services

Les principales activités réalisées dans le cadre de la régulation du marché des biens et services visent à stimuler la concurrence entre les entreprises pour le bien-être des consommateurs. Il s'agit, entre autres, des enquêtes de concurrence menées dans divers secteurs de l'économie, des séances d'audition d'entreprises, l'organisation d'une session du Comité Consultatif de la Concurrence (CCC) et des actions de renforcement de l'efficacité des dispositifs et mécanismes d'administration des règles de concurrence dans l'espace communautaire.

Ainsi, deux enquêtes de concurrence ont été réalisées, l'une au Sénégal, dans le secteur de la confiserie et l'autre au Burkina Faso, dans le secteur des tabacs. Les rapports de ces enquêtes permettront à la Commission d'identifier les pratiques anticoncurrentielles mises en œuvre dans lesdits secteurs et d'y apporter des mesures correctives.

Deux séances d'audition d'entreprises et associations d'entreprises ont été réalisées à Lomé, au Togo, et à Ouagadougou, au Burkina Faso. Elles ont permis de recueillir les déclarations des entreprises et associations d'entreprises destinataires de notifications de griefs relatives à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la production et de la distribution des bières et des boissons gazeuses sucrées au Togo et dans le secteur des assurances au Burkina Faso.

Contrairement aux années antérieures, et du fait de la COVID-19, une seule session (23^{ème} session) du CCC a été organisée en visioconférence. Cette session a permis de recueillir les avis des membres dudit Comité sur deux projets de décisions relatives à des pratiques mises en œuvre

dans les secteurs de la brasserie et des boissons gazeuses au Togo et de la distribution des produits pharmaceutiques au Burkina Faso. Deux rapports d'enquêtes dont l'un dans le secteur de la métallurgie au Burkina Faso et l'autre dans le secteur de la production et de la distribution du ciment au Sénégal ont également été soumis à l'appréciation des membres du CCC.

Dans le cadre du renforcement de l'efficacité des dispositifs et mécanismes d'administration des règles de concurrence, les deux dernières sessions de formation en droit international de la concurrence clôturant le cycle de formation de la 6^{ème} promotion 2019/2020 du certificat d'études avancées en droit international de la concurrence et programme de conformité délivré par la Haute École de Gestion et de Droit de l'Université de sciences appliquées de Zurich (Suisse) ont été organisées à Dakar (Sénégal) au profit de trois juges et deux auditeurs de la Cour de Justice de l'UEMOA.

Dans le cadre du renforcement de la coopération avec les Structures Nationales de Concurrence (SNC), une mission a été réalisée auprès des structures de concurrence du Mali. Cette mission a servi de cadre d'échange avec lesdites structures pour une mise en œuvre efficace de la politique communautaire de la concurrence dans ce pays.

Dans ce même cadre, il a été organisé, par visioconférence, une réunion de redynamisation de la coopération avec les SNC de la Côte d'Ivoire.

Un séminaire dédié à l'examen et à la validation de l'avant-projet de règlement sur le contrôle des concentrations dans l'UEMOA a été organisé par visioconférence. Ce

séminaire a permis de recueillir les observations des États membres sur ce projet de texte qui vise à actualiser le dispositif régional de contrôle des concentrations. À l'issue des travaux, l'avant-projet de règlement a été validé par les représentants des États membres.

Dans le cadre du renforcement des capacités des cadres de la Commission et de ceux des États membres, un séminaire régional sur la législation communautaire de la concurrence a été organisé en visioconférence. Plusieurs modules sur la législation communautaire de la concurrence, les techniques d'enquêtes, les accords de distribution et la concurrence déloyale ont été dispensés.

La politique communautaire de la concurrence a été soumise à l'évaluation des experts de la CNUCED au cours des travaux de la 8^{ème} Conférence des Nations Unies chargée d'examiner tous les aspects de l'ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (UNRC). La session dédiée à l'évaluation ex post de la politique communautaire de la concurrence de l'UEMOA s'est tenue par visioconférence et s'est achevée par la validation, assortie de recommandations, du rapport de l'évaluation de la politique communautaire de la concurrence de l'UEMOA par les experts des États membres.

Enfin, les rapports d'étude sur l'état de la concurrence dans l'UEMOA de 2000 à 2017 et sur la définition d'un cadre de référence de la politique communautaire de la concurrence ont été édités en vue de leur dissémination dans les États membres.

2.3 NÉGOCIATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX

La Commission a participé aux différentes rencontres relatives à l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire Côte d'Ivoire- Union Européenne. Elle a contribué à l'enrichissement de l'étude d'impact de l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire (APEI) sur l'économie ivoirienne et sur la région. Les concertations se poursuivent en vue de la signature d'un APE global qui devrait se substituer à l'APEI.



2.3.1 Accords au niveau international

Sur le suivi des accords commerciaux, des activités ont été conduites dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne (APEI-UE-RCI).

En effet, la Commission de l'UEMOA a organisé le 20 octobre 2020, par visioconférence, une rencontre d'informations et d'échanges sur la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire (APEI) entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne (APEI/UE-RCI).

Elle a permis de mettre en exergue les points forts et faibles de la première phase

du démantèlement tarifaire démarrée en janvier 2019. Elle a, par ailleurs, mis en évidence la nécessité pour la région Afrique de l'Ouest de relancer, au niveau politique notamment, l'approche régionale du partenariat économique avec l'Union Européenne afin de relancer l'APE régional qui serait l'alternative aux APEI de la Côte d'Ivoire et du Ghana.

Des échanges au cours de l'atelier, il a été noté que les importations ivoiriennes en produits de la phase 1 du démantèlement ont occasionné la perception de droits de porte sur la quasi-totalité des importations en provenance de l'Union Européenne.

Au regard des enjeux liés à la mise en œuvre de l'APEI, des propositions ont été faites par la Côte d'Ivoire pour préserver les acquis de la région. Il s'agit :

- d'assurer le maintien du dialogue avec les autres pays de la région pendant les phases de démantèlement tarifaires à travers les participations des deux Commissions aux réunions des deux comités conjoints de l'APEI ;
- d'approfondir la réflexion au niveau régional pour atténuer les effets néfastes éventuels de l'APEI ;
- de faciliter la prise en compte du Mali dans le Traité d'amitié qui existe entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Mettre l'accent sur le rôle du secteur privé ;
- d'appuyer la mise en place des mécanismes de sauvegarde régionale prévus dans le traité de la CEDEAO et accompagner la Côte d'Ivoire dans la mise en place du Comité spécial douanes prévu également dans l'Accord.

En ce qui concerne la finalisation des négociations de la phase 1, la Commission de l'UEMOA a participé, sur invitation de la Commission de la CEDEAO, aux réunions de concertation avec les États membres, en vue de définir les règles d'origine dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) adoptée le 31 mars 2018.

Dans le cadre des négociations de la phase II de la ZLECAf, en prélude de l'entrée en vigueur de l'accord en janvier 2021, la Commission a pris part aux travaux organisés par la Commission de la CEDEAO sur les règles d'origine et les engagements spécifiques

sur le commerce des services.

Par ailleurs, avec l'appui de l'Organisation Mondiale du Commerce, une formation sur le commerce des services a été organisée au profit des Cadres de la Commission de l'UEMOA.

La Commission a également pris part le 10 décembre 2020 à l'Université Joseph Ki-Zerbo, à Ouagadougou, à un atelier de sensibilisation des acteurs du secteur privé et du monde universitaire sur les opportunités, défis et solutions de la mise en œuvre de la ZLECAf pour les États membres de l'UEMOA.

2.4 COORDINATION ET FINANCEMENT DES CHANTIERS COMMUNAUTAIRES

2.4.1 Programme de coopération

Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'axe 3 de son Plan stratégique dédié aux Synergies et Partenariats, et dans un contexte de réduction des ressources propres de l'Union, la Commission de l'UEMOA travaille à améliorer ses relations de coopération avec ses partenaires traditionnels (Union Européenne, France, Banque Mondiale et BAD), et à développer de nouvelles relations de coopération (Coopération Suisse, GIZ, Japon, etc.) et à renforcer les synergies avec les autres Organisations Intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest, particulièrement la CEDEAO.

Pour atteindre ces résultats, la Commission a défini une stratégie de coopération et adopté un programme opérationnel de coopération 2016-2022 qui s'articule notamment autour du renforcement de ses capacités institutionnelles et organisationnelles, et de l'amélioration et la diversification de ses relations avec l'extérieur.

À cet effet, elle a élaboré un manuel de procédures de gestion de la coopération et, avec l'appui du Programme d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PARCI - 10^{ème} FED), lancé des études pour :

- la définition des procédures accélérées et flexibles d'exécution des projets financés avec l'appui des partenaires extérieurs ;
- le développement d'outils opérationnels innovants de gestion et de suivi de la coopération ;
- l'élaboration d'une stratégie de coopération et de convergence entre l'UEMOA et la CEDEAO ;
- la définition des mécanismes et modalités de coopération entre les organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest dans la mise en œuvre des chantiers régionaux.





2.4.1.1 Coopération avec les partenaires

Au titre de la Coopération avec l'Union Européenne

L'Union Européenne demeure le principal bailleur de fonds de l'UEMOA et de ses États membres.

Au titre du 10^{ème} FED, l'année 2020 a été marquée par l'approfondissement du renforcement des capacités institutionnelles des banques régionales de développement (BOAD, BIDC) et à la CEDEAO, à travers la mise en place de sa cellule FED dans le cadre du PARCI. Le devis programme n°2 du PARCI, démarré en décembre 2018, a été conduit à terme le 30 novembre 2020.

L'année 2020 s'est également distinguée avec la poursuite et la consolidation des réformes institutionnelles de la Commission de l'UEMOA, à travers la mise en œuvre de l'assistance technique long terme du PARCI.

Par ailleurs, les ressources du PARCI ont contribué à l'appui apporté par la Commission de l'UEMOA aux États membres dans la lutte contre la COVID-19.

La mise en œuvre du PARCI I a été achevée au cours de cette année 2020 et fera place à celle du PARCI II en 2021.

Les ressources du 10^{ème} FED ont aussi permis de conduire à terme le Projet d'Appui à la Facilitation des Transports (PAFT), d'un montant de 27 millions d'euros dont 13 millions d'euros pour la composante UEMOA. En 2020, le projet a notamment permis (i) la finalisation des travaux de génie civil et de bâtiments pour la chaussée dégradée, entre autres, par les camions poids lourds ainsi que la construction d'une mini centrale solaire en vue de rendre les coûts de fonctionnement du site viables et soutenables auprès des États (approvisionnement en énergie solaire) sur le site des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) de Malanville (frontière Bénin et Niger), (ii) de renforcer l'opérationnalisation du Système d'Information Routière (SIR) et (iii) de consolider l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA). La mise en œuvre du devis programme du PAFT et des missions d'assistance technique pour la facilitation des transports sur les ressources du 10^{ème} FED, a été achevée au cours de cette année 2020.

Au titre du Programme Indicatif Régional (PIR) du 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), l'année 2020 a été marquée

par l'accélération de la mise en œuvre des projets relatifs à la résilience, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au pastoralisme et à la transhumance, aux ressources naturelles, à l'énergie, à l'économie numérique et à la transition fiscale.

Les contrats d'assistance technique pour la mise en œuvre des programmes de gouvernance des secteurs des transports, de l'énergie et du programme de transition fiscale en Afrique de l'Ouest (pour la mise en œuvre de sa composante 2 avec l'OCDE) ont été signés en 2020. L'année 2020 a également été marquée par le démarrage de deux (2) projets relatifs à la gouvernance des secteurs de l'énergie et des transports.

Dans le domaine hors concentration, les travaux ont permis la finalisation de la convention de financement relative à l'appui institutionnel à l'UEMOA d'un montant de trois (3) millions d'euros et à la signature d'un devis-programme pluriannuel pour la mise en œuvre de ladite convention.

Au cours de l'année 2020, le Comité d'Orientation Stratégique (COS) qui est l'instance politique de coordination et de pilotage de la coopération entre l'UEMOA, la CEDEAO et l'Union Européenne (UE) était prévue pour se tenir pour la première fois dans la région, du 17 et 18 mars 2020 à Abuja. Cette importante réunion devrait se tenir dans une période charnière avec la mise en place des nouveaux organes de l'UE et le renouvellement de l'Accord de Cotonou devant régir les relations de partenariats post-2020 entre l'UE et les États ACP. Dès février 2020, cette réunion a été reportée sine die en raison des restrictions liées à la COVID-19.

C'est dans cet environnement sanitaire que les réunions tripartites UEMOA/CEDEAO/Union Européenne se sont poursuivies par visioconférence et ont permis de réorienter un montant de 23 millions d'euros identifiés comme reliquat (11^{ème} FED) pour financer respectivement le Programme d'Appui au Système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest (WAPIS) à hauteur de 15 millions d'euros et la Facilité pour le Fonds de Garantie à hauteur de 8 millions d'euros qui serviront à mettre en place une assistance technique devant faciliter l'accès au financement du Plan Européen d'Investissement Extérieur (PIE).

En outre, l'UE a accordé à la région une enveloppe de 4 à 5 millions d'euros en guise de réponse rapide à la COVID-19. Ce financement a été destiné au Centre Régional de surveillance et de contrôle épidémiologique de l'Afrique de l'Ouest (OOAS).

Enfin, la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec les autres Communautés Économiques Régionales de l'Afrique, a tenu avec l'Union Européenne une ren-

contre de haut niveau, par visioconférence en novembre 2020, sur le nouvel « Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale » de l'Union Européenne (NDICI). Le NDICI, qui vient en remplacement du FED, constituera désormais le principal instrument d'action extérieure au cours de la période financière 2021-2027 et s'intégrera au budget de l'UE.

Au titre de la Coopération avec la France

La Commission et la Direction Régionale Grand Sahel de l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé en septembre 2020, un avenant n°3 à la convention de financement n°CZZ 1761 01 C qui permet de consommer le reliquat de deux (02) milliards jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2021, en raison notamment de la suspension des activités due à la pandémie de COVID-19.

Par ailleurs, l'Ambassade de France a accordé à la Commission 150 millions

de FCFA pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Appui à la Décentralisation dans l'Espace UEMOA (PRADEU).

Relativement à la mise en œuvre du programme conjoint de bonifications avec la BOAD, les deux institutions ont signé les accords de don tripartites relatifs à six (6) projets. Le versement de la bonification à la BOAD au titre de ces projets a démarré. Les échanges sont en cours pour la signature de l'accord de don relatif au 7^{ème} projet.



150
millions de FCFA
pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Appui à la Décentralisation dans l'Espace UEMOA (PRADEU)

Au titre de la Coopération avec la Banque Mondiale

La Commission a consolidé son partenariat avec la Banque Mondiale à travers la poursuite de la mise en œuvre des projets et programmes régionaux actifs, pour une enveloppe financière de plus de 77 millions de dollars US. Il s'agit du Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des ménages (PHMECV), Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières de l'Afrique

de l'Ouest et du Programme d'appui au financement du logement abordable dans l'espace UEMOA.

La Commission a bénéficié en 2020 d'un nouvel appui de 350 millions de FCFA pour l'organisation des rencontres du Comité technique, des ateliers nationaux et régionaux dans le cadre du programme de Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest (FEAO).



77
millions de dollars
US pour la poursuite de la mise en œuvre des projets et programmes régionaux actifs

Au cours de l'année 2020, la Commission a participé, avec la Commission de la CEDEAO, aux consultations de mise à jour de la Stratégie d'Intégration Régionale du Groupe de la Banque Mondiale pour les trois prochaines années. La stratégie révisée sera axée sur les quatre (4) domaines prioritaires que sont :

- la connectivité des infrastructures ;
- le commerce et l'intégration des marchés ;
- le développement du capital humain ;
- la résilience ; avec une augmentation substantielle de l'enveloppe régionale au titre de IDA-19 qui devrait passer de 5 milliards à plus de 7 milliards de dollars US.



Au titre de la Coopération avec la Suisse

S'agissant de la Coopération Suisse, les actions se sont poursuivies avec ce partenaire par les réalisations de projets transfrontaliers dans deux espaces pilotes :

- Sikasso, Korhogo, Bobo-Dioulasso (SKBO) entre le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ;
- la Cellule de Coopération transfrontalière décentralisée entre les Collectivités territoriales du Sahel (C3 Sahel), entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, suite à l'avenant à la convention de financement du Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL) – phase I, d'une enveloppe supplémentaire de 650 millions de FCFA.

Au cours de l'année 2020, la Commission a mené les négociations pour la seconde phase du PCTL et du Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière en Afrique de l'Ouest (PRADEF – Phase 1), pour un montant global estimé à environ 15 milliards de FCFA pour une période de cinq (5) ans.

Il est à noter également la signature d'une nouvelle convention de financement fin décembre 2020, portant sur le Programme Régional de Formation Professionnelle (ProFor) dans l'espace UEMOA, pour une enveloppe financière estimée à 4,5 milliards de FCFA.

2.4.1.2 Coopération avec les Organisations sous régionales et régionales

Au titre de la coopération avec les OIG de l'Afrique de l'Ouest y compris la CEDEAO

Au titre de l'amélioration de l'étendue et de la qualité des interactions avec l'extérieur, une étude sur les mécanismes et les modalités de coopération et de partenariat entre les Organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers régionaux est en cours depuis septembre 2020.

À l'issue de plusieurs consultations entre plusieurs OIG de la région, un Protocole d'accord portant création du cadre de concertation, de coopération et de partenariat entre les organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest a été signé le 14 juin 2013 à Ouagadougou, en marge de la 11^{ème} Rencontre interinstitutionnelle UEMOA- CEDEAO. En plus de l'UEMOA et de la CEDEAO, les autres parties signataires sont les suivantes : (i) l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), (ii) le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD), (iii) l'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG), et (iv) le Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Les autres OIG qui manifesteront ultérieurement leur désir, pourront, elles aussi, adhérer au Protocole d'Accord.

Plusieurs années après la signature du protocole, le constat a été fait que sa mise en œuvre n'était pas vraiment effective en raison de certains obstacles dont entre autres :

- l'insuffisance des budgets alloués de manière générale par les OIG pour la prise en charge effective des dépenses liées aux activités régionales de concertation, de coopération et de partenariat ;
- la faible reconnaissance du protocole d'accord comme instrument efficace de facilitation du partenariat, qui se traduit par un engagement et un portage politique relativement limité des autorités de ces OIG vis-à-vis de cet instrument ;
- l'insuffisance dans la communication, la diffusion et le manque d'appropriation dudit document au sein des OIG signataires.

Cette étude vise à accompagner les experts des OIG de la région Afrique de l'Ouest dans leur réflexion sur l'opérationnalisation du Protocole d'Accord susmentionné. De manière spécifique, il est attendu que l'étude :

- contribue au renforcement de la mise en œuvre du Protocole d'accord entre les OIG en proposant des mécanismes efficaces de dialogue inter-institutionnel ;
- contribue à une meilleure connaissance des OIG ;
- mette en exergue les complémentarités, les avantages comparatifs et définisse des modes de collaboration adaptés au contexte ;
- contribue à renforcer les capacités de mobilisation optimale de ressources et de mise en œuvre concertée des programmes/projets pour la région ;
- élabore un plan d'actions prioritaires à mettre en œuvre pour la réalisation des recommandations qui en émergeront.

En ce qui concerne particulièrement la CEDEAO, une étude diagnostique pour l'élaboration d'une stratégie de coopération et de convergence entre la CEDEAO et l'UEMOA a aussi démarré en novembre 2020. La coopération entre les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de coopération et de partenariat signé le 5 mai 2004 suite aux décisions issues du 22^{ème} sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO à Lomé en décembre 1999 et aux orientations fixées par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en janvier 2000 à Bamako, relatives à l'accélération du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest.

Cet accord de coopération de 2004 a créé entre les deux Institutions un mécanisme de concertation et de coordination à travers un dispositif institutionnel dénommé Secrétariat Technique Conjoint (STC). L'objectif fondamental de cette structure

est de favoriser la coordination et la conduite cohérente du processus d'intégration régionale par une gestion harmonisée des chantiers communautaires. Les activités et travaux du STC ont donné un dynamisme certain au processus de convergence entre l'UEMOA et la CEDEAO à travers la coopération entre les Commissions des deux institutions d'intégration régionale.

Ainsi, depuis 2014, il a été remarqué un dynamisme accru dans la coopération entre les deux organisations régionales, porté par une conscience claire des défis communs et de l'obligation d'y apporter des solutions. Cette évolution s'est traduite par la régularité des rencontres, tant au plan technique que politique, le nombre croissant de dossiers traités dans le cadre du STC et l'attention portée par les Chefs d'institution à la mise en œuvre de leurs instructions.

Toutefois, des contraintes sur le processus de coopération et de convergence apparaissent. Ces contraintes sont de quatre (4) ordres : (i) des positions arrêtées collectivement au niveau des huit États membres non suffisamment portées au niveau de la CEDEAO, (ii) le décalage entre la nature des représentations dans les rencontres interinstitutionnelles des Ministres statutaires au niveau de la CEDEAO (Ministres des Affaires Étrangères) et Ministères techniques au niveau de l'UEMOA (Ministres des Finances), (iii) la réduction du nombre de réunions techniques ainsi que du nombre de participants à ces réunions, et (iv) la réduction des ressources allouées au STC et à ses activités.

Cette étude vise à :

- faire un diagnostic stratégique de la coopération avec la CEDEAO dans le cadre du processus de la convergence ;
- proposer des scénarios sur la finalité du processus de la convergence.

Il est à noter que la 19^{ème} réunion du Secrétariat Technique Conjoint qui était prévue se tenir à Abuja (Nigéria) en mars 2020 a été reportée pour cause de la pandémie de COVID-19.

Fonds structurels

Face à la pandémie du COVID-19 qui sévit depuis le début de l'année 2020 et pour financer les dépenses urgentes d'investissement et d'équipement des États membres dans le cadre de la lutte contre la pandémie, la Commission de l'UEMOA à travers le Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR) et le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA), a alloué une contribution à titre exceptionnel de 15 milliards de FCFA au mécanisme de bonification de la BOAD, en sus de la contribution annuelle de 5 milliards de FCFA conformément à la décision du Conseil des Ministres statutaire. Elle a également accompagné les États membres de l'Union à travers des subventions et l'acquisition de masques de protection pour une valeur globale de 10 milliards de FCFA.

Au cours de l'année 2020, la Commission de l'UEMOA a poursuivi les réformes engagées dans le cadre des Fonds Structurels à travers l'étude visant la mise en place de la troisième forme d'intervention des fonds, à savoir le dispositif des prêts et lignes de refinancement au profit des activités génératrices de revenus en partenariat avec la BOAD et la BCEAO.

La Commission s'est également attelée au suivi des programmes et projets en cours d'exécution en vue de leur parachèvement conformément aux instructions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

Les projets du Programme d'urgence de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED) ont été financés à travers le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE). Le FDE a été doté d'un montant global de 257,2 milliards de FCFA, mobilisé par la BCEAO et la Commission de l'UEMOA à hauteur de 250 milliards de FCFA et le Royaume de Belgique pour 11 millions d'euros, soit 7,2 milliards de FCFA.

Le FDE a financé quinze (15) projets pour un montant global de 244,93 milliards de FCFA dont treize (13) portés par les États membres de l'UEMOA concernant le développement de l'offre énergétique et deux (2) par la Commission de l'UEMOA portant sur l'Efficacité Énergétique.



2.5 PROGRAMME ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET POLITIQUES SECTORIELLES DE L'UNION

2.5.1 Programme Économique Régional (PER)

Après plus d'une décennie de mise en œuvre, depuis son adoption en 2004, le PER a démontré son rôle central dans l'approfondissement du processus d'intégration régionale et la visibilité des actions de l'UEMOA par son caractère fédérateur des interventions de tous les acteurs de l'intégration régionale (États membres et Institutions communautaires).

Le PER II comporte 102 projets et programmes communautaires répartis comme suit :

- Axe 1 : Cohésion sociale et territoriale, bonne Gouvernance et approfondissement de l'intégration économique : 16
- Axe 2 : Développement des infrastructures économiques : 59
- Axe 3 : Appui à l'émergence d'un appareil productif performant, durable et intégré : 20
- Axe 4 : Développement des ressources humaines : 4
- Axe 5 : Développement du partenariat, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources : 1
- Secteur privé : 2

La situation à fin décembre 2020, du suivi de la mise en œuvre du Programme Économique Régional deuxième phase (PER II) se présente comme suit :

- le nombre de projets en cours rapporté au nombre total de projets prévus par le programme est de 54 en 2020 contre 55% en 2019 ;
- le nombre de projets achevés rapporté au nombre total de projets prévus par le programme est de 15,7% en 2020 contre 12,7% en 2019 ;
- le montant des financements décaissés rapporté au montant des engagements totaux (montant acquis) faisant l'objet de conventions signées est de 53,4% en 2020 contre 53,3% en 2019.. Ce taux ne prend pas en compte les décaissements effectués par les partenaires privés dans le cas des projets s'exécutant en Partenariat Public Privé.

80%

des projets du PER sont en cours d'exécution

Le coût total révisé au 31 décembre 2020 du PER II, décliné en cinq axes stratégiques, est estimé à 7 102 Mds FCFA. L'axe 2 relatif au « Développement des infrastructures économiques » représente 89,01% du coût total du PER II suivi de l'axe 3 « Appui à l'émergence d'un appareil productif performant, durable et intégré » avec un poids relatif de 8,41%.

Au 31 décembre 2020, le financement déjà mobilisé est de 4 651,70 Mds FCFA et le montant à rechercher se chiffre à 2 450,68 Mds FCFA, soit 34,50% du coût total révisé du PER II.



2.5.2 Aménagement du territoire communautaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche territoriale pour impulser un développement inclusif et stimuler la croissance dans l'espace communautaire, la Commission de l'UEMOA a élaboré le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) de l'UEMOA qui constitue le cadre de référence pour les 25 prochaines années. Le projet de Décision portant adoption du SDER a été adopté par le Conseil des Ministres Statutaire de l'Union lors de leur session qui s'est tenue le 28 septembre 2020 par visioconférence. La mise en œuvre

du SDER dans les États a été entamée en 2020 avec un appui technique et financier à travers la signature de conventions avec les États membres. L'objectif est d'accompagner les États membres de l'UEMOA dans l'élaboration de leurs outils de planification conformément aux orientations du SDER et d'élaborer avec les États une feuille de route pour son opérationnalisation.

Toujours dans le cadre de la gestion spatiale, un Observatoire Régional d'Analyse spatiale et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC) est en cours d'opérationnalisa-

tion, suite au recrutement d'un consultant chargé de développer le Système d'Information Géographique (SIG), orienté WEB, pour le partage et la diffusion des indicateurs de suivi de l'espace communautaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'assistance technique du don IDA sur le logement abordable qui vise à appuyer les politiques foncières et d'habitat dans les États membres, les activités ci-après ont été réalisées : (i) la mise en œuvre du Centre d'Excellence de l'Habitat (CEH), (ii) la poursuite de l'appui-conseil aux programmes de logement de la Côte d'Ivoire et du Sénégal avec la publication des rapports diagnostiques, semestriels, des plans d'actions, rapports sur les outils et la réalisation des études de marché, (iii) le lancement des études de faisabilité pour relever les contraintes d'accès au foncier dans les États de l'Union, (iv) la mise en place au niveau régional d'un instrument financier pour l'aménagement foncier, (v) la création et l'opérationnalisation d'un fonds social urbain et d'une redevance urbaine au Mali, (vi) le projet de requalification et du patrimoine en copropriété à Abidjan, (vii) l'élaboration des termes de référence pour la définition de la vision communautaire en matière d'habitat à travers la professionnalisation du métier de promoteur immobilier, la mise en place d'un Partenariat Public-Privé et la réalisation d'un concours d'architecture et d'urbanisme sur la conception de logement abordable, la validation par les experts sectoriels de la directive portant sur l'immatriculation foncière, l'accès au titre de propriété et la mise en place d'un système d'informations foncières, (viii) le lancement d'un concours d'idée pour la conception de logements abordables par les jeunes architectes et étudiants de la sous-région, et (ix) la réalisation d'une stratégie de communication sur le financement du logement abordable au sein de l'espace UEMOA.

Au titre de la coopération transfrontalière locale, la Commission a poursuivi la mise en œuvre des recommandations des Ministres chargés de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation en vue de l'extension du périmètre des Schémas d'Aménagements Transfrontaliers Intégrés (SATI) à l'ensemble des zones transfrontalières de l'UEMOA. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, les réalisations des SATI pour le Bassin du Fleuve Sénégal (BFS) et la Volta Noire ont été reprogrammées pour l'exercice budgétaire 2021. Ce changement de planning de mise en œuvre n'a pas affecté la mise en œuvre des projets d'investissements transfrontaliers et l'appui

institutionnel aux faitières, notamment l'Union des Collectivités Territoriales de l'espace Sikasso-Korhogo-Bobo-Dioulasso (UTCTE-SKBO), la Cellule de Coopération transfrontalière décentralisée entre les Collectivités territoriales du Sahel (C3 Sahel) et le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Tominian Kossi (Mali-Burkina Faso). Les nouveaux projets d'investissements prioritaires engagés dans les zones transfrontalières concernent les pistes de désenclavement, les ouvrages de franchissement, l'accès à l'eau potable, le renforcement des infrastructures marchandes.

Le coût total des projets d'investissements est estimé à 1,5 milliards de FCFA. Ce financement a été mobilisé par la signature d'un avenant à la convention entre l'UEMOA et la Coopération Suisse le 08 novembre 2019 à Abidjan. Cet avenant a permis de mobiliser 845 350 000 FCFA supplémentaires de la Coopération Suisse, et une contrepartie de la Commission de l'UEMOA pour 1 276 645 000 FCFA pour la finalisation des investissements complémentaires dans la phase I du PCTL, la réalisation du SATI de la bande du Fleuve Sénégal et les études préparatoires à la 2^{ème} phase du programme pour laquelle la Coopération Suisse a déjà donné son accord de principe.

À cet effet, les documents de projet du PCTL Phase 2 et du Programme d'Appui à la Décentralisation Financière en Afrique de l'Ouest (PRADEF) ont été formulés et validés au cours de l'atelier de planification technique et budgétaire de la mise en œuvre du PCTL phase 2 et du PRADEF tenue à Ouagadougou du 14 au 16 octobre 2020.

La coopération transfrontalière a également suscité l'intérêt des partenaires, notamment la Coopération Française qui a apporté un appui financier de 500 000 000 de FCFA pour soutenir la mise en œuvre des projets d'investissements prioritaires identifiés dans les SATI et la mise en œuvre du programme régional sur la décentralisation financière dans la période de 2020 à 2021.

Le plaidoyer pour la mobilisation des ressources a permis d'entamer des échanges techniques avec la Banque Mondiale (BM) et l'Agence Française de Développement (AFD), le Maroc, la Banque Africaine de Développement (BAD) qui ont manifesté leur intérêt pour la réalisation de projets transfrontaliers dans les espaces de mise en œuvre du PCTL. Les échanges sont en cours sur les modalités pratiques desdits partenariats.



2.5.3 Infrastructures et services des transports

Dans ce domaine, les réalisations s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR). Elles portent, entre autres, sur la préservation des infrastructures routières, la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, la réalisation des études techniques routières sur les corridors, l'élaboration d'un Plan Directeur d'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest, la mise en œuvre du projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou ainsi que les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés et des stations de pesage.



Préservation des infrastructures routières

Dans le cadre du suivi-évaluation du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les États membres de l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA a poursuivi l'organisation des concertations régionales, la réalisation des missions circulaires, le suivi de la mise en œuvre des mesures arrêtées ainsi que le traitement des statistiques de pesage afin d'évaluer le niveau de respect de la Réglementation communautaire.

Ces actions ont permis de réduire le taux d'extrême surcharge de 40% à 20% en 2018. Pour compter de 2019, les États et la Commission ont convenu de l'application d'une tolérance maximum de 15% ainsi que l'application du régime des sanctions et du délestage au-delà des 15%. À l'issue de la réunion des Ministres, tenue le 19 septembre 2019, les États et la Commission ont convenu d'une application intégrale et concomitante du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA à partir de juillet 2020. Cependant, à cause de la crise sanitaire due à la COVID-19, l'application intégrale et concomitante a été repoussée au 1^{er} avril 2021.

Programmes routiers

La Commission a poursuivi la coordination régionale de la mise en œuvre des programmes routiers suivants :

- Programme routier n°5 (Corridor Lomé-Cotonou) ;
- Programme routier n°7 (Corridor Abidjan-Ouagadougou) ;
- Programme routier n°8 (Corridor San Pédro-Zantiébougou-Bamako) ;
- Programme routier n°9 (Koupéla-Fada N'Gourma-Frontière du Niger).

Dans ce cadre, elle a notamment procédé au financement des réunions des Comités Techniques Mixtes (chargés de la coordination régionale des Programmes) et des activités transversales, notamment celles relatives à la facilitation des transports et à la réalisation d'aménagements connexes.

Études relatives aux infrastructures des transports routiers

Dans ce domaine, les études qui sont actuellement conduites en maîtrise d'ouvrage déléguée concernent l'autoroute Yamoussoukro - Ouagadougou (tronçon Bobo-Dioulasso - Banfora - Frontière Côte d'Ivoire, tronçon Bouaké - Ferkessédougou et tronçon Ferkessédougou - Frontière du Burkina Faso), les routes communautaires (CU7b) Bobo-Dioulasso-Orodara - Frontière du Mali, Bobo-Dioulasso - Banfora - Frontière Côte d'Ivoire, (PR8) en Côte d'Ivoire et au Mali, et des tronçons routiers au Sénégal.

Plan directeur de l'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la 5^{ème} Conférence de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD V) tenue en juin 2013 à Yokohama, la JICA a réalisé, au profit de quatre (4) États membres de l'Union (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo et Bénin) et du Ghana, le Plan directeur d'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest.

Ce Plan définit des stratégies pour promouvoir l'investissement et le développement de projets structurants sur les corridors Abidjan - Ouagadougou, Ouagadougou - Accra, Abidjan-Lagos-Lomé-Ouagadougou et Cotonou-Ouagadougou.

Il a été organisé, le 18 juillet 2019, une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement dudit plan à l'issue de laquelle le montant des manifestations d'intérêt se chiffre à 1752 milliards de FCFA. Le processus de mobilisation desdites ressources est en cours.

Construction, équipement et exploitation des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ)

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de facilitation du transport et du transit dans l'espace UEMOA, la Commission de l'UEMOA a poursuivi la construction des Postes de Contrôle Juxtaposés aux frontières des États, sur les principaux corridors routiers.

En 2020, quatre (4) PCJ sont opérationnels : les PCJ de Cinkansé (frontière Burkina Faso-Togo), de Malanville (frontière Bénin-Niger), de Kantchari (Burkina Faso)/Makalondi (Niger) et de Boundou Fourdou (Sénégal-Guinée).

Dans le cadre de l'opérationnalisation des PCJ de Malanville, le Comité consultatif desdits PCJ a été installé, le 29 juillet 2019.

Des travaux de remise en état des infrastructures des PCJ de Pételkolé (frontière Burkina Faso-Niger) sont réalisés en vue de permettre leur mise en service en 2021.

Les travaux des PCJ de Hillacondji/Sanvee Condji (frontière Bénin-Togo) financés par un don FAD aux États du Togo et du Bénin et ceux des PCJ de la Léraba sont en cours.

L'opérationnalisation des PCJ de Cinkansé, de Malanville et de Boundou Fourdou a contribué à la réduction des délais de passage au niveau des frontières concernées.

Dans la perspective du désengagement de la Commission des interventions directes pour les projets relatifs aux PCJ, des diligences sont en cours pour mettre en exploitation et assurer les conditions d'un meilleur fonctionnement des PCJ dont les travaux sont en cours.

Construction des stations de pesage à basse vitesse sur les routes communautaires

En vue d'accompagner les États membres dans l'application du Règlement 14, la Commission met en œuvre un projet de construction d'une station de pesage de camions dans chaque État membre. L'état d'avancement est le suivant : (i) cinq (5) stations de pesage sont achevées (Houegbo au Bénin, Allokoi en Côte d'Ivoire, Diamniadio au Sénégal, Magaria au Niger et Koro au Mali), (ii) deux sont en construction (Nagréongo au Burkina Faso et Tsévié au Togo), (iii) pour la dernière, les études techniques ainsi que les DAO sont disponibles (Safim en Guinée-Bissau).





Services des transports routiers

Dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), les résultats de quatre rapports trimestriels de l'OPA ont été publiés. Ces rapports ont fait l'objet d'ateliers nationaux de restitution et de diffusion, et des actions de plaidoyer et de sensibilisation ont été menées. Ainsi, au titre du premier trimestre de l'année 2020, il a été constaté un léger recul des pratiques anormales sur les corridors routiers de l'espace UEMOA, par rapport à 2019. En effet, un véhicule de transport de marchandises en transit sur un corridor routier inter-État dans l'espace UEMOA, a été contrôlé en moyenne 16,5 fois par voyage. Les sommes qui lui ont été prélevées illicitement par les agents impliqués dans ces contrôles sont de 64 432 FCFA.

Le processus de transformation de l'OPA en Observatoire Régional des Transports sera finalisé en 2021.

Pour renforcer la facilitation des transports, la Commission de l'UEMOA, avec l'appui de la BAD, met en œuvre un système moderne de transit fondé sur le recours aux technologies de l'information et de la communication, notamment par l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers et l'échange électronique des données sur le mouvement des marchandises le long des corridors.



Développement du transport ferroviaire

Pour accompagner la Commission de l'UEMOA et les États dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire et en vue d'améliorer la gouvernance du secteur du transport ferroviaire, il a été adopté, en 2015, la décision portant création du Comité Consultatif Régional chargé d'assister la Commission et les États membres.

À la suite de la réunion des Ministres des Infrastructures et des Transports qui a

adopté, le 07 novembre 2019 à Abidjan, le Document de mise en œuvre du Projet de la Boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou et son plan d'actions, les diligences sont en cours pour l'adoption de la décision instituant le « Projet Régional de la Boucle Ferroviaire Abidjan - Ouagadougou - Niamey - Cotonou - Lomé », en abrégé « Projet de la Boucle Ferroviaire ». L'adoption de ladite décision facilitera la recherche de financement pour la construction des chaînons manquants et la réhabilitation des lignes existantes.





Développement du transport aérien

Dans le secteur du transport aérien, l'accent a été mis en 2020 sur la réalisation des actions prioritaires du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA), avec notamment la poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA-CO) financé par la BAD. Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de l'offre de services et des infrastructures de transport aérien, on note le démarrage de l'étude diagnostique sur le tarif aérien et la compétitivité des transporteurs aériens dans l'espace des États membres de l'UEMOA ainsi que le démarrage de l'étude de l'évaluation des besoins d'études techniques d'impact environnemental, social et de gestion du périmètre aéroportuaire de Glo-Djigbé (Bénin). De même, la Commission a assuré

divers conseils, formations et assistances aux États membres en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile.

L'opérationnalisation de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA a permis la mise en œuvre des fonctions dévolues à une organisation régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, en attendant l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (ACSAC). En outre, dans le contexte de la COVID-19, la Commission a joué un rôle de premier plan dans la coordination des mesures pour la gestion de la pandémie et la reprise des activités dans le secteur des transports avec les États et les organisations internationales.

En particulier, les activités réalisées dans le cadre de la coordination de la supervision de la sécurité de l'aviation civile et l'appui à la certification des exploitants ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- l'élaboration de :
 - lignes directrices pour la supervision de la sécurité dans le domaine AGA prenant en compte le contexte de la COVID-19 ;
 - guide relatif aux mesures de reprise des activités dans le secteur des transports aériens dans le contexte de la COVID-19 ;
 - projet de procédures d'élaboration, d'adoption, d'amendement et de publication des Règlements d'Exécution du Code Communautaire de l'Aviation Civile de l'UEMOA et de leurs annexes ;
- la certification de l'aéroport international de Ouagadougou ;
- la finalisation des audits de certification de l'aéroport international de Cotonou ;
- l'assistance technique à l'ANAC-Bénin dans les domaines PEL/OPS/AGA/AIG ;
- la mise à jour du manuel de l'Inspecteur Navigabilité des Aéronefs (AIR).

Pour les activités de coordination de la supervision de la sûreté de l'aviation civile, les résultats atteints sont les suivants :

- la validation par les États du projet d'amendement de la réglementation communautaire ;
- l'adoption d'une nouvelle méthodologie de conduite des audits de sûreté.

Par ailleurs, on note une évolution du taux de mise en œuvre effective (EI) des normes et pratiques recommandées de l'OACI dans les États membres de l'UEMOA en matière de sécurité qui passe de 65% en 2019 à 67% en 2020. On note également que le taux de conformité des États membres en matière de sûreté de l'aviation civile est actuellement de 74%.

Développement du transport maritime

Pour améliorer la gouvernance dans le secteur du transport maritime, fluvial et lagunaire, les activités menées par la Commission ont consisté en la mise en place de mécanismes pour l'opérationnalisation des fonds nationaux et du fonds régional de développement dudit secteur à travers l'accompagnement des États et le suivi du processus d'ouverture d'un compte bancaire au titre du fonds. La Commission a, en outre, réalisé deux études ; l'une sur le taux fret maritime et les charges connexes dans l'espace UEMOA et l'autre sur les coûts et les délais de passage portuaire dans les ports des États membres de l'UEMOA et du Ghana.

La vulgarisation des textes communautaires et la coordination avec les États pour la mise en œuvre du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire ont été poursuivies avec la réunion du Comité Consultatif sur le transport maritime.



2.5.4. Promotion du secteur des mines et des hydrocarbures

Dans le secteur des mines et des hydrocarbures, la Commission a poursuivi le processus d'adoption du code minier communautaire. Ainsi, le projet de code minier communautaire révisé a été soumis au Conseil des Ministres statutaire qui a décidé de le réexaminer en 2021.

En matière de renforcement des capacités, vingt-deux (22) cadres des administrations des Mines ont été formés sur le cas de force majeure qui pourrait être invoqué par les sociétés minières en raison des difficultés qu'elles rencontrent pour mener leurs activités face à la pandémie de COVID-19.

En outre, trente (30) femmes membres du réseau Women In Mining of West Africa (WIMOWA) mis en place en 2015 sous l'égide de la Commission ont été formées sur le genre. Des échanges d'expériences ont également eu lieu entre les membres dudit réseau.

Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a apporté un appui financier pour l'organisa-

tion de journées de promotion minière au Sénégal et à tous les États membres pour la mise en œuvre et la consolidation des acquis de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Les activités menées en 2020 dans le sous-secteur des hydrocarbures ont porté sur la réalisation d'une étude qui a abouti à l'élaboration de trois (3) projets de textes communautaires, à savoir les projets de Règlements portant sur : (i) les spécifications techniques des hydrocarbures dans les États membres, (ii) l'harmonisation des normes (garanties de sécurité, traçabilité, frais de consigne) en matière de bouteilles de gaz butane dans les États membres, et (iii) le projet de Directive portant sur l'accroissement des capacités de stockage et le stock de sécurité dans les États membres de l'UEMOA. Ces projets de textes ont fait l'objet de validation par les Experts des États membres du 28 au 31 décembre 2020.



22
cadres des
administrations
publiques des
Mines ont été
formés





14
projets
énergétiques
supervisés
conjointement
avec la BOAD

2.5.5 Développement du secteur de l'énergie

Dans le secteur de l'énergie, la Commission de l'UEMOA a assuré, conjointement avec la BOAD, la supervision technique des quatorze (14) projets financés par le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE).

Parmi ces projets, cinq (5) projets portés par le Bénin (1), le Burkina-Faso (1), le Sénégal (1), la Côte d'Ivoire (1) et le Niger (1) sont achevés. Sept (7) projets sont en cours d'exécution en Côte d'Ivoire (1), en Guinée-Bissau (2), au Mali (1), au Sénégal (2) et au Togo (Volet Distribution). Deux (2) projets prévus au Burkina Faso et au Togo sont au stade d'élaboration et de réalisation des études techniques et des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO).

En ce qui concerne le Système d'Information Énergétique dans les États de l'UEMOA (SIE-UEMOA), la plateforme <http://sie.uemoa.int> mise en ligne est fonctionnelle. Des actions visant la consolidation du SIE-UEMOA ont été entreprises. Il s'agit notamment d'améliorer la qualité des données sur les énergies domestiques par la réalisation d'enquêtes de terrain et d'automatiser l'interface de saisie des données sur la plateforme.

Un atlas de l'énergie dans l'espace UEMOA présentant et analysant la situation énergétique des États membres a été élaboré. Son édition est en cours.

En matière de développement de l'infrastructure électrique communautaire, une étude portant sur le développement de pôles énergétiques dans l'espace UEMOA a été menée. Cette étude vise à mettre en valeur les ressources énergétiques là où elles sont abondantes, en vue de réaliser des économies d'échelle et de tirer profit des avantages comparatifs des différentes sources de production. L'opérationnalisation des pôles énergétiques de l'UEMOA permettra d'accroître considérablement la sécurité d'approvisionnement électrique dans l'Union. Les étapes préliminaires à l'opérationnalisation des pôles énergétiques ont été enclenchées. Il s'agit dans un premier temps de décliner de concert avec les États membres les projets intégrateurs découlant des pôles énergétiques et d'en élaborer les documents de projets susceptibles d'être présentés aux bailleurs de fonds.

De même, des réunions de concertation ont été organisées en vue d'examiner les outils et de cartographier les acteurs de la gestion de l'adéquation entre l'offre et la demande d'énergie électrique dans l'espace UEMOA. S'agissant des énergies renouvelables, la Commission de l'UEMOA a poursuivi en 2020

la mise en œuvre du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE) conformément aux conclusions de la réunion des Ministres de décembre 2018. À cet égard, la réception définitive des ouvrages réalisés en Guinée-Bissau, au Niger, au Sénégal et au Togo a été faite en 2019. Les travaux encore en cours en Côte d'Ivoire et au Mali ont fait l'objet de supervision et de réception partielle en attendant leur achèvement. Un nouveau cadre contractuel a été établi avec les États membres pour la réalisation des travaux qui n'avaient pas encore été engagés et dont le Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) avait été dessaisi. Ainsi, de nouvelles conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée ont été conclues avec les structures nationales en charge de l'exécution des projets d'énergie renouvelable en remplacement de l'ancien MOD. En outre, la Commission a apporté un appui financier à un premier groupe de quatre États membres, en vue de la pérennisation des équipements du volet 1 du PRODERE.

Des actions sont en cours, en vue d'élaborer un projet de texte portant sur les mesures incitatives pour la promotion des énergies renouvelables. Le rapport de l'étude ainsi que les projets de textes ont été validés en atelier régional par les experts des États membres.

Par ailleurs, des renforcements de capacités ont été également effectués à l'endroit des experts des États membres, y compris les chercheurs des Centres membres du Consortium de Centres de recherches dans l'espace UEMOA.

Concernant l'efficacité énergétique, la Commission poursuit la mise en œuvre du Programme Régional d'Économie Énergétique (PREE), notamment l'équipement de cinq (5) laboratoires de tests de performance énergétique de référence. Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union a adopté le 26 juin 2020, deux directives élaborées dans le cadre du PREE.

Il s'agit de :

- la directive portant Étiquetage énergétique des lampes électriques et des appareils électroménagers neufs dans les États membres de l'UEMOA ;
- la directive fixant des Mesures d'Efficacité Énergétique dans la construction de bâtiments dans les États membres de l'UEMOA.





2.5.6 Développement de l'économie numérique



Dans le domaine de l'économie numérique, les trois (3) études suivantes lancées au cours de l'année 2019 ont été finalisées courant 2020 :

- Étude pour l'état des lieux de l'infrastructure régionale/identification des liaisons manquantes et secours/capacités aux frontières dans l'espace UEMOA ;
- Évaluation des usages numériques et des politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique dans l'espace UEMOA ;
- Étude pour l'élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire du secteur de l'économie numérique pour l'Afrique de l'Ouest.

La première étude a permis de mettre en exergue les faiblesses du réseau régional. Elle a déterminé les liaisons manquantes et a proposé des liaisons de secours et les capacités à installer aux frontières. Les conclusions de cette étude permettront d'élaborer un dispositif de secours mutuel en cas de panne sur les liaisons inter-États en fibre optique afin de réduire de manière sensible les coupures d'Internet dans la région.

La seconde étude a identifié les contraintes liées à l'usage numérique dans la région. Elle a proposé cinq (5) textes communautaires pour faire la promotion des usages numériques dans la région. Elle a également défini vingt (20) services publics numériques prioritaires à mettre en œuvre par les États membres dans un délai de 12 à 18 mois, au profit des citoyens de l'Union et des entreprises de l'espace communautaire.

Enfin, dans le cadre de la dernière étude, un avant-projet de cadre législatif et

réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique a été soumis à validation. Ce nouveau cadre prend en compte les nouvelles avancées technologiques (Internet des objets, Intelligence artificielle, reconnaissance faciale, Informatique en nuage) et les nouveaux comportements des utilisateurs.

L'avant-projet de ce nouveau cadre sera soumis aux États membres pour une consultation large au niveau national. La synthèse des recommandations issues des consultations nationales permettra de disposer d'un projet de ce nouveau cadre qui sera soumis en 2021 au processus d'adoption de la Commission.

Trois (3) notes conceptuelles ont été élaborées afin de chercher des partenariats pour la mise en œuvre des conclusions desdites études. Ainsi, la Commission a noué des contacts avec la Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso, la Banque Africaine de Développement, l'Union Internationale des Télécommunications, la Banque Mondiale, l'Association des Opérateurs de téléphonie mobile à la norme GSM (GSMA) et la compagnie chinoise HUAWEI.

Trois avant-projets de textes communautaires dans le domaine de l'économie numérique sont soumis au processus d'adoption de la Commission. Il s'agit : (i) du règlement portant cadre de coordination et de partage des fréquences radioélectriques dans les zones transfrontalières, (ii) du règlement portant harmonisation de l'usage des numéros d'urgence et des numéros d'accès aux services de téléphonie, et (iii) de la directive portant harmonisation du cadre réglementaire relatif à l'homologation des équipements terminaux et équipements radioélectriques dans l'espace UEMOA.



2.5.7 Sécurité alimentaire et développement agricole

Gouvernance agricole et de la sécurité alimentaire

Le Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN) a tenu, le 25 mai 2020 à Niamey, sa neuvième réunion, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU, Président de la République du Niger. En plus du partage des acquis sur les interventions de la Commission et des États en matière de gestion durable des terres et de promotion de la pêche pour la sécurité alimentaire, la session de 2020 a examiné la situation agricole et alimentaire de la région.

L'examen des résultats de la campagne 2019 – 2020 indique un niveau de production acceptable dans l'ensemble. En effet, les productions céréalières de l'Union sont évaluées à 30,63 millions de tonnes, soit une légère baisse de 1,9% par rapport à la production de la campagne passée mais en hausse de 11,40% par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années. La production des tubercules s'est établie à 26 millions de tonnes, en hausse de 4% par rapport à la production de la campagne précédente.

Concernant la production halieutique, elle se situe autour de 940,8 millions de tonnes.

Les analyses de la situation alimentaire et

nutritionnelle de l'année révèlent l'existence de personnes en insécurité alimentaire pouvant atteindre environ 6,5 millions et disséminées dans les pays. La situation alimentaire et nutritionnelle préoccupante de ces populations est aggravée par l'insécurité civile persistante dans le Bassin du Lac Tchad, le Liptako-Gourma (Burkina Faso, Mali et Niger), dans le Nord et le Centre du Mali.

À cet effet, la Commission a mobilisé, au titre du présent exercice 2020, 3 milliards de FCFA pour soutenir, d'une part, les systèmes d'informations dans les pays côtiers et, d'autre part, la mise en œuvre des plans nationaux de réponse à l'insécurité alimentaire au Niger, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal en vue d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle de millions d'enfants, de femmes et de personnes âgées.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi aux côtés de la CEDEAO et du CILSS, le pilotage de la gouvernance de l'agriculture et de la sécurité alimentaire à travers une participation active à l'animation des cadres dédiés dont notamment le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA).





Développement des filières agricoles

Concernant la production végétale, les actions ont principalement visé l'amélioration de la compétitivité des filières riz, maïs et coton.

Concernant les filières riz et maïs, les interventions menées au cours de l'exercice de 2020 ont permis de consolider la structuration des acteurs à travers notamment la mise en place des interprofessions riz et maïs en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Sénégal, et de renforcer leur accès aux technologies et innovations de production et de transformation ainsi qu'aux infrastructures de stockage des récoltes et de graines, et de commercialisation.

S'agissant du programme de construction des magasins de conservation des récoltes et des graines dans les États membres, une capacité de plus de 290 300 tonnes a été installée dans les États membres suivant des modules variant de 10 à 4 000 tonnes. Tous les magasins sont équipés de matériel de conditionnement et de nettoyage.

Pour le cas spécifique de la filière riz, la Coordination des Interprofessions de la Filière Riz en Afrique de l'Ouest (CIP-RIZ-AO) mise en place sous l'impulsion de la Commission de l'UEMOA a poursuivi la mobilisation des interprofessions nationales autour des intérêts de cette filière.

En outre, la Commission a lancé et poursuivi la définition des stratégies de développement des filières riz et maïs pour les dix prochaines années communément appelées « Agenda Riz UEMOA » et « Agenda Maïs UEMOA ».

Au niveau du coton, des interventions ont été menées dans le cadre du Projet de compétitivité des filières prioritaires de l'UEMOA dénommé en anglais, "Competitiveness of Priority Crops Project (2CP)", sur financement USAID, et ont permis de renforcer

les capacités opérationnelles de quelques Unités de transformation artisanale de coton et de mobiliser les acteurs de la chaîne (y compris les autorités publiques) sur les enjeux et les orientations de développement de la filière.

Par ailleurs, le processus d'actualisation et d'adoption du document révisé de la stratégie pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA se poursuit. Elle permettra à la région de disposer d'un nouvel agenda coton à dérouler pour les dix prochaines années.

Pour la production animale, la Commission a poursuivi en 2020 : (i) l'appui aux États membres dans la lutte contre les maladies animales (Charbon bactérien) pour la filière bétail-viande, (ii) la coordination du Projet Régional de Dialogue et d'Investissement sur le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP), (iii) la tenue de l'atelier régional méthodologique sur l'évaluation des potentialités fourragères dans les pays côtiers de l'Union, et (iv) la mise en œuvre et le suivi des Conventions sur les marchés à bétail au Togo et au Bénin. Par ailleurs, elle a participé à la validation du Plan Directeur d'Investissement de l'Élevage (LIVEMAP) de la BAD.

La réhabilitation et le renforcement de l'abattoir de Sabalibougou au Mali ont été achevés avec sa rétrocession aux bénéficiaires et ceux de Bissau en Guinée-Bissau se sont poursuivis en 2020.

Il s'est également poursuivi en 2020 les travaux de construction de magasins et d'annexes, pour le stockage d'aliments de bétail et de produits vétérinaires ainsi que l'acquisition de matériel de traitement du lait au profit des producteurs de lait du Mali.



80

Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) communautaire de produits vétérinaires délivrées en 2020

Pharmacie vétérinaire

Dans le cadre de la pharmacie vétérinaire, quatre-vingts (80) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) communautaire de produits vétérinaires ont été délivrées en 2020. En outre, les appuis aux États membres pour la surveillance du marché des médicaments vétérinaires ont été poursuivis. Par ailleurs, une plateforme de soumission, d'évaluation et de gestion électronique des dossiers de demande d'AMM des médicaments vétérinaires est en cours de développement par la Commission en vue de favoriser la célérité dans le traitement des dossiers et de résoudre le problème de stockage et d'archivage desdits dossiers.

Gestion des systèmes d'intrants agricoles

Dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation régionale relative aux intrants de productions végétales, la Commission a poursuivi, aux côtés de la CEDEAO et du CILSS les efforts de mise en œuvre des textes réglementaires y relatifs. Ainsi, les acteurs se sont attelés à la finalisation du plan d'actions pour l'opérationnalisation des Accords de coopération entre les trois institutions dans le domaine des intrants agricoles. En plus, des initiatives sont prises pour la mise en place d'un observatoire sur les engrais.

Enfin, les concertations se sont poursuivies à travers la tenue en février 2020 de la 3^{ème} réunion de la Task Force pour le développement d'une stratégie régionale intégrée pour la gestion durable des intrants agricoles en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments

Dans le cadre du renforcement de la coopération zoo sanitaire et de la sécurité sanitaire des aliments, la Commission, dans le cadre de l'application du Règlement N°07/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, a poursuivi la validation des textes définissant les règles d'échanges intracommunautaires et internationaux des denrées alimentaires animales et d'origine animale et portant harmonisation des modèles de certificat sanitaire et de salubrité officiels de l'UEMOA.

Par ailleurs, la Commission a apporté une contribution financière pour l'appui au contrôle de la maladie hémorragique virale du lapin au Bénin et sa contribution technique au renforcement de la connaissance des protocoles de surveillance des Fièvres Hémorragiques Virales (FHV) dans la faune sauvage à travers la participation à l'atelier régional de formation des points focaux nationaux de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

Elle a également apporté sa contribution technique à l'atelier des pays africains francophones organisé par le Bureau Inter Africain des Ressources Animales sur l'application et le respect des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans le cadre de la mise en place de la ZLECAf.

Au titre de la sécurité sanitaire des végétaux, les interventions de la Commission ont concerné notamment :

- l'harmonisation des certificats phytosanitaires et des permis d'importation ;
- l'appui à l'établissement ou la mise à jour des listes nationales des organismes nuisibles de quarantaine,
- l'opérationnalisation des termes de la déclaration de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union sur la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda* J.E. Smith). À cet effet, la Commission a mis à la disposition du Comité Sahélien des Pesticides (CSP), à travers le CILSS, les ressources nécessaires aux tests multi-locaux d'identification des pesticides efficaces à proposer à l'homologation ;
- l'appui à l'organisation de la conférence régionale pour une gestion durable et efficace de la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda* J. E. Smith).



Amélioration de la gestion du foncier rural

En 2020, la Commission de l'UEMOA a poursuivi l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) à travers la mise en place d'un site internet dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route sur la gestion du foncier rural. Ce site a vocation à devenir le principal portail d'information et de documentation sur le foncier rural en Afrique de l'Ouest. Il fournira aux acteurs un accès à une information structurée et actualisée sur la question. Le recrutement du Consultant chargé d'accompagner la Commission dans l'animation du site est lancé.

Développement de la pêche et de l'aquaculture

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les actions ont porté, en 2020, sur la poursuite du chantier d'harmonisation des législations des États membres en matière de pêche et d'aquaculture, la coordination des interventions concernant la pêche et l'aquaculture, la mise à jour du Système d'Information Régional des Pêches (SIRP) et la poursuite de la mise en œuvre du projet de développement d'une filière de production de semences améliorées de poissons. En ce qui concerne ce projet, les activités de production de semences se poursuivent et une nouvelle convention a été signée pour finaliser les activités du projet.

Concernant l'harmonisation des textes, elle a été axée sur les conditions d'accès et d'exploitation des ressources halieutiques et de l'aquaculture de la zone UEMOA à travers la validation, par les États membres, des projets de décisions communautaires portant sur l'harmonisation des modèles de permis de pêche et des registres des titres de pêche et portant sur la réglementation de l'exercice de l'aquaculture dans les États membres de l'UEMOA à travers la mise en place d'un système d'autorisation des établissements aquacoles.

Au titre de la coordination, la Commission a participé aux rencontres

de dialogue et d'échanges sur la pêche et l'aquaculture ayant permis le développement de synergies avec la CEDEAO dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Gouvernance Régionale de la Pêche en Afrique de l'Ouest (PESCAO).

Elle a également pris part aux différents travaux menés par l'Union Africaine et le groupe des pays ACP sur la pêche et l'aquaculture, et a participé aux débats sur les questions relevant de l'agenda international (subventions à la pêche, lutte contre la pêche illicite non réglementée et non déclarée, développement des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture, etc.).

S'agissant de la mise à jour du SIRP, des appuis ont été accordés aux États membres pour soutenir les efforts d'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données statistiques concernant la pêche. Ces appuis ont permis d'assurer la collecte et le traitement des données de suivi de la pêche continentale et des données d'enquêtes sur la pêche artisanale maritime, l'élaboration et la diffusion de bulletins statistiques saisonniers sur la dynamique de la pêche continentale. À cela, s'ajoute le démarrage de l'étude sur la mise en place d'un système de suivi de la pêche artisanale maritime.

Le Système d'Information Agricole Régional (SIAR)

Le Système d'Information Agricole Régional (SIAR) est un instrument de pilotage et de suivi de la Politique Agricole de l'Union (PAU), composé d'un ensemble de sous-systèmes d'informations articulés entre eux et portant sur le pilotage des filières, la sécurité alimentaire, l'information sur les marchés et les négociations commerciales agricoles internationales.

La base de données SIAR a été réceptionnée et des appuis sont apportés aux équipes pays en vue de son renflouement en données. À partir de cet instant, les indicateurs de suivi de la politique agricole pourront être générés et analysés pour les besoins de prise de décision.





Le projet d'aménagement de **1 000 ha** par pays à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques s'est poursuivi

2.5.8 Environnement et développement durable

Maîtrise de l'eau, accès à l'eau potable et à l'assainissement

En 2020, en vue d'améliorer l'accès des populations les plus vulnérables à l'eau et à l'assainissement, la mise en œuvre du programme BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural ainsi que les aménagements hydrauliques multi-usages se sont poursuivis dans les États membres.

Le programme BID-UEMOA permettra de réaliser :

- 940 forages équipés de pompes à motricité humaine,
- 209 mini adductions d'eau solaires, thermiques et/ou électriques,
- 21 adductions d'eau multi-villages ;
- 6 postes d'eau autonomes ;
- 19 250 latrines privées,
- 720 latrines publiques. Les travaux sont en cours dans l'ensemble des États membres à l'exception de la Guinée-Bissau où la passation de marchés est en cours en vue de la réalisation des études techniques.

Les aménagements hydrauliques multi-usages permettront, quant à eux, de mettre à la disposition des populations vulnérables,

notamment les femmes et les jeunes, des plateformes intégrées d'accès à l'eau ainsi qu'aux aménagements agricoles et piscicoles. Les travaux sont achevés sur le site de Fon au Burkina Faso et le site de Kita au Mali. Ils sont en cours sur le site de Kouforpissiga au Bénin, de Nabimgué en Côte d'Ivoire, de Koutoumbou au Niger, de Touba Dior au Sénégal et de Nagbeni au Togo. Seule la Guinée-Bissau est à l'étape d'étude technique.

Dans le cadre du programme national d'adaptation aux changements climatiques, le projet d'aménagement de 1 000 ha par pays à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques, d'un coût global de 25,2 milliards de FCFA s'est poursuivi.



Préservation des ressources naturelles et prévention des risques biotechnologiques

Dans le cadre de la préservation de l'environnement contre les risques liés à l'utilisation de la biotechnologie moderne, le processus conjoint UEMOA-CEDEAO-CILSS a permis l'adoption du règlement communautaire sur la biosécurité, par la 57^{ème} session de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue le 7 septembre 2020 à Niamey au Niger.

En ce qui concerne la gestion durable de la biodiversité au niveau des aires protégées, l'Union Européenne a signé, avec les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, les Conventions de financement du Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, la promotion de la gouvernance environnementale et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest (PAPBIO), et du Programme d'Appui à la Préservation des

Écosystèmes Forestiers (PAPFOR), pour un montant de 65 millions d'euros sur le PIR du 11^{ème} FED, sous-secteur ressources naturelles.

Dans le même ordre d'idées, la Commission de l'UEMOA poursuit sa collaboration avec l'Union Européenne et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour la mise en place et le fonctionnement de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest, à travers le Programme Biodiversity and Protected Areas Management (BIOPAMA).

En outre, la Commission de l'UEMOA a achevé sur le plan technique le processus relatif à l'élaboration d'une directive communautaire sur les zones humides et l'étude y afférente a été validée.

Gestion durable des zones côtières

Au titre de la protection et de l'aménagement du littoral contre l'érosion et la pollution côtière, les avancées enregistrées concernent l'achèvement des travaux de stabilisation du littoral à Diokoul au Sénégal.

Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA bénéficie d'un financement de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet d'Investissement pour la Résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP), pour la période 2018-2023. La composante régionale de ce projet d'un montant de 12 millions de dollars US est mise en œuvre sous la responsabilité de la Commission de l'UEMOA, avec la collaboration du programme Afrique Centrale et Occidentale de l'UICN. Lancé en novembre 2018, ce projet qui couvre six pays dont quatre de l'UEMOA (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo) a effectivement démarré ses activités en janvier 2019.

Cela s'est traduit par le lancement des différentes études, à savoir l'étude sur les mécanismes de financement innovants, l'étude pour l'internalisation des Actes de la Convention d'Abidjan dans le corpus



juridique de l'UEMOA, l'étude pour l'élaboration du plan d'actions stratégique des investissements, l'étude pour l'élaboration d'un plan d'actions genre.

Les actions conduites ont permis également l'actualisation du Schéma Directeur du Littoral Ouest-Africain et la mobilisation des expertises techniques spécialisées pour la conduite des actions en lien avec les objectifs du projet et en appui aux six (6) pays ainsi que l'organisation de cadres de concertation et de partage d'expériences.

Par ailleurs, il a été mis en place la Plateforme WACA dont l'objectif est de mobiliser l'expertise technique et les connaissances, le financement et d'instaurer le dialogue politique nécessaire pour renforcer la résilience côtière en Afrique de l'Ouest.

Gestion durable des déchets plastiques

Dans le cadre du processus de convergence des deux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, a organisé l'atelier régional de validation des projets de document de stratégie régionale de gestion des produits et déchets plastiques et de règlement harmonisé élaborés par les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA.

La stratégie harmonisée identifie les principaux défis en matière de gestion des déchets plastiques et d'environnement résultant du passage à l'utilisation des plastiques dans les États membres de la CEDEAO et de l'UEMOA, notamment :

- la contamination résultant du mélange des plastiques avec les déchets municipaux et autres déchets ménagers ;
- l'absence d'un système efficace de séparation des matières, la combustion à ciel ouvert et sans discrimination des plastiques ;
- les sites de décharge ouverts entraînant une grave pollution atmosphérique,
- la pollution des eaux de surface et du milieu marin, avec ses impacts négatifs sur les organismes aquatiques et les écosystèmes marins ;
- les détritiques du littoral et de la côte qui envahissent les paysages, avec les incidences négatives qui en découlent pour le tourisme.

Par ailleurs, l'analyse situationnelle et de référence menée dans les États membres révèle, entre autres, l'inefficacité des cadres juridiques et institutionnels ainsi que leur disparité.

Dans la perspective d'une harmonisation à l'échelle régionale, les deux (2) Commissions ont travaillé à mettre en place un projet de règlement régional qui a pour objet de fixer les principes et règles applicables à toutes activités relatives à la production, à l'importation, à la commercialisation, à l'exportation, au transport, au stockage à l'utilisation et à la substitution des produits plastiques ainsi qu'à la gestion rationnelle des déchets des matières plastiques au sein des États membres de la CEDEAO. Le processus d'adoption de ce règlement est en cours.

En plus de ces réalisations, au cours de l'année 2020, la Commission de l'UEMOA a entamé des discussions avec la BOAD pour la mise en œuvre du projet régional de gestion des déchets et de réduction des polluants organiques persistants dans les pays de l'UEMOA dont l'objectif est de promouvoir une approche innovante pour la gestion durable des déchets, y compris des Polluants Organiques Persistants (POP), du mercure et des gaz à effet de serre, à travers la valorisation environnementale, sociale et économique des déchets. Les arrangements institutionnels sont en cours de finalisation.

Harmonisation des Évaluations Environnementales

La Commission de l'UEMOA a réalisé en 2014 une étude régionale portant harmonisation des réglementations relatives aux Évaluations Environnementales au sein des États membres de l'UEMOA. L'étude est assortie d'un projet de règlement communautaire sur les Évaluations Environnementales.

Cependant, les exigences du processus de convergence juridique avec la CEDEAO, engagé depuis mars 2016, n'ont pas permis l'adoption d'un règlement communautaire sur les Évaluations Environnementales.

En attendant l'aboutissement du processus de réglementation au niveau régional, la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la Commission Néerlandaise pour

l'Évaluation Environnementale (CNEE), a élaboré et validé un programme de renforcement des capacités des acteurs nationaux et régionaux pour une prise en charge adéquate des pratiques d'évaluation et de sauvegarde environnementale.

Ce programme dont la mise en œuvre est prévue sur la période 2021-2023 est subdivisé en trois (3) axes :

- le partage d'expériences et de bonnes pratiques ;
- les formations ;
- la production et la diffusion de guides et autres documents méthodologiques.

2.5.9. Développement du secteur privé

Pour l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'initiative privée, la Commission de l'UEMOA a procédé à une reconfiguration du Programme de formation Talents du Monde/UEMOA et a assuré la promotion du Partenariat Public-Privé (PPP) à travers l'adoption de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du climat des affaires, de la stratégie et du cadre juridique pour la promotion des PPP dans l'UEMOA ainsi que le cadre de référence pour la promotion des investissements.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises dans un contexte caractérisé par l'entrée en vigueur de la ZLECAf, la Commission a apporté un appui de 150 millions de FCFA pour la mise en œuvre des actions de restructuration et de mise à niveau des entreprises des États

membres de l'Union et la promotion des bourses de sous-traitance dans l'UEMOA.

Par ailleurs, la Commission a permis aux États membres de renforcer leurs capacités sur la formulation de politiques industrielles adaptées au contexte économique présent ainsi que sur le futur protocole sur l'investissement de la ZLECAf.

Elle a aussi mis en œuvre des actions qui ont permis d'examiner les stratégies nationales de développement du secteur privé dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie régionale. À ce titre, un diagnostic stratégique du secteur privé de l'Union a été établi pour une meilleure élaboration de la stratégie.

En matière de promotion de la qualité, en 2019, cent quatre (104) enseignants d'université



104

enseignants d'université du domaine de la médecine ont été formés en vue d'introduire le « Management de la qualité »



du domaine de la médecine ont été formés en vue d'introduire le « Management de la qualité » dans les curricula de formation de l'enseignement supérieur des États membres afin d'accroître l'expertise qualité dans l'Union.

Aussi, la 3^{ème} promotion de trente (30) métrologues diplômés est sortie de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) dans le cadre du projet de formation en métrologie financé par la Commission à hauteur de 555 millions de FCFA pour la période de 2016 à 2020. La 4^{ème} promotion composée de trente-deux (32) étudiants est en cours de formation est sortie le 29 décembre 2020. La totalité de l'appui a été versée à l'INP-HB et la fin du projet est prévue pour novembre 2020.

Pour renforcer les capacités en métrologie, un plan d'actions 2020-2022 pour un montant d'environ 980 millions de FCFA a été validé lors d'une réunion régionale de concertation des structures nationales de métrologie des États membres.

Concernant la promotion de la protection des consommateurs, la Commission a, en collaboration de la CNUCED, réalisé une étude en vue de proposer un cadre communautaire de protection des consommateurs. Le rapport de l'étude, un avant-projet de texte et un plan d'actions de renforcement des capacités des États membres et de la Commission ont été validés lors d'un atelier régional tenu en décembre 2019 à Ouagadougou. Le processus de finalisation et d'adoption du projet de texte est en cours.

Au niveau régional, les instances du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) sont opérationnelles. Pour accompagner cette structure régionale nouvellement mise en place, la Commission a, entre autres, octroyé au SOAC une subvention de 230 millions de FCFA en 2018 et 2019. Ceci a permis au SOAC de délivrer ces 11 premiers certificats d'accréditation aux organismes chargés de vérifier la conformité des produits et services des entreprises de l'Union.



2.5.10 Artisanat

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Communautaire en matière d'Artisanat (PCA), le suivi du processus d'adoption des textes d'application dans le secteur s'est poursuivi. Ainsi, la Commission a organisé l'atelier régional de formation des élus et des agents des Chambres consulaires de métiers de l'artisanat sur les mécanismes à mettre en place pour faciliter l'accès des artisans et des entreprises artisanales au financements adaptés. Elle a organisé la troisième réunion du Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat (CCRA).

Courant 2020, le processus pour l'évaluation finale de la phase pilote du Programme d'Appui aux Petites Entreprises de l'UEMOA

(PAPEA-UEMOA) dans les États a été poursuivi, avec la signature du contrat, l'organisation des réunions du Comité de Pilotage de l'évaluation en vue d'harmoniser la compréhension des Termes de Référence (TDR), ainsi que la réalisation de la mission circulaire dans les États membres pour la collecte des informations nécessaires à l'élaboration du rapport d'évaluation.

Par ailleurs, la Commission a accordé des subventions pour l'organisation de deux manifestations de promotion des produits et services de l'artisanat, à savoir les Journées Nationales de l'Artisanat (JNA) du Burkina Faso et le Salon International de l'Artisanat de Dakar (SIAD) au Sénégal.



2.5.11 Culture

En matière de culture, des actions pour la consolidation d'un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels ont été menées. Œuvrant dans ce sens, une directive portant lutte contre les atteintes aux droits de propriété littéraire et artistique et une décision portant création des Listes du Patrimoine ont été adoptées en 2020, alors qu'une directive portant harmonisation des dispositions relatives au droit à la rémunération pour copie privée est validée par les Ministres sectoriels.

De même, le Plan de développement d'un mécanisme de financement des entreprises et industries culturelles et créatives a été approuvé par les partenaires de la BOAD, de la BCEAO et de la BRVM.

En matière de visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire, le Système d'Information Régional sur la Culture (SIRC), véritable outil de partage et de diffusion de l'information et des données statistiques culturelles, est désormais opérationnel.



2.5.12 Tourisme

Dans le domaine du tourisme, la pandémie de COVID-19 a fortement impacté le secteur de manière négative. La Commission, poursuivant son objectif de rendre la destination UEMOA attractive, a impulsé la réflexion autour d'une approche basée sur la valorisation de ses ressources culturelles dans une dynamique intracommunautaire

ainsi que dans la promotion du tourisme interne. Cette nouvelle approche pourrait fortement contribuer à faire de l'Union une destination touristique de choix sur le plan international, sous régional et national tout en constituant un levier de relance et de résilience du secteur face au défi immédiat posé par la COVID-19.



2.5.13 Développement humain

En matière de développement humain, les interventions poursuivies en 2020 ont porté sur les points ci-dessous.

Appui à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la formation professionnelle

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, des avancées importantes ont été enregistrées au cours de l'année. Les principales réalisations ont porté sur :

- le renforcement du système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace UEMOA ;
- la poursuite des travaux d'harmonisation de l'examen du Baccalauréat au sein de l'Union ;
- la poursuite de l'initiative d'expérimentation du concept des Collèges Communautaires ;
- la signature d'une convention de financement pour la mise en œuvre du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PRoFor) dans l'espace UEMOA ;
- la poursuite du renforcement de la mobilité des étudiants au sein de l'espace communautaire ;
- l'appui au Réseau Think-Tank de l'UEMOA ;
- la poursuite de l'harmonisation effective des conditions d'exercice de la profession comptable et à l'application effective de la liberté d'établissement des ressortissants de l'Union dans tous ses États membres.

Ainsi, la Commission a poursuivi la mise en place d'un système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace UEMOA, en partenariat avec le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES), à travers notamment la création d'une communauté virtuelle régionale de pratique en assurance qualité et la formation des membres des dispositifs nationaux d'assurance qualité des 8 pays de l'UEMOA. Le renforcement des capacités en assurance qualité s'est aussi poursuivi en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et l'UNESCO en 2020 avec la formation de quarante-deux (42) experts de l'enseignement supérieur à la démarche qualité et quarante (40) secrétaires généraux des universités ou institutions d'enseignement supérieur des États à la gouvernance universitaire, en vue

d'opérationnaliser la démarche qualité.

On note aussi la poursuite du renforcement des capacités des acteurs nationaux impliqués dans le processus d'harmonisation du BAC, avec un appui financier aux États pour éprouver les outils et épreuves tests harmonisés, et l'organisation de huit (8) ateliers nationaux de sensibilisation et de production ayant réuni quatre cent cinquante (450) acteurs impliqués dans les États membres. L'arsenal juridique vient également d'être renforcé avec l'adoption par le Conseil des Ministres de la directive n°07/2020/CM/UEMOA portant organisation du Baccalauréat harmonisé au sein des États membres de l'UEMOA le 28 septembre 2020. Ce nouveau texte s'inscrit dans la dynamique de mise en place effective de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) dans l'Union, qui impose des normes minimales communes de compétences préalables à acquérir pour entreprendre des études dans l'enseignement supérieur. L'adoption de cette directive contribue aussi à renforcer la qualité du diplôme ainsi que les compétences des récipiendaires.

En outre, quarante-quatre (44) bourses pour des formations de niveaux Master et Doctorat ont été octroyées aux étudiants pour accroître

la mobilité intracommunautaire, portant le nombre de bénéficiaires à cinq cent soixante-douze (572) depuis le lancement du programme en 2001.

La Commission a aussi accompagné le Réseau Think-Tank UEMOA afin que l'Union puisse disposer de résultats de recherche utiles à la prise de décision avec l'organisation du séminaire annuel du Réseau qui a réuni quatre-vingt-douze (92) chercheurs et doctorants autour de quatre thématiques d'intérêt communautaire : l'emploi des jeunes et l'insécurité, les énergies renouvelables, la résilience au changement climatique des agglomérations frontalières ainsi que la ville durable et l'urbanisation.

Avec l'adoption par le Conseil des Ministres du Règlement n°03/2020/CM/UEMOA instituant un Diplôme d'Expertise Comptable et Financière (DECOFI) au sein des États membres de l'UEMOA le 26 juin 2020, la Commission contribuera à la mise en œuvre du référentiel comptable commun au sein de l'UEMOA, qui est le système comptable OHADA, en renforçant le dispositif régissant le programme de formation théorique et technique approfondie en comptabilité et gestion financière, et des examens conduisant au Diplôme d'Expertise Comptable et Financière au sein de l'UEMOA.

Au titre de la formation professionnelle, la signature d'une convention de financement d'un montant de quatre milliards cinq cent millions (4 500 000 000) de FCFA avec la Coopération Suisse constitue une étape importante en vue de la mise en œuvre du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PRoFor) dans l'espace UEMOA qui permettra aux États membres de mieux affronter la question du sous-emploi et du chômage des jeunes.

La Commission a poursuivi son accompagnement au cadre de concertation des Ministres sectoriels avec la contribution à l'animation de la plateforme numérique pour la mutualisation des ressources et outils de formation professionnelle et l'organisation de la réunion annuelle du Cadre de Concertation des Ministres de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'UEMOA (CCMEFP-UEMOA).

Enfin, dans le but de mieux articuler la formation au besoin de l'emploi, les huit (8) centres pilotes retenus pour l'expérimentation du concept de « Collèges Communautaires » dans l'Union ont finalisé leurs projets d'établissement, qui seront soumis aux PTF pour financement.



Renforcement des systèmes de santé et de protection sociale

La Commission a, en 2020, poursuivi son appui aux États membres dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Appui au renforcement de la Couverture du Risque Maladie (PACRM). Elle a également apporté un appui technique et financier aux États membres, qui a permis de valider les huit (8) modules de formation, élaborés en 2019, sur la surveillance épidémiologique et la réponse aux risques sanitaires transfrontaliers et de renforcer leurs capacités dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Dans le secteur pharmaceutique, la Commission a poursuivi le renforcement du cadre réglementaire des États membres à

travers l'adoption de deux textes complémentaires en matière de réglementation pharmaceutique. Elle a renforcé les capacités de cent quarante-six (146) experts travaillant au niveau des Autorités Nationales de Réglementation Pharmaceutique (ANRP) sur la réglementation des Dispositifs médicaux, le contrôle qualité, l'homologation des médicaments à usage humain, l'homologation des compléments nutritionnels, l'homologation des cosmétiques, le nouveau format de documents techniques communs harmonisés, l'évaluation des dossiers de demandes d'Autorisation de mise sur le marché, les exigences des systèmes de management de la qualité selon la norme ISO IEC 17020 et ISO IEC 9001.

Elle a également élaboré :

- quatre (4) procédures et instructions pour encadrer la mise en œuvre des évaluations conjointes des produits pharmaceutiques dans l'espace UEMOA,
- un cahier des charges pour la création et le fonctionnement d'une plateforme informatique intégrée d'échanges d'informations et de formation entre les États membres de l'UEMOA,
- trois (3) guides d'évaluation d'un dossier de demande d'homologation pour des médicaments biologiques, des bio similaires.

Développement du Genre

Au titre de la promotion du genre dans l'espace UEMOA, l'année 2020 a été consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par décision N°03-2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018, avec comme axe privilégié « l'institutionnalisation du Genre dans les États membres et dans les Organes de l'UEMOA ».

Pour favoriser cette opérationnalisation dans les États membres, un schéma organisationnel type d'institutionnalisation du Genre dans les Ministères sectoriels et dans les institutions des États membres a été élaboré. En se basant sur les systèmes de planification nationaux, ce schéma organisationnel propose les instances, les processus et les outils nécessaires pour intégrer le Genre dans les politiques publiques au niveau Macro, Méso et Micro.

Il constitue ainsi une innovation structurelle visant à rendre effective la transversalité du Genre dans tous les secteurs.

Ce schéma, compte tenu du contexte du budget programme, est un préliminaire institutionnel nécessaire à l'implémentation optimale de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) projetée dans les États membres.

Pour ce qui est de la Commission de l'UEMOA, une proposition de code d'éthique sensible au Genre a été conçue à l'attention du personnel de la Commission comme contribution à l'élaboration de son Code éthique.

Par ailleurs, dans le cadre de la transversalité du genre, un appui important a été donné aux départements sectoriels pour la prise en compte du Genre dans leurs programmes.

2.6 PAIX ET SÉCURITÉ DANS L'ESPACE UEMOA



La Commission de l'UEMOA, dans son élan d'anticiper, de prévenir et d'agir efficacement contre le terrorisme et ses activités connexes telles que le trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains, le banditisme transfrontalier, le blanchiment de capitaux et la cybercriminalité, s'est fixée en 2020 comme objectifs d'améliorer les capacités d'alerte et de réponse des États membres dans la prévention des crises et des conflits et les capacités opérationnelles des États membres en matière de lutte contre le terrorisme et les autres criminalités, de renforcer les capacités des États membres en matière de stabilisation sécuritaire dans les zones transfrontalières.

Ainsi, dans sa dynamique d'amélioration des capacités d'alerte et de réponse des États membres dans la prévention des crises et des conflits, la Commission de l'UEMOA a mis à la disposition des États, une salle de veille et d'alerte précoce (MeVap) équipée en matériel informatique et bureautique. Les travaux de démarrage ont été lancés lors d'un atelier de formation tenu à Ouagadougou, du 3 au 5 mars 2020.

L'objectif poursuivi en mettant en place cette salle du MeVap est de produire des rapports semestriels sur l'état de la sécurité dans l'espace UEMOA sur la base des rapports hebdomadaires et mensuels des Centres nationaux d'alerte précoce et des systèmes d'alerte précoce du Réseau Ouest-Africain pour l'édification de la paix (WANEP).

Deux rapports semestriels sur la sécurité dans l'espace UEMOA ont été élaborés et disponibles dans le cadre du MeVap.

Outre la collaboration technique, la Commission de l'UEMOA apporte un appui financier à la mise en œuvre des activités des Centres nationaux d'alerte précoce et de réponse mis en place par la CE-DEAO. Bénéficient actuellement dudit appui, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Mali.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord-cadre de coopération en matière de sécurité et de renseignement entre les États membres de l'UEMOA, les Ministres de la Sécurité des États membres lors de leur réunion sur la sécurité tenue à Ouagadougou, le 26 avril 2020 par visioconférence, ont fait le bilan de la mise en œuvre dudit accord et examiné la situation sécuritaire dans l'espace UEMOA.

La Commission a noté avec satisfaction que la coopération entre les services de sécurité des États membres s'est renforcée. À cet égard, les États échangent entre eux des renseignements et organisent conjointement des opérations de sécurisation de leurs frontières, des patrouilles combinées le long des frontières et appliquent la remise de police à police.

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre la Commission de l'UEMOA et les organisations internationales œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, la Commission de l'UEMOA a pris part à des rencontres organisées par le G5 Sahel. Elles concernent :

- la réunion du Comité de pilotage du Programme d'Aménagement Transfrontalier Intégré (PATI) du fuseau centre ;
- l'atelier de validation des rapports finaux des études sur les dépenses de sécurité et leurs effets d'éviction sur le financement des dépenses de développement dans les pays membres du G5 Sahel, sur l'analyse des causes profondes des violences et conflits communautaires dans l'espace du G5 Sahel, les 25 et 26 novembre 2020. Les recommandations desdites études pourront être mises en œuvre dans le cadre d'une réflexion de nouvelles activités structurantes du Programme PPS-UEMOA.



2.7 REVUE ANNUELLE DES RÉFORMES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

76%
de taux moyen
de mise en œuvre
des réformes
communautaires
au niveau de l'Union
en 2020

Pour favoriser l'accélération de l'application des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'Union, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UEMOA a institué une revue annuelle par Acte additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013. En application des dispositions de l'Acte additionnel, la décision n°13/2013/CM/UEMOA du 19 décembre 2013, portant modalités de mise en œuvre de cette revue, prévoit une évaluation des réformes et de l'état de mise en œuvre des projets et programmes communautaires dont le rapport de synthèse est soumis à la CCGE de l'Union.

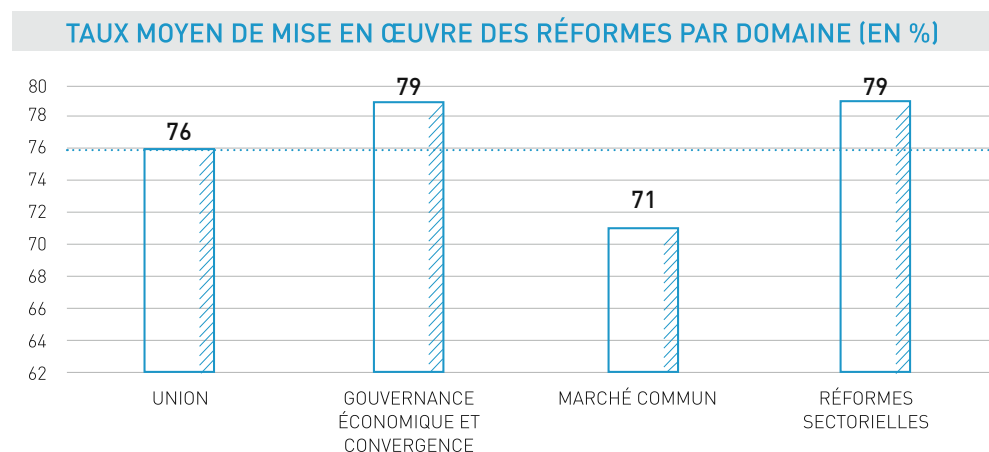
Dans la dynamique de pérennisation des acquis et du maintien du niveau d'engagement actuel des États membres, la Commission a organisé en 2020, la 6ème édition de la revue annuelle.

Les cinq (5) premières éditions de la revue, tenues en 2014, 2015, 2017, 2018 et en 2019,

ont suscité une forte adhésion des États et ont permis de dynamiser leurs dispositifs de suivi de la mise en œuvre (transposition et application) des textes communautaires. D'une revue à l'autre, les États membres enregistrent des performances. Cette dynamique s'est poursuivie au cours de la sixième revue annuelle dont la phase technique s'est déroulée dans tous les États membres du 09 novembre au 18 décembre 2020 malgré les contingentements qu'impose la pandémie de COVID-19.

Au total, 116 textes et 83 programmes et projets communautaires ont été passés en revue. Des résultats des travaux, il ressort que des progrès appréciables ont été réalisés par tous les États membres. Le taux moyen de mise en œuvre des réformes communautaires au niveau de l'Union est de 76% en 2020 contre 74% en 2019, soit une augmentation de 2 points de pourcentage entre 2019 et 2020 (Graphique n°2).

Graphique 2 : État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre de l'année 2020



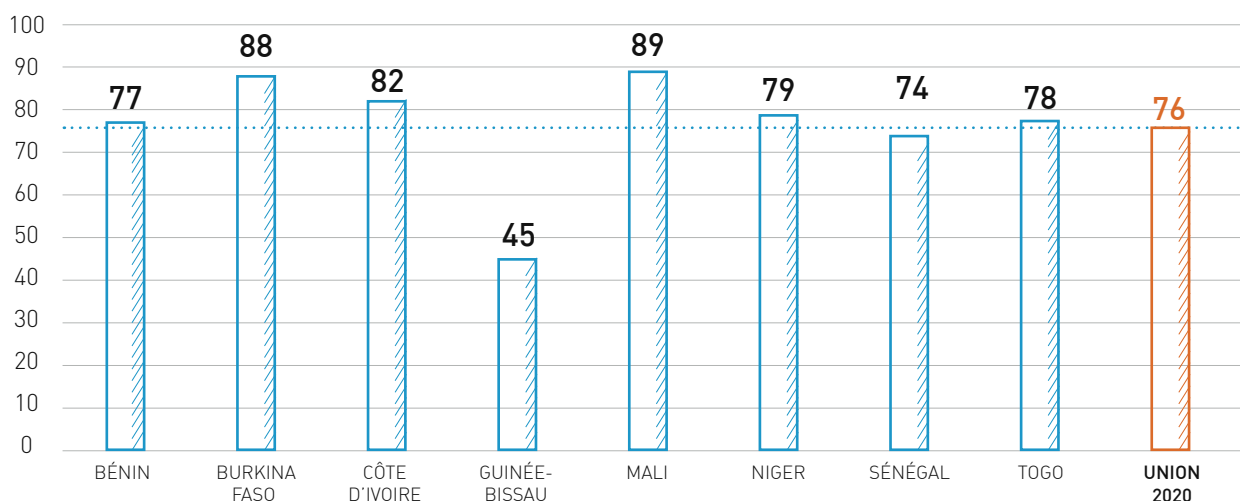
Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2020

Les résultats issus de la revue 2020 ont été obtenus sur la base de 116 textes et quatre-vingt-trois (83) programmes et projets communautaires en exécution dans les huit États membres pour un montant global de 316 milliards de FCFA. Concernant les 116 textes communautaires, on dénombre 60 Directives, 38 Règlements, 16 Décisions et 2 Protocoles additionnels. Par domaine, on dénombre 25 textes en matière de gouvernance économique et convergence,

42 textes dans le domaine du marché commun et 49 textes en matière de réformes sectorielles. Des résultats issus de cette évaluation, il ressort que le taux moyen de mise en œuvre des réformes au niveau communautaire s'élève à 74% contre 69% en 2018, soit une progression de 5 points de pourcentage avec des disparités par domaine et par État membre comme l'illustre le graphique n°3 ci-après.

Graphique 3 : État de mise en œuvre des réformes par État membre au titre de l'année 2020

TAUX MOYEN DE MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES PAR ÉTAT MEMBRE (EN %)



Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2020

Ce niveau de performance réalisée en 2020 est imputable aux efforts remarquables fournis par l'ensemble des États membres dans le domaine de la gouvernance économique et convergence (79%), dans le domaine du marché commun (71%) et en matière de conduite de réformes sectorielles (79%) dont les taux moyens de mise en œuvre étaient respectivement de 77%, 68% et 77% en 2019. Le tableau ci-dessous présente la situation par État membre.

Tableau 2 : État de mise en œuvre des réformes par État membre et par domaine (en %)

États membres	DOMAINES			Taux moyen de mise en œuvre
	Gouvernance économique et convergence	Marché commun	Réformes sectorielles	
Bénin	80	69	81	77
Burkina Faso	90	85	88	88
Côte d'Ivoire	83	74	89	82
Guinée-Bissau	54	44	37	45
Mali	82	91	93	89
Niger	73	78	84	79
Sénégal	83	65	74	74
Togo	87	64	83	78
Union	79	71	79	76

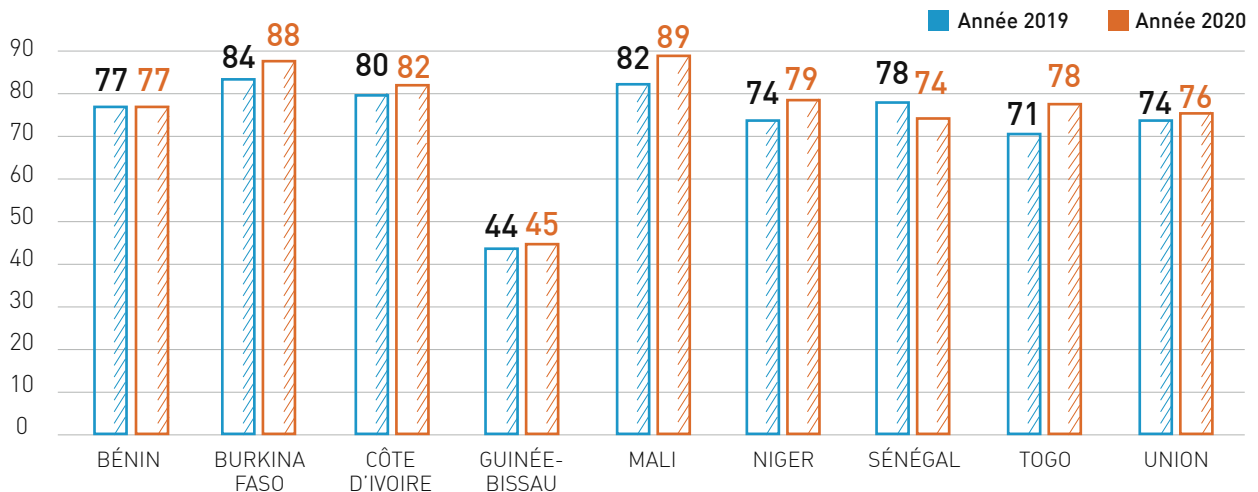
Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2020

Ces résultats obtenus en 2020, comparés à ceux de 2019, montrent une progression des taux moyens de mise en œuvre des réformes communautaires par les États membres, démontrant ainsi l'utilité et l'intérêt de cet exercice pour l'édification d'un espace économique harmonisé et intégré.

Le graphique 4 illustre les performances réalisées par les États membres dans la mise en œuvre des réformes en 2020 comparées à 2019.

Graphique 4 : Taux de mise en œuvre des réformes par État entre 2019 et 2020

TAUX MOYEN DE MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES PAR ÉTAT MEMBRE ENTRE 2019 ET 2020 (EN %)



Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2020

84
programmes
et projets en
exécution

La revue 2020 a également porté sur quatre-vingt-quatre (84) programmes et projets de l'UEMOA en exécution dans les huit États membres pour un montant global de 316 milliards financés par la Commission de l'UEMOA. Des 84 programmes et projets, on dénombre 54 dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'environnement, 18 dans les domaines de l'artisanat et de l'énergie et 12 dans les domaines d'aménagement du territoire communautaire et des transports. Le taux de décaissement des 84 programmes et projets au titre de l'année 2020 est de 68%. Quant à l'indice de performance, il est de 45% en 2020.

La situation des projets et programmes communautaires par pays se présente comme ci-après :

Tableau 3 : État de mise en œuvre des projets et programmes par État membre

Pays	Nombre de projets	Coût global révisé	Taux de décaissement (en %)	Taux physique	Indice de performance (base 100)
Bénin	10	33 285 474 680	86	72	43
Burkina Faso	12	27 796 910 000	60	54	37
Côte d'Ivoire	16	64 650 757 962	75	77	49
Guinée-Bissau	8	45 367 840 000	31	42	27
Mali	10	45 617 969 310	100	88	60
Niger	5	12 712 917 670	43	77	48
Sénégal	12	49 064 319 889	84	73	52
Togo	11	37 338 539 000	43	78	46
Total	84	315 834 728 511	68	70	45

Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2020

Des progrès ont certes été enregistrés, mais des obstacles restent à surmonter. Au plan technique, des recommandations sont faites. Toutefois, l'impulsion politique s'avère nécessaire pour la bonne exécution des réformes et projets communautaires dans les États membres en vue d'enregistrer les gains de l'intégration régionale.

2.8 CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE ET JURIDICTIONNEL

2.8.1 Cour de Justice (CJ)

Dans le cadre des missions qui lui ont été assignées, la Cour de Justice, Organe de contrôle juridictionnel de l'Union, a réalisé, en 2020, des activités judiciaires et extra-judiciaires.

Au titre des activités judiciaires, la Cour de Justice a clôturé la procédure écrite et entamé l'instruction de plusieurs affaires contentieuses pendantes. Elle a jugé plusieurs dossiers, notamment dans le domaine du droit communautaire UEMOA.

La Cour de Justice a tenu, en 2020, sept assemblées plénières, trois assemblées générales consultatives et deux assemblées intérieures.

Elle a rendu cinq (5) arrêts, deux (2) avis et une cinquantaine d'ordonnances. Elle a reçu six (6) nouvelles affaires portant sur divers domaines du contentieux communautaires.

La Cour de Justice a également reçu le serment du Comptable principal, monsieur Amadou SOW, Directeur de la Trésorerie et de la Comptabilité, au cours de son assemblée intérieure organisée le 14 juillet 2020. Elle a organisé, le 21 octobre 2020, sa cérémonie solennelle de rentrée judiciaire 2020-2021, en présence des plus hautes autorités de l'Union, des chefs des hautes juridictions burkinabè, du Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Burkina Faso et des

chefs de missions diplomatiques des pays membres de l'UEMOA.

Elle a initié avec l'accompagnement d'un consultant, la relecture de son Règlement administratif.

Au titre des activités extrajudiciaires, la Cour a poursuivi ses objectifs en matière de renforcement des capacités des institutions judiciaires communautaires et la promotion du droit et de la justice communautaire, pour contribuer à l'édification d'une justice communautaire performante dans l'espace UEMOA. Dans ce cadre, la Cour de Justice a formé des centaines d'étudiants de l'Université de Parakou et une trentaine de Magistrats et Greffiers de la Cour d'appel et du Tribunal de Parakou au Bénin en droit communautaire. Il a formé également les membres et des cadres en droit de la Concurrence, en animation de site web. Elle a acquis une cinquantaine d'ouvrages spécialisés au profit de sa bibliothèque.

Concernant la coopération judiciaire, la Cour a poursuivi le renforcement de ses liens avec les États membres, les institutions spécialisées de l'UEMOA (BCEAO et BOAD), l'Association des Hautes Juridictions Communautaires d'Afrique Francophone (AHJUCAF), l'Union Européenne et l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF).



2.8.2 Cour des Comptes (CC)

La Cour des Comptes, conformément à ses attributions, a vérifié la gestion et les comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ainsi que les comptes d'emploi des programmes et projets communautaires.

Au titre du contrôle des comptes des Organes de l'Union, la Cour a procédé, lors de la session ordinaire du Conseil des Ministres tenue par visioconférence, le 10 décembre 2020, à la présentation du rapport définitif de contrôle des comptes des Organes de l'Union accompagné du certificat de conformité, au titre de l'exercice 2018, prenant en compte les éléments de réponse de l'Ordonnateur principal et du comptable principal, rapport adopté par la Cour, lors de sa session en date du 04 novembre 2020.

La Cour a certifié que les comptes annuels soumis à son contrôle donnent, dans leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière et du patrimoine des Organes de l'UEMOA à la date du 31 décembre 2018, du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables qui leur sont applicables.

En outre, la Cour a certifié qu'au regard des procédures d'exécution applicables au budget de l'Union, les recettes et dépenses sous-jacentes aux comptes relatifs

à l'exercice clos au 31 décembre 2018 sont régulières, dans tous leurs aspects significatifs.

Conformément à la « procédure de décharge de gestion », prévue par l'article 87 du Règlement financier des Organes de l'UEMOA, le Conseil des Ministres, considérant les opinions d'audit de la Cour des comptes contenues dans son certificat de conformité au titre de l'exercice 2018, en application des dispositions de l'article 86 du Règlement financier, a délivré des décharges de gestion aux ordonnateurs principaux et au comptable principal du budget de l'union au titre de l'exercice 2018.

Par ailleurs, la Cour des Comptes poursuit des activités déjà engagées au cours de l'année précédente, notamment en matière de contrôle de la gestion et des comptes du Comité Interparlementaire (CIP), du Bureau de Représentation de la Commission de l'UEMOA à Bissau (Guinée-Bissau) et du Bureau de Représentation de la Commission de l'UEMOA à Lomé (Togo).

Enfin, à la date du 31 décembre 2020, les contrôles de la gestion et des comptes des Bureaux de Représentation de l'UEMOA à Dakar, à Niamey, à Cotonou et à Abidjan, au titre de l'exercice 2019, sont programmés, dans l'attente de la levée progressive des restrictions en matière de voyages et de déplacements, suite à la pandémie de COVID-19.



2.8.3 Comité Interparlementaire (CIP)

En 2020, le Comité Interparlementaire (CIP) de l'UEMOA a, dans le cadre de ses missions, tenu ses réunions statutaires et réalisé des actions de diplomatie parlementaire malgré les contraintes induites par la pandémie du Coronavirus.

Au titre de ses réunions statutaires, le CIP a tenu deux (2) réunions du Bureau et deux (2) sessions ordinaires et deux (2) sessions extraordinaires. La 1^{ère} réunion de son Bureau s'est tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire du 08 au 14 mars 2020 et la 2^{ème} réunion à Cotonou au Bénin du 08 au 14 novembre 2020.

Ces réunions ont permis de préparer les sessions du CIP dont les résultats des travaux sont présentés ci-après :

- la 45^{ème} session ordinaire du CIP, tenue du 15 au 26 novembre 2020 à Cotonou, a porté sur le partage des réponses du Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Abdallah BOUREIMA, suite à la présentation du rapport annuel 2019 de la Commission de l'UEMOA sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union en visioconférence, la présentation du rapport annuel 2020 du CIP, la réélection de Madame Amanan Véronique AKA au poste de Président du CIP, le renouvellement du Bureau du CIP et à l'admission de nouveaux membres du CIP au titre de la Guinée-Bissau, du Sénégal et du Togo. Cette 45^{ème} session ordinaire a été l'occasion d'échanger avec les Experts de la Commission sur trois thèmes, à savoir :
 - l'état de la convergence dans l'UEMOA en 2019 et perspectives,
 - la réforme du budget programme au sein de la Commission de l'UEMOA
 - les résultats issus de la revue annuelle, édition 2019 des réformes, politiques, programmes et projets communautaires dans les États membres de l'Union.
- la 46^{ème} session ordinaire du CIP, tenue du 13 au 24 novembre 2020 à Ouagadougou au Burkina Faso, a été consacrée à l'examen du compte rendu de la réunion du Bureau tenue à Cotonou, du 9 au 13 novembre 2020 ; à l'examen du projet de compte rendu de la 45^{ème} session ordinaire du CIP, tenue du 15 au 26 novembre 2020 à Cotonou ; au point d'exécution du budget 2020 du CIP au 30 novembre 2020 ; à l'examen du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2021-2023 et à l'examen du projet de programme des activités du CIP pour l'année 2021. Au cours de cette session, les députés ont eu droit à deux communications portant sur :
 - les effets de l'érosion côtière dans certains États membres de l'UEMOA : quelle interpellation des Gouvernants et des Parlementaires sur la situation à court et moyen termes ?
 - les conséquences de la COVID-19 sur « l'alimentation des populations de la sous-région : quelles sont les mesures préconisées ? »

2.9 ACTIVITÉS DES ORGANES CONSULTATIFS

2.9.1 Chambre Consulaire Régionale (CCR)

Dans le cadre de ses activités statutaires, la Chambre Consulaire Régionale, un Organe consultatif, a contribué à accroître davantage le niveau de l'implication effective du Secteur Privé dans le processus d'intégration économique et social au sein de l'UEMOA, à travers une large implication de ses Organisations membres. À cet effet, elle met à la disposition des décideurs (États, Organes de l'Union, Organisations membres, CCR, etc.) des recommandations et veille à leur mise en œuvre.

La CCR est constituée de trois (3) Commissions Techniques, deux (2) Commissions ad hoc et du Comité de Suivi du chantier de construction du siège.

Les trois (3) Commissions Techniques (Commission Technique des Politiques Communes de l'Union, Commission Technique des Politiques Sectorielles de l'Union et Commission Technique des Affaires Générales et Institutionnelles), les deux

(2) Commissions ad hoc (Renforcement de la bonne gouvernance et lobbying et partenariat) et le Comité de Suivi du chantier du siège ont tenu leur réunion annuelle au cours de laquelle les Élus ont formulé des recommandations validées par le Bureau et adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 décembre 2020.

Conformément aux recommandations de la deuxième réunion du Bureau de la CCR-UEMOA du 5 août 2020, les trois (3) Commissions Techniques ont tenu leur réunion annuelle en septembre 2020, sur le thème : « Quelle stratégie régionale pour relancer rapidement l'économie dans l'espace UEMOA ? ».

Outre les réunions d'Instances statutaires, la CCR-UEMOA a participé au cours de l'année 2020, à des activités de la Commission de l'UEMOA et d'autres organisations régionales.

À cet effet, elle a contribué au renforcement des partenariats avec les organisations membres du secteur privé à travers sa participation :

- aux réunions du Groupe de Travail (GT) chargé de l'élaboration de la Stratégie de Développement du secteur privé dans l'espace UEMOA ;
- aux réunions de concertation entre la Commission de l'UEMOA et la CCR, dans le cadre de la mise en œuvre du projet tremplin Start-up ;
- à la réunion des Représentants Résidents sur les activités du Système Ouest-Africain de la Certification (SOAC) ;
- à la réunion du réseau des Bourses de Sous-traitance et de Partenariat de l'espace UEMOA (R/BSTP-UEMOA) ;
- aux activités du Programme Régional d'Amélioration du Climat des Affaires (PRACA).

L'Institution a également contribué au renforcement des capacités des organisations du secteur privé communautaire, en leur octroyant un appui financier de cent vingt millions (120 000 000) de FCFA, soit 15 millions de FCFA par pays, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

La CCR-UEMOA a aussi mené une étude sur l'impact économique de la COVID-19 sur les activités du secteur privé communautaire avec des recommandations formulées à l'endroit des autorités publiques et privées. Cette étude constitue un outil d'aide à la décision et devra être actualisée en 2021 en vue d'aboutir à une proposition de plan de relance économique de l'Union.

Par ailleurs, du point de vue organisationnel, la CCR-UEMOA a revu son fonctionnement et a mis en place de nouveaux outils de communication et de bonne gouvernance, notamment :

- l'élaboration de la Vision 2030 et du Plan stratégique 2020-2030 de la CCR-UEMOA ;
- la mise en place d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables au sein de la CCR-UEMOA ;
- la mise en place d'un comité d'audit et de contrôle,
- la refonte du site web de la CCR-UEMOA ;
- l'installation d'un système de visioconférence au sein des services administratifs de la CCR-UEMOA, afin d'assurer la continuité des activités au regard de la crise sanitaire de la pandémie de COVID-19 ;
- le suivi régulier de l'état d'avancement du chantier de construction du siège de la CCR-UEMOA.

2.9.2 Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)

En 2020, le CCT a mené des missions de plaidoirie auprès des partenaires pour le financement du programme régional sur la coopération transfrontalière et le développement local. Elles concernent l'Agence Française pour le Développement, le Ministère des Affaires Étrangères de la France, « AFRIK-INVEST » basé à Anemasse en France. Dans cette même lancée, le CCT a conduit une mission de plaidoyer, du 26-29 octobre 2020, auprès des autorités politiques et des PTF au Mali pour la mobilisation des ressources en vue de l'opérationnalisation de la Phase 2 du PCTL et le PRADEF. Parmi des résultats de cette mission, il faut noter l'invitation et la participation de la Commission à la 47^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) du 27 au 28 novembre 2020 à Niamey.

Concernant le Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL), phase 2 et le Programme de Décentralisation Financière en Afrique de l'Ouest (PRADEF), le CCT a

mobilisé les élus et les acteurs locaux, des faitières des collectivités territoriales transfrontalières, les partenaires et les organisations régionales pour garantir une approche concertée et inclusive dans la phase de formulation et de validation des documents de projets. Cette démarche a permis de valider, du 14 au 16 octobre 2020, la version finale des projets de documents du PCTL, Phase 2 et du PRADEF.

Au titre de la rencontre annuelle des commissions techniques, le CCT a organisé du 20 au 24 janvier 2020 à Bamako, en collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte) et Lyon Métropole, une session de formation portant sur la création d'agences d'urbanisme pour les villes africaines. Cette formation a permis de former et de sensibiliser les acteurs africains de l'urbanisme, notamment les élus, sur la pertinence pour leur territoire de se doter d'un outil d'ingénierie urbaine tel qu'une Agence d'urbanisme.

2.9.3 Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)

Au cours de l'année 2020, le CTDS a mené des actions majeures. Il a transmis à la Commission deux (2) avis importants adoptés par le Conseil lors de sa 11^{ème} session tenue les 10 et 11 novembre 2020 : « l'Avis N°0011/2020 sur le dialogue social dans les fonctions publiques des États membres de l'Union » et « une Résolution spéciale sur les suites réservées par la Commission de l'UEMOA aux avis que le CTDS lui transmet régulièrement ».

S'agissant de l'apport du Conseil au processus d'intégration, les membres de l'Organe, après en avoir discuté au cours des travaux de l'Assemblée Générale susmentionnée, recommandent une meilleure réceptivité des avis que le CTDS transmet régulièrement à la Commission, la prise d'initiative pour donner effet aux recommandations qu'ils contiennent et la définition des domaines prioritaires dans lesquels la Commission voudrait que le Conseil formule des avis.



**Session extraordinaire de la Conférence
des Chefs d'État et de Gouvernement (CCEG)
du 27 avril 2020**



8 pays, un destin
commun

TROISIÈME PARTIE : GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

75

Au plan de la gouvernance institutionnelle, l'année 2020 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des orientations issues des Conférences des Chefs d'État et de Gouvernement relatives au maintien des politiques de l'Union et à la « poursuite des efforts de rationalisation à travers une bonne maîtrise des charges de fonctionnement des Organes de l'UEMOA » et la feuille de route 2017-2021 élaborées à partir des orientations des plus hautes Autorités de l'Union.

La décision prise par les Chefs d'État de porter, depuis juillet 2017, le taux du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) à 0,8% au lieu de 1% a fortement orienté les activités de gouvernance institutionnelle de l'Union au cours de l'année 2020.

À cet effet, plusieurs réformes structurantes ont été entreprises, notamment le recadrage des priorités, les réformes internes, la gestion financière des organes, la préservation du patrimoine de l'Union, la recherche de la performance des activités, l'évaluation des politiques et des programmes de l'Union, la communication et la visibilité de l'Union.

3.1 RÉFORMES INTERNES ET RECADRAGE DES PRIORITÉS

Objectif général

Faire de la Commission « une institution moderne et crédible, reconnue pour sa culture du résultat et de redevabilité dans la mise en œuvre de sa mission »

Les Organes de l'Union ont analysé les dernières décisions de la CCEG de l'UEMOA du 10 avril 2017 à Abidjan, du 30 juillet 2018 à Lomé et du 12 juillet 2019 à Abidjan comme une opportunité pour moderniser leur gouvernance et optimiser la gestion des ressources de l'Union.

Dans ce contexte, les activités conduites au cours de l'année 2020 sont celles inscrites dans la feuille de route pour la période 2017-2021 et dont l'objectif ultime est de faire de la Commission, à l'horizon 2021, « **une institution moderne et crédible, reconnue pour sa culture du résultat et de redevabilité dans la mise en œuvre de sa mission** ».

De façon spécifique, les actions réalisées en 2020 en matière de gouvernance institutionnelle se sont articulées autour de trois grands objectifs :

- Objectif n° 1 :** Moderniser la gouvernance et le pilotage institutionnel ;
- Objectif n° 2 :** Poursuivre la rationalisation des charges et des modalités d'intervention des politiques sectorielles de l'Union ;
- Objectif n° 3 :** Renforcer la gouvernance économique et l'application effective de la législation communautaire par les États membres.

En 2020, le bilan issu de l'opérationnalisation des axes issus de la déclinaison des trois (03) objectifs de la feuille de route a permis à la Commission d'enregistrer des résultats très satisfaisants obtenus dans un contexte particulier marqué par l'émergence de multiples défis ou obstacles, à savoir (i) la baisse sensible des ressources financières, (ii) l'accroissement de l'insécurité dans certains États membres de l'Union et surtout (iii) l'expansion de la pandémie de COVID-19. Ces résultats se présentent comme suit.

Objectif n°1

Modernisation de la gouvernance et du pilotage institutionnel

Pour la réalisation de cet objectif prioritaire de la feuille de route de la Commission, l'accent a été mis au cours de l'année 2020 sur :

- le renforcement de la réforme relative au budget programme ;
- la mise en œuvre des recommandations de l'audit des six (6) piliers ;
- le renforcement des capacités de la Commission et des États membres ;
- le réaménagement de l'organigramme de la Présidence de la Commission.

En ce qui concerne le renforcement des réformes relatives à la mise en œuvre du budget programme au sein des Organes de l'Union, les responsables de programmes et des responsables du budget opérationnel sont nommés par décision du Président de la Commission conformément au Règlement n°01/2018/CM/UEMOA du 23 mars 2018 portant Règlement financier des Organes de l'UEMOA. Aussi des lettres de mission ont-elles été adressées aux Commissaires par le Président de la Commission et des Contrats d'Objectifs de Performance (COP) aux Responsables de Programmes et aux Responsables de Budget Opérationnel de

Programme (BOP) par les Commissaires afin de permettre aux acteurs de s'engager sur des résultats tangibles et de mieux opérationnaliser le dispositif de redevabilité

Pour fluidifier les processus d'exécution des activités techniques, des délégations de pouvoir et de signature ont été prises, conférant notamment aux Commissaires la responsabilité de la gestion de certaines matières pour l'effectivité et l'enracinement du budget programme. En 2020, les Cellules de Gestion Administratives et Financières prévues pour être mises en place dans tous les Départements de la Commission ont été créés par décision.

En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de l'audit des six (6) piliers, des activités ont été conduites au sein des services pour préparer la Commission de l'UEMOA à se conformer aux orientations du Partenaire Technique et Financier qu'est la Commission de l'Union Européenne.

Les travaux en cours dans ce domaine, concernent les services en charge des ressources humaines, l'administration générale et le patrimoine, la trésorerie et la comptabilité et la gestion des fonds structurels.

Les actions entreprises au titre de l'année 2020 ont permis de constater que dix (10) recommandations majeures, issues de l'audit des six piliers, ont été mises en application.

S'agissant du renforcement des capacités, l'ambition au cours de l'année 2020 était d'améliorer le fonctionnement interne de la Commission, et de renforcer les capacités individuelles du personnel et celles des États membres dans la mise en œuvre des chantiers communautaires.

Malgré la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 qui a freiné la réalisation de cette ambition, la mise en œuvre du Programme Intégré de Renforcement des Capacités (PIRC) au cours de l'année 2020 a permis de réaliser quelques activités qui ont contribué à l'amélioration de l'efficacité de l'institution.

Ainsi, à travers le principal moyen d'action du PIRC qui est le Programme d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PARCI) financé sur les ressources du Programme Indicatif Régional (PIR) du 10^{ème} FED, la Commission de l'UEMOA a réalisé des activités qui ont permis d'améliorer significativement sa performance organisationnelle. Les réalisations au cours de l'année 2020 concernent essentiellement :

- la redynamisation de la communication interne à travers l'appui à la parution régulière d'un bulletin interne d'information, l'élaboration d'un manuel de visibilité de la Commission, l'impression de supports visuels de communication ;
- l'accompagnement à l'opérationnalisation de la stratégie genre de l'UEMOA à travers la redynamisation de la plateforme d'autoformation en genre et l'appui à l'élaboration des outils d'analyse et de prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes ;
- l'élaboration d'une stratégie et d'une charte d'archivage ainsi que des procédures de gestion physique et électronique des archives ;
- la mise en place d'un système d'archivage électronique et son opérationnalisation à titre pilote ;
- l'élaboration et la mise en ligne d'un portail web, statbase pour la publication des données statistiques de l'Union ;
- la refonte du Système Informatisé de Planification, de Suivi et d'Évaluation (SIPSE) ;
- la formation de tous les Chefs de division sur la conduite du changement et le développement personnel ;
- l'élaboration d'une stratégie de communication sur la libre circulation et l'édition d'un recueil de textes communautaires sur la libre circulation ;
- l'appui à l'élaboration d'un dispositif de prêts et de lignes de refinancement en faveur des activités génératrices de revenus dans l'Union ;
- l'opérationnalisation de la fonction gestion des risques, l'appui à l'optimisation des processus, à la standardisation des outils de la direction des acquisitions et de la comptabilité des matières.

Par ailleurs, la Direction des Ressources Humaines, en collaboration avec la Direction de la Stratégie et de l'Évaluation, a assuré 18 actions de formation au profit de 402 agents des Organes de l'Union en 2020. Ainsi, 48 sessions de formation à distance

par webinaire ont été développées sur la thématique centrale « budget programme » au profit de 250 acteurs de la mise en place de cette réforme en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Afin de consolider et de pérenniser ces acquis du PARCI I, la Commission a signé en mai 2020, avec l'Union Européenne, une convention de financement de 3 millions d'euros au titre du PIR 11^{ème} du FED pour la mise en œuvre du PARCI, phase II. La mise en œuvre de cette seconde phase du programme est prévue pour le début du mois de janvier 2021.

S'agissant du renforcement des capacités des États membres, avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), des at-

liers nationaux portant sur la comptabilité matières ont été organisés, du 12 octobre au 06 novembre 2020.

L'objectif global poursuivi est d'approfondir les connaissances des cadres de l'administration publique des États membres dans le domaine du budget programme pour la mise en œuvre de toutes les dispositions de la Directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA.

Objectif n°2

14

projets et programmes communautaires achevés en 2020

Rationalisation des charges d'opérationnalisation des politiques sectorielles

La Commission a poursuivi en 2020, la mise en œuvre des mesures destinées à réduire les charges d'opérationnalisation et à accroître leur efficacité. En effet, les actions de recentrage des activités des Organes aux missions d'impulsion, d'harmonisation, de supervision et de coordination se sont poursuivies. Le dépérissement progressif des projets et programmes en cours d'exécution a été poursuivi tout en respectant les engagements déjà pris. En 2020, les activités réalisées dans cet axe ont été orientées vers les programmes à grand impact et à forte visibilité pour favoriser la convergence macroéconomique et la réalisation d'un marché régional profitable aux entreprises et aux populations.

Par ailleurs, l'application des règles d'optimisation des interventions sectorielles ont conduit à l'achèvement de quatorze (14) projets et programmes communautaires en 2020 portant ainsi le nombre total de projets achevés à trente-cinq (35) depuis 2017.

Renforcement de la gouvernance économique et de l'application de la législation communautaire

Cet objectif visant la consolidation de la gouvernance et la performance économique dans l'Union est caractérisé par la mise en place de cadres appropriés pour l'élaboration et la mise en œuvre effective des politiques, des programmes, des réformes et des projets communautaires.

Les résultats enregistrés par la Commission dans ce domaine en 2020 sont :

- la rénovation de la Banque de Données sur la Surveillance Multilatérale (BDSM) ;
- l'élaboration et la diffusion du rapport régional de suivi de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), édition 2019 ;
- le rebasage des comptes nationaux de sept (7) États membres dont les réévaluations varient entre, 13,5% et 38,2% suivant les principes et méthodologie du Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 ;
- l'élaboration et la diffusion du Rapport de la Surveillance Multilatérale (RSM) (juin et décembre 2019) ;
- le renforcement des capacités de 320 cadres des États membres en finances publiques (budget programme) et 72 cadres issus des États membres sur la thématique « suivi-évaluation des programmes et projets communautaires ».

En outre, la Commission a organisé l'édition 2020 de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires dans tous les États membres malgré les contraintes liées à la pandémie de COVID-19. Les résultats issus de cette édition de la revue annuelle montrent que le taux moyen de mise en œuvre des réformes au niveau de l'Union en 2020 est de 76% contre 74% en 2019, soit une progression de 2 points de pourcentage. Ce résultat dénote le maintien du niveau d'engagement des États membres et la pérennisation des acquis de l'exercice de la revue annuelle démontrant ainsi l'utilité et l'intérêt de cet exercice pour l'édification d'un espace économique harmonisé et intégré.

Objectif n°3

3.2 GESTION FINANCIÈRE DES ORGANES

Dans le domaine des finances publiques, depuis 2017, les choix stratégiques des Organes de l'Union en matière budgétaire sont guidés par les orientations définies par les plus Hautes Autorités de l'Union, notamment la nécessité de rationaliser les interventions de la Commission, à travers une utilisation optimale des ressources.

Par ailleurs, à partir de 2019, dans un contexte de rareté de ressources et en vue d'assurer l'efficacité et l'efficience des allocations budgétaires, la Commission a mis l'accent sur la réforme du budget programme avec notamment une responsabilisation accrue dans la gestion des programmes et de certains domaines dans le but de fluidifier les processus et l'exécution des activités.

3.2.1 Évolution du budget de l'Union

L'évolution du budget de l'Union entre 2017 et 2020 a été essentiellement marquée par la baisse des recettes propres, notamment le produit du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) qui est la principale ressource de financement de l'Union. Cette situation est consécutive à :

- la révision à la baisse du taux du PCS de 1% à 0,8% suite à la décision des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union lors de la session tenue à Abidjan le 10 avril 2017 ;
- l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'économie de l'Union.

90,1%

de taux d'exécution financière du budget de l'Union en 2020

Ainsi, le PCS, qui était mobilisé à hauteur de 100,09 milliards de FCFA en 2017, devrait s'établir à 70,50 milliards de FCFA à fin 2020.

Toutefois, l'exécution du budget de l'Union enregistre un accroissement régulier en passant de 68,7% en 2017 à un taux d'exécution financière de 90,1% en 2020.

3.2.1.1 Les Recettes du budget de l'Union

Les recettes du budget de l'Union se répartissent en ressources propres et ressources extérieures. Les ressources propres sont essentiellement constituées des produits du PCS. Les ressources extérieures, quant à elles, sont composées des subventions ou des aides financières des Partenaires Techniques et Financiers.

Entre 2017 et 2020 les ressources du budget de l'Union ont évolué en dents de scie du fait notamment de la révision à la baisse du taux du PCS et du recours à la trésorerie des fonds structurels (dépôts du FAIR et du FDRA) pour financer la sécurité et l'effet de l'impact de COVID-19.

Tableau 4 : Situation des recettes budgétaires de l'Union de 2017 à 2020 (montants en milliards de FCFA)

Nature des ressources	2017	2018	2019	2020 (exécution projetée)
	En milliards de FCFA			
Ressources propres	157,198	134,728	198,887	124,967
PCS	100,098	93,125	97,090	70,496
Autres ressources propres	57,101	41,603	101,797	54,471
Ressources extérieures	11,056	20,297	6,444	3,564
Total	168,254	155,025	205,331	128,521

Source : Commission UEMOA, décembre 2020

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les ressources budgétaires sont passées de 168,3 milliards de FCFA en 2017 à 155,0 milliards de FCFA en 2018, puis à 205,3 milliards de FCFA en 2019. La révision à la baisse du taux du PCS à partir de 2017 explique notamment la diminution entre 2017 et 2018.

Quant à la hausse entre 2018 et 2019, elle est non seulement le fait d'un accroissement du recouvrement du PCS, mais également du recours (prélèvement) aux dépôts du FAIR et du FRDA d'un montant de 60 milliards de FCFA pour financer la sécurité.

En 2020, sous l'effet conjugué d'une baisse des recouvrements du PCS et des ressources extérieures, les ressources du budget devraient s'établir à fin décembre à 128,5 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 90,8% des prévisions au 31 décembre 2020. En effet, du fait du non-reversement du PCS par certains États membres, les recettes du PCS qui étaient recouvrées à hauteur de 97,1 milliards de FCFA en 2019 devraient se situer à 70,5 milliards de FCFA à fin décembre 2020.

3.2.1.2 Les Dépenses du budget de l'Union

L'évolution des dépenses du budget de l'Union de 2017 à 2020, en termes de d'exécution, se résume dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Situation des dépenses budgétaires de l'Union de 2017 à 2020 (en milliards de FCFA)

Libellé	2017	2018	2019	2020 (exécution projetée)
	En milliards de FCFA			
Dépenses du Budget des Organes (A)	104,756	88,743	115,341	44,558
Dépenses du Budget spécial du FAIR (B)	16,060	22,327	12,276	32,366
Dépenses du Budget spécial du FRDA (C)	9,362	4,863	1,579	5,574
Dépenses du Budget spécial du Fonds Régional de Sécurité (D)	-	-	60,000	45,000
Budget de l'Union (A+B+C+D)	130,178	115,934	189,196	127,498
Taux d'exécution financière du budget de l'Union	68,69%	80,84%	88,91%	90,12%

Source : Commission UEMOA, décembre 2020

À l'instar des ressources, l'exécution des dépenses en termes nominal a évolué en dents de scie entre 2017 et 2020 en passant respectivement de 130,2 milliards de FCFA à 127,5 milliards de FCFA.

Toutefois, en termes relatifs, l'exécution du budget de l'Union enregistre au cours de la période 2017-2020 un accroissement régulier en passant de 68,7% en 2017, 80,8% en 2018 puis à 88,9% en 2019. Cette tendance haussière s'est poursuivie en 2020 avec un taux d'exécution financière de 90,12%.

Il convient de préciser qu'au cours de la période 2017-2020, malgré la baisse des ressources évoquées ci-dessus, la Commission a continué à alimenter les dépôts des fonds structurels (FAIR et FRDA) et à appuyer les États membres dans la lutte contre l'insécurité et les effets négatifs de l'impact de la pandémie.

Ainsi, entre 2017 et 2020, les dotations aux fonds (y compris fonds de sécurité) se sont élevées à 212 994 003 327 FCFA. Ces fonds, en dépit de la prise en charge des engagements contractés en cours d'exécution, ont servi notamment à :

- apporter une contribution de 60 milliards de FCFA aux trois pays membres de la ligne de front du G5 Sahel ;
- renforcer le mécanisme de bonification de la BOAD de 15 milliards de FCFA dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- appuyer les États membres dans l'acquisition des équipements sanitaires estimés à 10,075 milliards de FCFA.

Ces ressources ont également servi à financer :

- les bonifications du taux d'intérêt des prêts accordés aux États membres de l'Union, notamment par la BID, la BOAD, la BIDC, l'Eximbank de Chine et l'Eximbank de l'Inde, pour le financement des projets et programmes de développement ;
- la prise en charge des contreparties des États dans les cofinancements de projets ;
- la participation au mécanisme de bonification de la BOAD ;
- l'exécution, par la Commission ou par des agences d'exécution, des projets et programmes communautaires dans les États membres, notamment dans les domaines du transport, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, du développement des énergies, de l'environnement.

Au 31 décembre 2020, le niveau d'exécution des crédits budgétaires s'établirait à de 90,12% des prévisions.

3.2.1.3 Reddition des comptes de l'Union

Conformément aux dispositions de l'article 85 du Règlement financier des Organes de l'UEMOA, le Comptable Principal établit et présente à la Commission, au plus tard le 31 mars de chaque année, le compte de gestion de l'exercice clos. En vertu des dispositions de l'article 86 du même Règlement financier, l'Ordonnateur Principal établit, au plus tard le 30 avril de l'année en cours, le compte administratif de l'exercice clos.

En exécution desdites dispositions et compte tenu des effets de la pandémie de COVID-19, les comptes de l'Union (compte de gestion et compte administratif), au titre de l'exercice 2019, ont été produits au troisième trimestre de l'année 2020.

Les comptes de l'Union antérieurs à 2019 ont tous fait l'objet d'approbation par le Conseil des Ministres statutaire de l'Union, conformément aux dispositions du Règlement financier des Organes de l'Union.

3.2.2 Programme immobilier de l'UEMOA

Le programme immobilier de l'UEMOA, initié en 2009, a porté sur :

- la construction d'un complexe administratif à Ouaga 2000 pour abriter les services de la Commission ;
- la rénovation des immeubles et des installations techniques du siège de la Commission à Ouagadougou ;
- la construction et l'équipement du siège du Parlement de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine à Bamako ;
- la construction de la Représentation de la Commission de l'UEMOA à Bissau ;
- la construction du siège de la Chambre Consulaire Régionale et de la Représentation de la Commission de l'UEMOA à Lomé.

La Commission de l'UEMOA a fait recours aux agences d'exécution du réseau AFRICATIP pour la réalisation de ce programme.

Le complexe administratif de Ouaga 2000 et le bureau de la représentation de la Commission à Bissau sont fonctionnels et occupés par les services de la Commission.

Les autres immeubles en construction sont en cours d'achèvement.

3.3 ACTIONS STRATÉGIQUES DE LA PERFORMANCE DES ACTIVITÉS, DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE L'UNION

3.3.1 Préservation du patrimoine de l'Union et performance des activités

Pour préserver les actifs de l'Union et accroître la performance de ses services, la Commission de l'UEMOA, avec le concours de son service d'audit interne, a réalisé au cours de l'année 2020 diverses activités d'audits dans plusieurs domaines, notamment :

- l'audit du Programme Régional de la Banque Mondiale pour le financement du logement abordable dans l'UEMOA ;
- l'audit du Programme d'Investissement pour la Résilience Côtière en Afrique de l'Ouest ;
- l'audit du Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMCEV) ;
- l'audit des Programmes gérés par AFRISTAT ;
- l'audit des Programmes gérés par AGETIPE Mali (Projet d'aménagement du casier hydraulique de Touraba, Office du Niger) ;
- l'audit des acquisitions à bon de commande et aux marchés à renseignement de prix.

Les résultats des audits réalisés affichent des points forts quant à l'efficacité et au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne de la Commission.

Le processus de mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre du budget programme dans les Organes de l'Union a permis de prendre les différents textes d'application, en application du Règlement financier des Organes de l'Union adopté par le Conseil des Ministres le 23 mars 2018.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques liés aux activités des Organes de l'Union, un responsable de gestion des risques (Risk Manager) a été recruté pour le pilotage dudit dispositif.

En ce qui concerne la performance des interventions, la Commission a engagé des efforts pour le renforcement du dispositif de suivi des performances des programmes. Ainsi, tous les programmes budgétaires de la Commission sont dotés de cadre logique, d'indicateurs et de cadre de mesure de performance.

Des efforts appréciables d'adaptation des cadres de mesure de performance des programmes budgétaires ont été également accomplis, en lien avec la mise en œuvre du budget programme. Le rapport de performance de la gestion 2019 a été élaboré et transmis à la Cour des Comptes.

10/01/1994 - 10/01/2021



27
ans



UEMOA
huit pays, un destin commun

3.3.2 Évaluation des politiques et programmes de l'Union

Pour apprécier les résultats obtenus par l'Union et assurer la reddition des comptes ainsi que la redevabilité, la Commission de l'UEMOA a, en 2020, poursuivi les études évaluatives, assuré la capitalisation des résultats d'évaluations, renforcé son dispositif de suivi et d'évaluation, et développé des synergies en matière d'évaluation.

Concernant les études évaluatives, elles ont porté notamment sur :

- l'évaluation de l'impact de la Politique Agricole de l'UEMOA ;
- l'évaluation du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR) ;
- l'évaluation interne indépendante à mi-parcours du programme de formation spécialisée de cadres supérieurs des États membres en planification régionale et aménagement du territoire (DESS-PRAT) ;
- l'évaluation finale du Programme d'Appui aux Petites Entreprises Artisanales dans les États membres (PAPEA).

Pour renforcer le mécanisme de suivi et d'évaluation au sein de l'Union, la Commission de l'UEMOA a élaboré le manuel de suivi de la performance des réformes, des politiques, des programmes et projets communautaires. Ce manuel, qui décrit le système de suivi au sein de la Commission, constitue un instrument de référence pour la mise en œuvre de la fonction de suivi de toutes les interventions de la Commission. Pour la mise en œuvre dudit manuel de suivi de la performance, des réunions semestrielles sur le suivi des performances des programmes et projets ont été instituées.

3.4 COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DE L'UNION

3.4.1 Communication et visibilité des chantiers communautaires

L'année 2020 a été marquée essentiellement par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Cette crise a contraint les Organes de l'Union et les États membres à adopter de nouvelles manières de travailler, avec notamment les tenues de réunions en visioconférence, un mode opératoire de communication imposé par la COVID-19.

Cependant, l'année avait bien démarré avec la célébration du 26^{ème} anniversaire de l'Union, qui s'est traduite sur le terrain, par l'organisation d'une conférence de presse du Président de la Commission devant les médias burkinabè et sous régionaux, en présence du collègue des Commissaires.

Par la suite, la plupart des activités planifiées ont été exécutées par visioconférence. Il en a été ainsi de la session extraordinaire du Conseil des Ministres statuaire de l'Union tenue le 20 avril 2020, préparatoire de la Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (CCEG) du 27 avril 2020. Une rencontre des plus Hautes Autorités qui a été suivie de plusieurs réunions des Ministres sectoriels.

Toutes ces réunions d'instances de même que les cérémonies de remises d'appuis aux déplacés internes dus à l'insécurité au Burkina Faso, au Mali et au Niger ainsi que les dons aux États dans le cadre de la lutte contre la pandémie due à la COVID-19 qui ont eu lieu du 10 au 28 août dans les différentes capitales, ont bénéficié de couverture médiatique, et d'une interview du Président de la Commission sur TÉLÉ SAHEL.

Concernant la session de la CCEG, la Commission a été au cœur du dispositif par la mise à disposition de la presse, d'informations utiles et d'un monitoring d'images au bénéfice des télévisions nationales et régionales.

En termes de visibilité des réformes et des chantiers de l'Union, bien qu'organisée en visioconférence, la phase technique de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires qui s'est déroulée du 7 novembre 2020 au 14

décembre 2020 a bénéficié d'une couverture médiatique dans l'ensemble des États membres.

En ce qui concerne le magazine audiovisuel bimensuel d'information, « IMPACT 8 », il convient de noter la production et la diffusion de plusieurs numéros portant sur les chantiers de l'Union dans les chaînes des télévisions nationales des États membres et sur le site web de l'UEMOA.

Sur le plan international, une communication de visibilité sur les acquis ainsi que les chantiers phares de l'Union a été menée dans le magazine Économies Africaines à travers un numéro spécial UEMOA (n°11 septembre-novembre 2020).

Sur la même lancée, cinq reportages consacrés à des chantiers phares de l'UEMOA (énergie, enseignement supérieur, agriculture, logements abordables, échanges intracommunautaires) ont été réalisés et diffusés à travers l'émission « Demain l'Afrique » sur la télévision France 24.

En matière de communication interne, l'effort s'est accentué sur la couverture et la diffusion sur les différents supports de communication de la Commission, des activités des Départements et Organes. De plus, le bulletin interne d'information UEMOA INFOS a eu une parution régulière, avec la contribution des différents Départements et Organes.

En outre, la première édition de « l'Initiative Tremplin Start-up UEMOA » qui s'est tenue en décembre 2020, dans le but d'encourager l'innovation en entreprise, à travers l'accompagnement de start-up innovantes, en vue de la diversification et de la densification du tissu économique de l'espace communautaire, a bénéficié d'une grande visibilité à travers les médias à plus forte audience dans l'ensemble des 8 pays de l'Union.

Par ailleurs, quatre (4) numéros du journal officiel de l'Union et deux (2) numéros spéciaux ont fait l'objet de publication en 2020.

3.4.2 Représentation et visibilité de l'Union

Dans les États membres de l'Union et auprès des Organisations internationales, les Bureaux de la Commission ont représenté l'Institution auprès des structures administratives nationales, des partenaires techniques et financiers, de la Société Civile et des organisations multilatérales. Ils ont coordonné les activités des Organes de l'Union relevant de leur juridiction, assuré le suivi de l'exécution des programmes et projets financés par l'UEMOA, et réceptionné des ouvrages réalisés par la Commission au bénéfice des populations. Ces Bureaux ont également assuré le suivi de la mise en œuvre des réformes communautaires. Ils ont organisé les cérémonies de remise de dons aux États membres dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

De multiples actions d'information et de sensibilisation sur les réformes, programmes et projets de l'UEMOA ont été conduites dans des villes de l'espace communautaire.

À Bruxelles, le Bureau de Représentation a pris part aux négociations d'un accord post-Cotonou entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et l'Union Européenne. Les négociations lancées en septembre 2018 se sont poursuivies et ont pu être finalisées en décembre 2020 après plusieurs prorogations.

Pour le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), l'année 2020 correspond à la dernière année de programmation des ressources. À la faveur de la poursuite des négociations d'un accord post-Cotonou, l'expiration de l'Accord de Cotonou en fin février 2020, a été prorogée jusqu'en fin décembre 2020. Dans ce contexte, le Bureau de Représentation a, en relation avec celui de la CEDEAO à Bruxelles, tenu des concertations permanentes avec les services de la coopération et ceux des affaires extérieures de l'UE. À cet effet, ont été menés les travaux préparatoires à la réunion du Comité d'Orientation Stratégique (COS) qui, prévue pour mai 2020, n'a pu se tenir à cause de la pandémie de COVID-19.

En outre, deux documents d'action portant respectivement sur le Programme du Système d'identification des empreintes digitales automatisées (AFIS), pour un montant de 15 millions d'euros, et sur l'Assistance technique pour la garantie sur la Facilité européenne pour le développement durable

d'un montant de 8 millions d'euros ont pu être finalisés en vue de leur introduction dans le circuit de validation pour leur mise en œuvre.

Par ailleurs, l'UEMOA a pu bénéficier de l'accompagnement de l'OEACP qui, à sa demande, a mis à sa disposition un consultant pour la mise en place d'une plateforme sous régionale de dialogue public-privé dans les États membres de l'UEMOA.

Au titre du suivi des organisations internationales à Genève, le Bureau de Représentation à Bruxelles n'a pu effectuer ses missions périodiques d'échanges, de collecte d'information et de suivi des dossiers auprès des organisations internationales. À cet égard, une requête adressée par la Commission à la Coopération Allemande (GIZ) a pu obtenir l'approbation de cette dernière pour financer la poursuite de l'assistance technique de l'organisation non gouvernementale suisse, IDEAS Centre, en vue de définir une stratégie commune des États membres de l'UEMOA dans la perspective de la 12^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC. Par ailleurs, au niveau de la CNUCED, la Commission a été informée de ce que cette dernière est en train de travailler, suite à un appui financier de la GIZ, sur un plan d'actions sur le commerce électronique pour la CEDEAO en lieu et place du processus qui avait été initié par l'UEMOA.

Dans son rôle de représentation, le Bureau à Bruxelles, à travers ses activités, a contribué à la promotion et à la défense des intérêts de l'Union. Il en est ainsi en relation avec les pays de la Région Afrique de l'Ouest, dans les négociations d'un accord post-Cotonou ou dans les activités de l'OEACP. De même, cet objectif se concrétise dans le suivi de la mise en œuvre de la coopération avec l'UE.

De même, le Bureau de Représentation a apporté sa contribution à des missions importantes effectuées par des Départements de la Commission dans le cadre des réalisations des chantiers de l'Union.

Toutes ces actions concourent également à la visibilité de l'Union en ce sens qu'elles lui permettent d'établir une relation de proximité avec les institutions internationales concernées qui, de ce fait, sont mieux sensibilisées sur les chantiers de l'Union.



QUATRIÈME PARTIE :

**DIFFICULTÉS,
RECOMMANDATIONS
ET PERSPECTIVES**



La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a été un frein à la mise en œuvre des activités des Organes de l'Union en 2020

4.1 DIFFICULTÉS

En dépit des avancées notées dans le processus d'intégration régionale dans l'espace UEMOA, des difficultés restent à surmonter. Elles portent notamment sur :

- l'instabilité sociopolitique pouvant découler des élections prévues dans certains États membres et des conflits inter-communautaires ;
- la survenance et la persistance de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 au niveau mondial, constituant ainsi un frein à la mise en œuvre des activités des Organes de l'Union ;
- les menaces sécuritaires dans l'espace UEMOA ;
- les tracasseries du transport liées à la fermeture des frontières pour cause de pandémie de COVID-19 mettant en péril les règles et les mesures prises par l'Union pour faciliter la libre circulation et le déplacement des populations de l'Union ;
- la lenteur dans les procédures administratives et financières, la faible capacité des agences d'exécution et des entreprises de travaux, le retard dans la réalisation des études et dans la délivrance des avis de non-objection qui rallongent la durée d'exécution des programmes et projets communautaires ;
- la lenteur dans l'application des réformes relatives à la libre circulation et au droit d'établissement, à la concurrence, à l'édification du marché commun et à l'harmonisation des cadres de gestion des finances publiques.



4.2 RECOMMANDATIONS

Pour lever les obstacles liés aux difficultés sus-citées, des recommandations ont été formulées dont les plus importantes sont les suivantes :

- améliorer les capacités d'alerte et de réponse des États membres dans la prévention des crises politiques et des conflits ;
- accélérer la mise en œuvre du plan d'actions de l'UEMOA dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
- harmoniser les règles et mesures de traversée des frontières dans les États membres ;
- accélérer l'approfondissement de l'intégration pour développer les échanges commerciaux intracommunautaires en vue de préparer l'UEMOA à tirer le meilleur profit de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine ;
- poursuivre le renforcement du dialogue avec les États membres en vue de renforcer l'efficacité du processus de revues annuelles des réformes, politiques, programmes et projets communautaires ;
- accélérer la mise en œuvre des réformes communautaires, notamment dans le domaine de la concurrence, de la libre circulation et du droit d'établissement.

La mise en application desdites recommandations pourrait accélérer considérablement le processus d'intégration régionale pour le bien-être des populations de l'Union.

4.3 PERSPECTIVES

4.3.1 Environnement international

Les perspectives pour 2021 sont favorables en ce qui concerne l'environnement économique international. La croissance mondiale se redresserait pour se situer à 5,2%.

Dans les pays avancés, la croissance se situerait en 2021 à 3,9% contre -4,4% en 2020. Aux États-Unis, elle serait de 3,1% contre -4,3% en 2020. Dans la zone euro, la croissance s'afficherait à 5,2% contre la forte baisse de 8,3% enregistrée en 2020. Au Japon, le taux de croissance passerait de -5,3% en 2020 à 2,3% en 2021.

Dans les pays émergents et en développement, le rythme de croissance ressortirait à 6,0% en 2021 contre -3,3% en 2020. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance économique rebondirait pour ressortir à 3,1% après la baisse de 3,0% en 2020. Le taux de croissance économique du Nigéria se situerait à 1,7% contre -4,3% en 2020, sous l'effet d'un redressement de la production et des cours du pétrole. En Afrique du Sud, la croissance augmenterait passant de -8,0% en 2020 à 3,0% en 2021.



5,2%
de taux de croissance mondiale projetée en 2021

3,1%
de taux de croissance économique en Afrique subsaharienne en 2021 après la baisse de 3,0% en 2020

4.3.2 Perspectives économiques et financières de l'Union

Pour 2021, le taux de croissance de l'Union se situerait à 5,9%, en lien avec une reprise dans tous les secteurs. Par État, le taux de croissance économique s'afficherait comme ci-après: Bénin (+6,0%), Burkina Faso (+5,6%), Côte d'Ivoire (+6,5%), Guinée-Bissau (+4,7%), Mali (+4,4%), Niger (+6,9%), Sénégal (+5,2%) et Togo (+4,7%). L'activité économique se réaliserait dans un contexte de maîtrise des prix.

Les principaux risques qui pèsent sur ces perspectives sont, notamment, la persistance de la crise sanitaire au niveau mondial et celle de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel, ainsi que l'instabilité sociopolitique pouvant découler des échéances électorales prévues dans certains États membres et l'évolution défavorable des cours des matières premières.

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire global représenterait 5,0% du PIB. Quant au déficit budgétaire global hors dons, il serait de 7,1% du PIB. La réduction de ces déficits serait liée à une mobilisation plus importante de recettes, atténuée par la hausse des dépenses.

Les recettes totales progresseraient de 7,8% pour représenter 17,8% du PIB, tirées, principalement, par l'augmentation des recettes fiscales de 14,4%. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 13,8%. Les

dépenses totales et prêts nets croîtraient de 3,5% pour représenter 22,8% du PIB en 2021. Les dépenses courantes progresseraient de 2,0%, sous l'effet, principalement, de la hausse de la charge de la dette publique (+13,6%) et de la masse salariale (+7,1%).

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 50,1% en 2021 contre 49,3% en 2020.

Pour l'année 2021, les échanges extérieurs des États membres de l'UEMOA dégageraient un solde global excédentaire de 753,3 milliards de FCFA, après un excédent de 19,6 milliards de FCFA une année plus tôt. La consolidation du solde positif de la balance des paiements serait consécutive à la bonne tenue du compte financier dont l'excédent devrait plus que compenser la détérioration du déficit des transactions courantes.

Le déficit courant s'accroîtrait de 17,2% pour ressortir à 5 860,6 milliards de FCFA en 2021. Rapporté au PIB, le déficit courant ressortirait à 6,1% en 2021 après 5,6% en 2020.

L'excédent du compte de capital devrait se replier pour ressortir à 1 753,7 milliards de FCFA, après 1 764,4 milliards de FCFA un an plus tôt, en liaison avec la régression des appuis au titre des dons projets.

Dans cet environnement, les actions à poursuivre en 2021 par les Organes de l'Union portent sur différents domaines.

5,9%
de taux de croissance projetée de l'Union en 2021

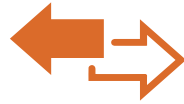


Gouvernance et convergence économiques

Les conclusions de l'étude sur l'évaluation du dispositif de la surveillance multilatérale permettraient de proposer un nouveau pacte de convergence avec de nouveaux critères de convergence, en cohérence avec les réalités des économies des États membres de l'Union. En outre, le renforcement des capacités des États membres sera poursuivi en termes de moyens techniques et financiers, d'études et d'analyses, d'assistance technique et de formation pour l'amélioration des performances macroéconomiques.

Des appuis techniques et des actions de renforcement des capacités porteront sur la modernisation du cadre de gestion des finances publiques des États membres tandis que les impulsions et les actions de coordination nécessaires seront assurées pour la mise en œuvre du Plan d'actions de réformes des marchés publics et la mise en œuvre des réformes en matière de fiscalité intérieure.

En ce qui concerne spécifiquement la sphère de la commande publique, l'adoption d'un Code de la Commande Publique communautaire (CCP) permettra d'appréhender toutes les facettes des contrats publics d'acquisition, notamment les marchés publics, les Délégations de Services Publics (DSP) et les contrats de Partenariats Publics-Privés (PPP). Ce code permettra également de résoudre l'impasse d'accord sur la définition du concept du PPP entre les États membres qui conditionne l'adoption de la directive PPP. En outre, ce bloc de légalité en matière de commande publique permettra non seulement une bonne visibilité du corpus juridique et une dynamique entre les différents types de contrats mais également une mise aux normes de la directive portant CCP par rapport aux standards de la Commission des Nations Unies pour le Droit du Commerce International (CNUDCI) en la matière.



Promotion du marché commun

L'essentiel des travaux de mise en place d'instruments d'édification du marché commun portera sur la poursuite de la mise en place de systèmes de gestion coordonnée des administrations douanières aux frontières, la dématérialisation des formalités douanières, l'adoption des textes en vue de la mise en place du régime de la libre pratique, la poursuite des travaux sur le visa unique de l'UEMOA, la poursuite des actions de sensibilisation et de vulgarisation des textes communautaires régissant la libre circulation et le droit d'établissement.

Les actions de promotion des échanges commerciaux intracommunautaires et de facilitation des échanges porteront sur l'élaboration du rapport de surveillance commerciale, la formulation de stratégie régionale de promotion des exportations, l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion commerciale de la filière anacarde, la négociation et la mise en œuvre des accords commerciaux, l'opérationnalisation de la Bourse Régionale des Produits Vivriers, le suivi de la mise en œuvre par le Centre du Commerce International (ITC) du projet d'appui à la compétitivité du commerce, l'adoption d'une directive communautaire pour la mise en place du système de traçabilité des produits par les codes à barres et l'appui aux États dans les négociations commerciales internationales.

Comme suite à l'examen conjoint des politiques commerciales et à la promotion de la facilitation des échanges dans les États membres de l'UEMOA, le suivi de la mise en œuvre des recommandations sera assuré.

En matière de régulation des marchés des biens et services, l'instruction des affaires contentieuses et les investigations en matière de concurrence seront poursuivies.



Développement du secteur privé

Pour la promotion du secteur privé, les actions porteront sur la vulgarisation des documents de la stratégie et du cadre juridique pour la promotion des PPP dans l'UEMOA ainsi que le cadre de référence pour la promotion des investissements, en vue de l'encadrement du Partenariat Public-Privé dans les États membres. L'année 2021 sera marquée par :

- la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du climat des affaires ;
- la mise en œuvre de la Stratégie communautaire d'encadrement des PPP ;
- la poursuite des actions de renforcement de la compétitivité des entreprises et de promotion de la qualité, dans le cadre du Programme Régional de Développement Industriel et de Promotion du Secteur Privé.



Concernant l'artisanat, le suivi de la mise en œuvre du Code Communautaire de l'Artisanat ainsi que l'adoption de ses textes d'application au niveau régional seront poursuivis. Il y aura également, en 2021, la validation du rapport provisoire de l'étude pour l'évaluation finale du Programme d'Appui à la Petite Entreprise Artisanale de l'UEMOA (PAPEA-UEMOA), l'appui aux États dans le cadre de l'organisation des manifestations de promotion des produits et services de l'artisanat, l'organisation des ateliers thématiques de formation des acteurs d'encadrement de l'artisanat, des artisans et entreprises artisanales, des chambres consulaires nationales de métiers de l'artisanat ainsi que la tenue de la quatrième réunion du Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat (CCRA). Enfin, le suivi

de la mise en œuvre du Programme Communautaire en matière d'Artisanat sera poursuivi.

En matière de promotion de la qualité dans l'Union, l'opérationnalisation du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) et le programme de formation en management de la qualité et en métrologie seront poursuivis.



Aménagement du territoire, infrastructures et services de transport

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, les chantiers relatifs à la mise en place d'instruments de gouvernance spatiale et à l'appui à la décentralisation et à la coopération transfrontalière seront poursuivis. L'accent sera également mis sur la recherche de financement et la mise en œuvre du SDER en collaboration avec les États membres de l'UEMOA qui doivent élaborer ou actualiser leurs Schémas Nationaux d'Aménagement du Territoire conformément aux grandes orientations du Schéma Communautaire.



La coordination et la supervision de travaux relatifs aux projets d'infrastructures de transport routier seront poursuivies. La Commission accélérera l'achèvement et/ou la rétrocession aux États membres des infrastructures dans lesquelles la Commission intervient directement. La mise en œuvre du Plan directeur des réseaux logistiques de l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest sera effective. L'observation des pratiques anormales sur les axes routiers sera renforcée pour aider à améliorer la fluidité du trafic intra-communautaire. Les actions seront intensifiées pour l'application du Règlement n°14 relatif au contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu.



Pour le développement de réseaux ferrés communautaires modernes, la Commission poursuivra la coordination régionale des projets ferroviaires régionaux, l'élaboration des normes et standards communautaires nécessaires à l'interconnexion et à l'interopérabilité, et le renforcement des capacités des cadres des États membres afin d'améliorer la gouvernance du sous-secteur.



Concernant le transport aérien, les efforts porteront sur la poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA CO) financé par la BAD, le renforcement de l'opérationnalisation de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA, le renforcement opérationnel en matière de sécurité et de sûreté aériennes, la mise à jour des réglementations de l'aviation civile, l'amélioration de l'offre de services aériens, la poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire pour la Sécurité de l'Aviation Civile (ACSAC) ainsi que le renforcement de la coopération internationale.



Dans les transports maritimes, l'accent sera mis sur la facilitation du transit portuaire, la poursuite des mesures de mobilisation des ressources pour le financement du sous-secteur et le renforcement de la coopération internationale.



Développement de l'énergie

Dans le secteur de l'énergie, les actions de 2021 mettront l'accent sur : (i) le suivi des projets relatifs à la production et à l'interconnexion de réseaux électriques, (ii) le renforcement et la consolidation du Système d'Information Énergétique (SIE), (iii) la mise en œuvre des actions de l'étude sur le développement de pôles énergétiques dans l'espace communautaire, (iv) la mise en place d'un cadre de concertation pour les organes nationaux de régulation en énergie électrique, et (v) l'accompagnement du consortium des centres nationaux de recherche sur les énergies renouvelables.

S'agissant de l'efficacité énergétique, les actions porteront sur la vulgarisation et la sensibilisation sur les deux directives relatives à (i) l'étiquetage énergétique des lampes électriques et appareils électroménagers neufs et à (ii) l'intégration de mesures d'efficacité énergétique dans la construction de bâtiments. Concernant les énergies renouvelables, les actions porteront sur l'adoption du projet de texte portant sur les mesures incitatives pour le développement des énergies renouvelables et la mise en œuvre du volet 2 du PRODRE dans les États membres.



Mines et hydrocarbures

En matière de valorisation des ressources minérales, il est envisagé la soumission à nouveau du projet de code minier communautaire au Conseil des Ministres statutaire, la finalisation puis l'adoption de ses règlements d'exécution et l'élaboration de textes relatifs à l'amélioration de l'approvisionnement en hydrocarbures des États membres. Le renforcement des capacités des administrations intervenant dans le secteur extractif des États membres sera poursuivi pour la réalisation d'une gestion optimale et durable des ressources minérales.



Développement de l'économie numérique

Les perspectives pour l'année 2021 porteront sur l'adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest et de textes communautaires visant la promotion des usages numériques dans les États membres. Des projets pilotes dans le domaine du numérique seront mis en œuvre dans certains États membres. De même, il y aura une poursuite des concertations avec les partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des projets dans le cadre de la promotion des usages numériques.



Agriculture, ressources en eau et environnement

En 2021, les stratégies de renforcement de la sécurité alimentaire seront orientées vers l'impulsion et la coordination du Chantier de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Dans la même période, sera poursuivie la mise en œuvre du Programme Communautaire Décennal pour la Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PCD-TASAN). Les chantiers engagés par la Commission porteront sur l'amélioration de la gouvernance régionale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le renforcement des capacités des acteurs et l'environnement des affaires des chaînes de valeur agricoles, l'organisation d'un environnement technique et réglementaire favorable au développement des ressources animales et halieutiques et à l'amélioration de la qualité des médicaments vétérinaires.

Pour renforcer la sécurité alimentaire, les efforts seront orientés vers l'impulsion et la coordination du Chantier de Haut Niveau sur la Sé-

curité Alimentaire et Nutritionnelle. À cet effet, la session du Comité d'Orientat ion et de Suivi des actions ainsi que la réunion annuelle du Comité de Haut Niveau élargie aux préoccupations environnementales, seront tenues en 2021. Dans la même période, sera poursuivie la mise en œuvre du PCD-TASAN. Les chantiers engagés par la Commission, notamment les aménagements agricoles, le développement des filières agricoles prioritaires, la gestion des systèmes d'intrants agricoles, le soutien à l'élevage et à la production halieutique, seront intensifiés dans le cadre de la nouvelle vision afin de renforcer la sécurité alimentaire.

Concernant la gestion durable des ressources naturelles, les réalisations porteront sur le Programme d'Hydraulique Villageoise financé par la BID, le programme d'aménagement hydraulique multi-usages et des interventions porteront sur la préservation et la valorisation de la biodiversité régionale (à travers les Programmes PAPBIO et PAPFOR) et la prévention des risques biotechnologiques. Pour accroître la résilience des populations face au phénomène de changement climatique, les contributions à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, à la gestion des aires protégées transfrontalières et à la gestion intégrée des ressources en eau seront maintenues ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du projet WACA ResIP.



Culture et tourisme

Au plan culturel, les actions porteront sur l'opérationnalisation du mécanisme de financement des entreprises et industries culturelles et créatives, la poursuite des efforts de structuration du marché régional des biens et services culturels à travers l'accompagnement des États dans la transposition des directives adoptées dans le secteur, et la promotion de la visibilité des expressions culturelles de l'UEMOA.

Concernant le tourisme, le réseau des organismes de promotion des destinations touristiques de l'Union, mis en place en 2019, sera mis à contribution pour conduire la réflexion sur une nouvelle approche du développement touristique dans l'Union et l'harmonisation du cadre réglementaire des activités et professions touristiques dans l'espace UEMOA.



Développement humain

En matière d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle, les efforts porteront en 2021 sur la mise en œuvre de la directive portant harmonisation du Baccalauréat dans l'Union, l'amélioration des offres de formation et de la qualité de la recherche, la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs ainsi que la mise en œuvre du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PRoFor) dans l'espace UEMOA.



Au titre de la santé et de la protection sociale, l'accent sera mis sur :

(i) les initiatives concertées de renforcement des capacités des États membres en matière de prévention et de gestion des épidémies, avec un accent particulier sur les risques sanitaires transfrontaliers, (ii) le renforcement des capacités des États en matière de réglementation pharmaceutique, notamment la dotation des États membres en dispositifs permettant de mettre à la disposition des populations des médicaments de qualité, (iii) la recherche de financement pour la mise à niveau des centres de soins spécialisés de haut niveau de l'espace UEMOA, et (iv) la mise en œuvre effective des activités du projet d'appui au renforcement de la couverture du risque-maladie qui permettra de renforcer les capacités des États membres dans ce domaine.



Dans le domaine du Genre, la priorité sera accordée à l'opérationnalisation de la stratégie Genre de l'Union, notamment la mise en œuvre de réformes communautaires visant à améliorer le cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les États membres et les Organes de l'Union.



Mise en œuvre du chantier « Paix et Sécurité de l'UEMOA »

En 2021, pour pérenniser les acquis dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Commission veillera à :

- rendre fonctionnel le MeVap pour prévenir et anticiper les crises et les conflits ;
- accompagner les États membres dans le renforcement de la lutte contre le terrorisme et ses activités connexes ;
- accompagner les États membres à informatiser et interconnecter les postes de police frontaliers en vue de mieux assurer le contrôle des flux migratoires et de renforcer le renseignement ;
- appuyer les États à renforcer la gouvernance politique, économique et sociale et la coopération transfrontalière ;
- assister les États membres en situation d'urgence humanitaire ou post-conflit.

Aussi la priorité sera-t-elle accordée au financement du Fonds Régional de Sécurité mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de la CEDEAO pour lutter contre le terrorisme dans l'espace CEDEAO sur la période 2020-2024.



Actions de communication

Dans le domaine de la communication, en 2021, l'accent sera mis sur l'autonomisation de la Commission de l'UEMOA dans la production audiovisuelle avec l'acquisition de matériels et l'aménagement d'un studio.

Il s'agira également de poursuivre la mise en œuvre des actions de communication pour la visibilité des chantiers de l'Union, de concert avec les Départements, les Bureaux de Représentation et les Organes. C'est ainsi qu'un plan média a été conçu et sera mis en œuvre.

L'objectif visé est de mettre en exergue les chantiers phares de l'Union et de donner plus de visibilité aux différentes actions menées dans le cadre de la relance de l'économie sous régionale. Il sera exécuté dès 2021, en même temps que la rénovation des supports de la communication digitale en cours, notamment la refonte de l'intranet et la dynamisation des réseaux sociaux.

Autres Organes de l'Union

La Cour de Justice tiendra, sur le plan judiciaire, des audiences ordinaires (pour juger les affaires pendantes) et des audiences extraordinaires, notamment sa rentrée solennelle.

Sur le plan extrajudiciaire, l'accent sera mis sur la vulgarisation du droit et de la justice communautaire ainsi que sur le renforcement de ses capacités institutionnelles.

La Cour des Comptes assurera, conformément à ses attributions, les contrôles sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'Union et du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Elle envisage la modernisation des pratiques d'évaluation et de contrôle des finances publiques et le renforcement des capacités institutionnelles des Cours des Comptes nationales.

Le Comité Interparlementaire (CIP) coordonnera le fonctionnement de ses instances et tiendra des sessions parlementaires.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) tiendra ses instances et engagera les concertations et des actions bénéfiques pour le secteur privé de l'UEMOA.

Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) compte opérationnaliser deux programmes régionaux sur la Coopération transfrontalière et la décentralisation financière au profit des collectivités territoriales. Le montant des deux programmes cofinancés par l'UEMOA et la Coopération Suisse est de 15 milliards de FCFA pour une durée d'exécution de 4 ans. De façon spécifique, il est prévu pour 2021 :

- au niveau programme de la coopération transfrontalière locale, le financement des projets d'investissements prioritaires identifiés dans les SATI d'un montant global estimé à 1,5 milliard de FCFA. Les projets d'investissements prioritaires sont localisés dans les zones transfrontalières et concernent principalement le désenclavement, l'aménagement hydro-agricole, l'accès à l'eau potable, les infrastructures marchandes ;

- au niveau du programme régional d'appui à la décentralisation financière, l'appui aux collectivités pour accroître la mobilisation des ressources de financements afin de répondre aux besoins prioritaires des populations et impulser le développement à la base et la mise en place d'un système de microfinance pour soutenir les projets des femmes et des jeunes et impulser le développement.

Par ailleurs d'autres projets de conventions de financements sont en vue avec les partenaires ci-après :

- la Banque Mondiale pour renforcer le financement des projets d'investissements prioritaires identifiés dans les SATI et la coopération transfrontalière locale ;
- la BAD pour renforcer le financement des projets d'investissements prioritaires identifiés dans les SATI et la coopération transfrontalière locale dans l'espace Sikasso-Korhogo-Bobo-Dioulasso ;
- la Coopération Française pour poursuivre le financement des projets d'investissements prioritaires à travers la facilité à l'eau potable dans l'espace Sikasso-Korhogo-Bobo-Dioulasso et financer de nouveaux projets sur les éco-quartiers avec 05 villes pilotes déjà identifiées dans l'espace communautaire ;
- l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) pour financer les projets d'investissements prioritaires et soutenir le projet de microfinance pour les femmes et les jeunes dans les zones vulnérables de notre espace communautaire.

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) poursuivra ses activités statutaires de formulation d'avis, de consolidation du dialogue social dans les États membres et de développement de relations avec ses partenaires.

4.3.3 Défis à relever

Pour renforcer les économies des États membres, il est impératif de créer les conditions d'un climat sociopolitique apaisé dans tous les États membres de l'Union. En outre, des dispositions doivent être prises pour :

- mettre en œuvre les actions visant à atténuer les effets négatifs de la crise sanitaire sur les activités économiques et sociales des États membres ;
- poursuivre la réflexion pour la mise en place d'un mécanisme de financement des économies de l'Union en cas de catastrophes et autres chocs exogènes graves ;
- dynamiser la croissance économique de l'Union enregistrée depuis 2012 et qui a été freinée par les effets négatifs de la pandémie liée au Coronavirus ;
- favoriser le dialogue entre les principaux acteurs de l'intégration régionale et les mobiliser autour des questions d'intérêts régionaux ou communautaires ;
- mettre en œuvre des stratégies d'accélération de la croissance économique et de promotion de l'emploi en mettant l'accent sur les réformes, politiques, programmes et projets communautaires ;
- promouvoir dans les États membres une gestion saine et prudente des dépenses publiques à travers l'effectivité de la budgétisation en mode programme ;
- mettre en œuvre des réformes structurelles et des politiques sectorielles en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des innovations technologiques afin de favoriser le développement des activités économiques ;
- mettre en œuvre des mesures visant à accroître le niveau de mobilisation des recettes des États membres ;
- mettre en œuvre des actions visant le renforcement de l'environnement sécuritaire ;
- transposer et appliquer les textes communautaires par les États membres ;
- relever le défi de la libre circulation des personnes et des biens dans un espace communautaire sécurisé.



UEMOA

8 pays, un destin commun

La dynamique de croissance économique de l'Union enregistrée depuis 2012 a été freinée par les effets négatifs de la pandémie liée au coronavirus. Cette pandémie a également entraîné une récession de l'économie mondiale.

CONCLUSION

En 2020, la Commission et les autres Organes de l'Union ont fait des efforts notables dans la mise en œuvre des chantiers communautaires pour l'approfondissement du processus d'intégration régionale. Toutefois, la survenance et la persistance de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 au niveau mondial en général et dans l'espace UEMOA en particulier a eu des effets négatifs sur la réalisation des activités.

La dynamique de croissance économique de l'Union enregistrée depuis 2012 a été freinée par les effets négatifs de la pandémie liée au Coronavirus. Cette pandémie a également entraîné une récession de l'économie mondiale.

Malgré les perturbations que la crise sanitaire a engendrées sur la mise en œuvre des activités au cours de l'année 2020, les Organes de l'Union ont affiché leur volonté d'œuvrer pour l'atteinte de l'ensemble des objectifs prévus par le Traité de l'Union dans le respect des orientations de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

Les performances de l'Union en 2020 sont en progression par rapport à celles de 2019 avec un taux d'exécution physique des activités des Organes de l'Union qui s'établit à 92,86% contre 89,73% en 2019 et un taux d'exécution financier de 90,12% contre 88,91% en 2019.

Ces acquis ont été obtenus en dépit d'un contexte particulier marqué par l'émergence de multiples défis ou obsta-

cles notamment la morosité de la situation socio-économique et financière de l'Union, l'accroissement de l'insécurité, la crise politique dans certains États membres de l'Union et l'expansion de la pandémie de la COVID-19.

En ce qui concerne les perspectives, l'année 2021 sera marquée essentiellement par la mise œuvre des actions visant le renforcement de la résilience des économies des États membres face aux effets négatifs de la crise sanitaire et la relance de la croissance économique dans l'espace UEMOA. Un accent particulier sera également accordé aux actions ciblées sur les populations en vue de réduire leur vulnérabilité aux crises actuelles.

La Commission entend également poursuivre les chantiers issus des orientations des Conférences des Chefs d'État et de Gouvernement.

Par ailleurs, la Commission procèdera en 2021 à l'actualisation de la vision prospective de l'Union et à l'élaboration de son nouveau plan stratégique à moyen terme pour une meilleure orientation de ses interventions.

Des synergies seront également développées avec les partenaires et les acteurs régionaux pour créer un environnement de paix et de sécurité dans l'espace communautaire.

ANNEXES

Récapitulatif de la mise en œuvre des réformes par domaine et par État membre au titre de l'année 2020

DOMAINES/SOUS-DOMAINES	Taux moyen de mise en œuvre 2020										UNION 2019	Écart 2020/2019
	BÉNIN	BF	CI	GB	MALI	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO	UNION 2020			
Taux moyen de mise en œuvre des textes	77	88	82	45	89	79	74	78	76	74	74	2
I. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET CONVERGENCE (25 textes)	80	90	83	54	82	73	83	87	79	77	77	2
1.1 PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (8 textes)	81,25	100,00	75,00	57,50	100,00	95,625	86,25	100,00	87	85	85	2
1.2 LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LBC/FT) (1 texte)	85,00	85,00	67,00	57,00	70,00	75,00	100,00	100,00	80	82	82	-2
1.3 HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE, COMPTABLE ET STATISTIQUE DES FINANCES PUBLIQUES (8 textes)	72,64	86,73	80,88	23,78	78,18	70,34	65,88	72,23	69	66	66	3
1.4 STRUCTURES NATIONALES DU SYSCOA (4 textes)	75,00	90,00	100,00	74,38	65,00	50,00	81,25	72,50	76	78	78	-2
1.5 SURVEILLANCE MULTILATÉRALE (4 textes)	86,25	90,00	92,50	57,25	95,00	76,25	80,625	90,00	83	72	72	11
II. MARCHÉ COMMUN (42 textes)	69	85	74	44	91	78	65	64	71	68	68	3
2.1 FISCALITÉ INTÉRIEURE (15 textes)	95,33	79,33	75,40	25,67	74,00	87,67	81,33	75,33	74	71	71	4
2.2 UNION DOUANIÈRE (10 textes)	93,00	100,00	95,00	66,25	100,00	100,00	100,00	99,00	94	95	95	-1
2.3 CONCURRENCE (2 textes)	6,88	62,50	60,00	0,00	100,00	42,50	0,00	0,00	34	29	29	5
2.4 RÉGIME PRÉFÉRENTIEL COMMUNAUTAIRE (6 textes)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100	98	98	3
2.5 LIBERTÉ DE CIRCULATION (9 textes)	48,89	81,11	41,67	30,00	83,33	60,83	44,44	44,44	54	49	49	5
III. RÉFORMES SECTORIELLES (49 textes)	81	88	89	37	93	84	74	83	79	77	77	2
3.1 TRANSPORTS ET FACILITATION DE TRANSPORTS (25 textes)	81,82	87,56	81,60	54,00	79,13	81,39	80,00	83,2	79	78	78	1
3.2 TÉLÉCOMMUNICATIONS (7 textes)	100,00	98,57	97,86	45,71	99,00	92,86	89,29	95,00	90	90	90	0
3.3 AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET MINES (6 textes)	95,50	85,83	75,50	35,42	91,08	59,00	80,00	84,92	76	72	72	4
3.4 DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL (9 textes)	63,89	79,44	91,11	30,56	97,78	99,44	72,22	73,33	76	71	71	5
3.5 ARTISANAT ET QUALITÉ (2 textes)	65,00	87,50	97,50	20,00	97,50	87,50	47,00	80,00	73	72	72	1

COMMISSION DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

01 BP 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : +226 25 31 88 73 à 76

E-mail : commission@uemoa.int

www.uemoa.int / www.izf.net

Facebook : <https://www.facebook.com/UEMOAOfficielle/>

Twitter : https://twitter.com/UEMOA_officiel

YouTube : <https://www.youtube.com/c/UEMOAOfficiel>